17295
1997

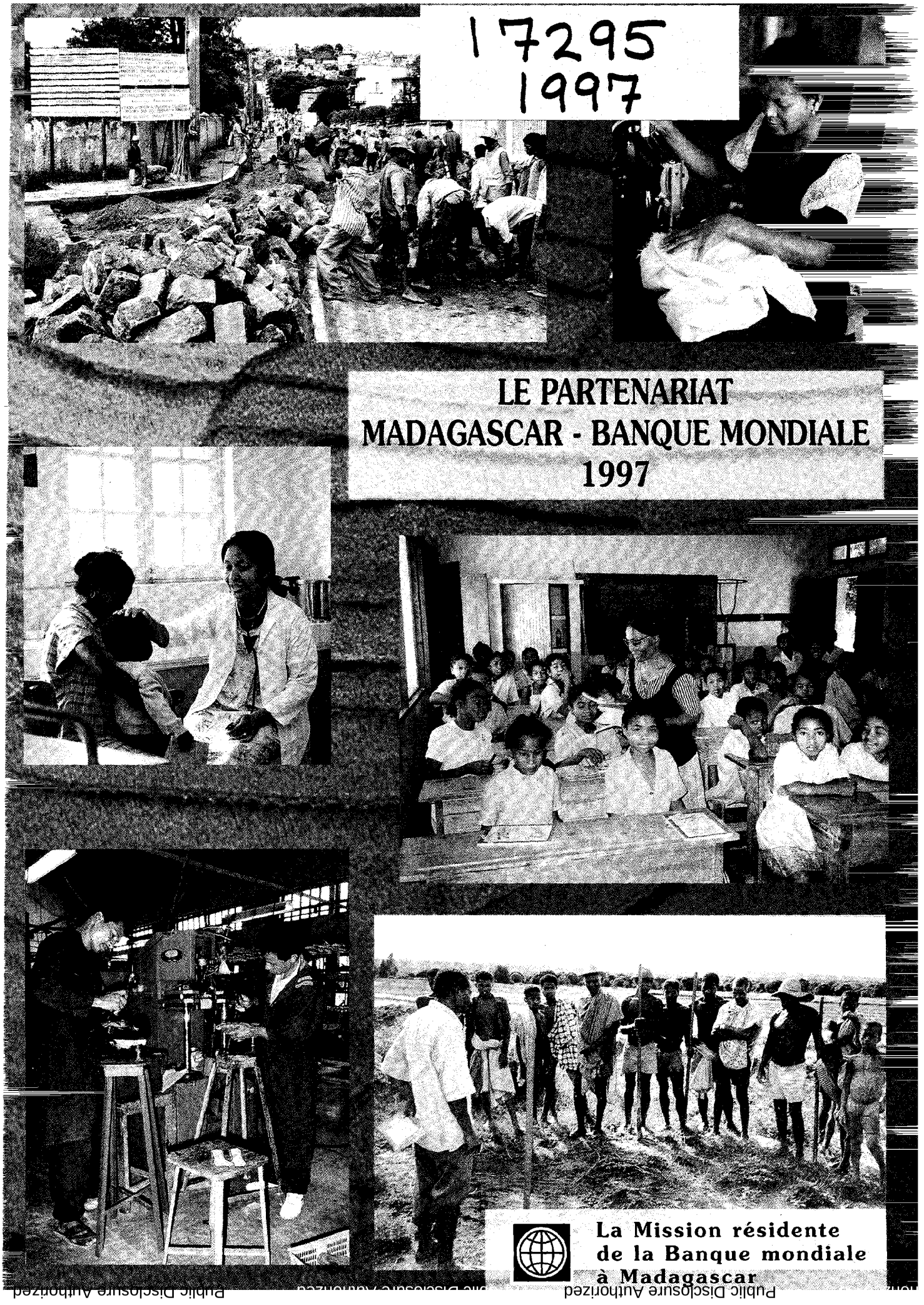

LE PARTENARIAT MADAGASCAR - BANQUE MONDIALE 1997

La Mission résidente de la Banque mondiale à Madagascar

Public Disclosure Authorized

Tous droits réservés. Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, mise en mémoire ou transmise sous aucune forme ni par aucun moyen, électronique ou mécanique, par photocopie, enregistrement, ou de toute autre façon, sans l'autorisation préalable de la Mission résidente de la Banque mondiale

Tirage : 1.500 exemplaires

Imprimeur :
M.S.M. - Antananarivo Madagascar

D.L. N° 23 du 10/11/97 1.500 ex

LE PARTENARIAT MADAGASCAR - BANQUE MONDIALE

1997

LA MISSION RESIDENTE
DE LA BANQUE MONDIALE
A MADAGASCAR

AVANT PROPOS

C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à l'ensemble des Malgaches et de nos partenaires au développement, en préfaçant ce premier rapport sur le partenariat entre Madagascar et la Banque mondiale. Ce document de synthèse ambitionne, avec simplicité et précision, de présenter les activités de la Banque mondiale à Madagascar. Il s'efforce aussi de répondre aux questions qui m'ont été posées le plus fréquemment, depuis ma prise de fonction, au début de l'année 1996.

Le principal objectif des interventions et des programmes de la Banque mondiale à Madagascar, comme dans le reste du monde, est de contribuer aux efforts de la population pour réduire la pauvreté. Pour ce faire, la Banque mondiale finance des projets d'investissements publics dans les secteurs de l'éducation, la santé, la nutrition, l'agriculture, l'environnement, l'énergie, les infrastructures, et du renforcement des capacités administratives.

Toutefois, pour que ces projets d'investissements aient un impact sensible sur le niveau de vie de la population, ils doivent être accompagnés de bonnes politiques économiques et sectorielles et, plus généralement, d'une bonne gouvernance. C'est la raison pour laquelle, dans de nombreux pays, les projets d'investissements publics sont, aujourd'hui, accompagnés de réformes structurelles et institutionnelles, indispensables pour assurer une croissance économique forte et durable.

D'autre part, la Banque mondiale est convaincue, avec ses partenaires malgaches, que pour améliorer l'impact et la pérennité de ces projets d'investissements, les populations bénéficiaires, les ONG et les membres de la société civile, doivent être de plus en plus impliqués dans la prise des décisions, dans l'exécution et l'évaluation de leurs résultats.

Après des années marquées par des mutations politiques et une gestion économique caractérisée par des hésitations coûteuses en terme de performance et pénalisantes en terme de croissance, le gouvernement malgache s'est résolument engagé en 1996 dans une politique macro-économique rigoureuse, a renoué avec les indispensables réformes structurelles qui, seules, permettent de libérer et de matérialiser les potentialités humaines et naturelles du pays.

Les premiers résultats de ce choix ont été une baisse spectaculaire de l'inflation - de 61% en 1994 à moins de 3% en juin 1997 - une augmentation des réserves en devises,

l'augmentation du nombre de petites et moyennes entreprises, l'arrivée, encore timide et prudente de capitaux privés extérieurs et surtout l'ébauche d'une image nouvelle, celle d'un pays ouvert et libéral.

La transformation des structures économiques pour atteindre une croissance forte et durable est engagée. Les années 1997 à 1999 permettront, normalement, de poursuivre dans cette voie, avec l'assistance de la Banque mondiale par des crédits d'aide à la balance des paiements et de financements de nouveaux projets sectoriels.

Si les réformes en cours, mais aussi celles qui doivent être engagées, sont poursuivies avec rigueur, volonté, et courage dans un souci d'efficacité, je suis convaincu que la Grande Ile peut devenir un modèle en Afrique, par l'avènement d'un vrai développement socio-économique, la préservation de son environnement et la diminution progressive et durable de la pauvreté.

La mission résidente de la Banque mondiale à Madagascar espère que vous trouverez dans ce document, les informations indispensables à une meilleure compréhension de son action. Son Centre d'information public est à la disposition de ceux qui souhaiteraient obtenir des renseignements plus détaillés, non seulement sur les activités et les études de la Banque mondiale consacrées à Madagascar, mais également sur d'autres pays du monde et sur la plupart des grands thèmes et secteurs économiques.

Ce document répond, enfin, à un souci d'information et de transparence. Pour une implication et une participation plus soutenues encore des Malgaches aux stratégies de leur développement, il apparaît comme une nécessité pour la poursuite d'un partenariat plus étroit de la Banque mondiale avec Madagascar et de tous ses partenaires engagés, comme elle, dans son développement humain et économique durable.

Philippe Le Houérou
Représentant résident

TABLE DES MATIÈRES

AVANT PROPOS

1. HISTORIQUE ET FONCTIONNEMENT DE LA BANQUE MONDIALE 7

2. RESUME DES STRATÉGIES D'ASSISTANCE ET ACTIVITÉS
DE LA BANQUE MONDIALE À MADAGASCAR..... 11

3. LE SOUTIEN AUX RÉFORMES ÉCONOMIQUES 19

4. LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS (mars 1997)..... 29

. les projets en cours 31
. les projets négociés ou en cours de négociation 97
. les projets en préparation 99

5. LA BANQUE MONDIALE ET LE SECTEUR PRIVÉ..... 101

6. LA BANQUE MONDIALE ET LES ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES..... 103

7. QU'EST-CE QUE L'AJUSTEMENT STRUCTUREL ?..... 107

8. LES PROJETS DE LA BANQUE MONDIALE : MODE D'EMPLOI..... 113

. cycle des projets 113
. principes généraux de passation de marchés..... 114
. procédure de décaissements..... 116

ANNEXES..... 117

. liste des projets de la Banque mondiale à Madagascar..... 117
. liste des ONG travaillant avec la Banque mondiale 119
. lexique des sigles, abréviations..... 123

1

HISTORIQUE ET FONCTIONNEMENT DE LA BANQUE MONDIALE

C'est en juillet 1944, dans la tourmente économique et financière de l'après seconde guerre mondiale, à Bretton Woods, dans le New Hampshire, aux Etats-Unis, que la Banque mondiale est créée, à l'issue d'une conférence monétaire et financière. En 54 ans d'existence, si la vocation première de la Banque mondiale reste "d'aider à la reconstruction et au développement", son champ et ses critères d'intervention ont évolué avec le monde. Son président en exercice, M. James Wolfensohn, définit bien son rôle actuel : "La réduction durable de la pauvreté est l'objectif essentiel de la Banque mondiale. C'est l'aune à laquelle sera mesurée notre efficacité en tant qu'institution de développement".

Institution multilatérale de développement, "La Banque" regroupe en fait aujourd'hui cinq organismes, dont quatre sont des institutions financières à vocation spécialisée, qui ont été créées au fil des années, quand le besoin en est apparu : la BIRD pour Banque internationale pour la reconstruction et le développement (1944) ; la SFI pour Société financière internationale (1950) ; l'IDA pour Association internationale de développement (1960); le CIRDI pour Centre international pour le règlement des différents relatifs aux investissements (1965) et l'AMGI pour Agence multilatérale de garantie des investissements (1988).

Sur le plan pratique, les mécanismes d'intervention des institutions financières de la Banque mondiale et les conditions de leur engagement diffèrent selon leur spécificité propre.

La **BIRD** octroie des prêts aux pays en développement dont le niveau de croissance économique et sociale situe leur Produit national brut (PNB) annuel entre 675 et 8.356 US$ (de 1992) par habitant. Le taux d'intérêt que la BIRD perçoit sur ses prêts est calculé en fonction des coûts des emprunts qu'elle contracte. La principale source de financement de la BIRD est, en effet, constituée par ses emprunts sur les marchés financiers internationaux. Pour 1994, par exemple, ce taux moyen était compris entre 6 et 8%. Ses prêts ont généralement un différé d'amortissement de 5 ans et sont remboursables sur une période de 15 à 20 ans.

La **SFI** intervient exclusivement en faveur des sociétés privées des pays en développement, au moyen de prêts et de prises de participation - sans garantie de l'Etat - ainsi que par des conseils spécialisés.

L'**IDA**, fondée en 1960, décennie qui voit l'émergence de nombreux pays nouvellement indépendants, a pour mission de venir en aide aux pays les plus pauvres dont le PNB annuel par habitant est inférieur à 675 US$. Ses crédits sont accordés sans intérêt sur 35 à 40 ans avec un différé d'amortissement de 10 ans. La plupart des pays africains au sud du Sahara, dont Madagascar, bénéficient de crédits de l'IDA. Ses ressources proviennent principalement, tous les 3 ans, des contributions volontaires des pays les plus industrialisés. Au 30 juin 1996, l'IDA comptait 159 pays membres.

Le **CIRDI**, enfin, encourage les flux d'investissements étrangers vers les pays en développement par ses services d'arbitrage et de conciliation pour résoudre les éventuels litiges et différends.

L'**AMGI** propose aux investisseurs une assurance contre les risques non commerciaux, par exemple les risques de nationalisation, et aide les gouvernements des pays en développement à créer des mesures attractives et d'incitation des investissements étrangers.

Chacun des 180 membres de la Banque mondiale est représenté par un gouverneur, généralement une personnalité de très haut niveau, ministre des finances, de l'économie ou de la planification, ou gouverneur de la Banque centrale de son pays. Ce Conseil des gouverneurs est l'autorité de la Banque mondiale. Une fois par an, les conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), autre institution financière internationale, se réunissent pour tenir leurs assemblées annuelles qui, deux années sur trois, se tiennent, à Washington D.C. aux Etats-Unis, où siègent ces institutions.

La conduite quotidienne des affaires générales de la Banque mondiale est assurée par un groupe plus restreint de représentants : le Conseil d'Administration (C.A.) des directeurs exécutifs. Le président de la Banque est également président du C.A. Ce conseil définit et assume la responsabilité de la politique de l'institution et approuve tous les prêts.

Le conseil d'administration de la Banque mondiale compte actuellement 24 administrateurs. Les cinq principaux souscripteurs à son capital, à savoir l'Allemagne, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne et le Japon, ont chacun la prérogative de nommer un administrateur. De plus, la Chine, la Fédération de Russie, l'Arabie Saoudite ont aussi un administrateur chacun. Les autres membres sont désignés par groupes linguistiques ou géographiques.

Le président de la Banque mondiale est nommé par son conseil d'administration. Il n'est ni gouverneur, ni administrateur. Il dirige l'ensemble des services de la Banque mondiale.

LES PRESIDENTS DE "LA BANQUE"

- Eugene Meyer (juin 1946 à novembre 1946)
- John J. McCloy (mars 1947 à avril 1949)
- Eugene Black (juillet 1949 à décembre 1962)
- George Woods (janvier 1963 à mars 1968)
- Robert S. McNamara (avril 1968 à juin 1981)
- A.W. Clausen (juillet 1981 à juin 1986)
- Barber B. Conable (juillet 1986 à août 1991)
- Lewis T. Preston (septembre 1991 à mai 1995)
- James D. Wolfensohn, en exercice, a pris ses fonctions en juin 1995.

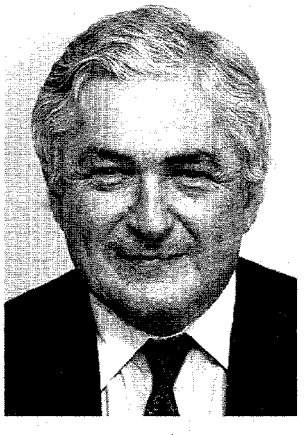

M. James D. Wolfensohn
Président du Groupe
de la Banque mondiale

En plus d'un demi-siècle d'existence, la Banque mondiale, par le nombre de ses projets, tant sur le plan économique que social, a largement contribué à l'évolution positive du monde, bien qu'il reste beaucoup à faire en raison principalement de la pression démographique. Depuis sa création, plus de 5.000 programmes ont été exécutés avec son concours dans quelques 140 pays. Le Conseil d'Administration de la Banque mondiale approuve environ 5 projets par semaine soit 21 projets par mois et un total de 256 projets pour l'année 1996.

Dans les pays en développement, par exemple, l'espérance moyenne de vie a augmenté d'environ 50%; la proportion d'enfants scolarisés est passée de moins de la moitié à plus des

trois quart; le revenu moyen par habitant a plus que doublé. Il reste cependant, dans de nombreux pays, d'énormes défis à relever pour arracher à la pauvreté tous ceux - ils sont plus d'un milliard - qui ont moins d'un dollar par jour pour survivre avec leur famille, dans des milieux urbains ou ruraux caractérisés par une absence totale des services sociaux de base : salubrité, hygiène, eau potable, santé et éducation.

Face à l'ampleur des attentes et des besoins de développement, et de la tâche à accomplir, la Banque mondiale se doit d'éviter de disperser ses efforts et ses moyens. Aussi se concentre-t-elle sur ce qu'elle sait faire de mieux. En concertation régulière avec ses partenaires, elle encourage une division du travail, favorise et initie une démarche collective pour harmoniser l'aide globale au développement.

Six principes directeurs guident son action :

- une sélection rigoureuse des actions stratégiques qui recevront son aide;
- la recherche d'une participation d'autres partenaires : au niveau bilatéral et multilatéral, parmi les organismes publics, les organisations non gouvernementales et dans le secteur privé;
- une réponse aux besoins des pays emprunteurs en facilitant leur participation à la conception et à la mise en oeuvre des programmes recevant son appui;
- la priorité donnée non pas aux seuls engagements financiers mais aux résultats sur le terrain;
- une efficacité requise dans l'utilisation judicieuse des rares ressources financières consacrées au développement;
- la préservation de l'excellente cote de crédit dont jouit la Banque mondiale sur les marchés financiers.

La réputation de la Banque mondiale est basée sur les relations de confiance qu'elle établit avec les pays emprunteurs, confiance elle-même fondée sur l'expérience et les compétences techniques qu'elle met à leur service.

Depuis 1995, la Banque mondiale a engagé une vaste réforme de son organisation, et de ses méthodes de travail pour mieux s'adapter aux récentes et profondes mutations de l'économie mondiale, caractérisées notamment par l'essor remarquable du commerce international et des investissements privés, par l'émergence de nombreux acteurs importants du développement (Organisations non gouvernementales, banques multilatérales...), et par la révolution des télécommunications et de l'informatique. Les réformes entreprises sont destinées à rendre la Banque mondiale à la fois plus souple et plus résistante, plus rapide et mieux adaptée pour répondre efficacement aux besoins des pays en développement, qui sont ses clients. Entre autres mesures, la Banque mondiale a décidé de décentraliser une partie de plus en plus importante de ses activités en renforçant le rôle de ses 80 missions résidentes à travers le monde. De plus, dans un certain nombre de pays, les directeurs des pays concernés sont désormais basés sur le terrain (par exemple la Côte d'Ivoire et le Kenya en Afrique).

La Mission résidente à Madagascar

Pour faire face au suivi des opérations dont le nombre n'a cessé d'augmenter au fil des années, la Banque mondiale a décidé, avec l'accord du gouvernement, d'installer une Mission Résidente en 1983. Le personnel de la mission a été constamment renforcé en conséquence depuis sa création. Actuellement, il se compose de 24 personnes dont le Représentant Résident, un chargé du portefeuille et son adjoint pour le suivi et la réalisation des projets, un économiste, deux spécialistes agricoles, un responsable des relations avec les Organisations non gouvernementales (ONG) et quinze autres collaborateurs. La Mission résidente abrite également le Secrétariat Multibailleurs des organismes impliqués dans le programme Environnement 2.

2

RESUME DES STRATEGIES D'ASSISTANCE ET ACTIVITES DE LA BANQUE MONDIALE A MADAGASCAR

La Banque mondiale à Madagascar de 1966 à 1997

Bien que son adhésion à la Banque mondiale remonte à septembre 1963, Madagascar n'a jamais connu une activité aussi soutenue avec les institutions du groupe que depuis ces dix dernières années. C'est ainsi que les décaissements de la Banque mondiale pour Madagascar ont atteint un record historique cette année fiscale 1997 (Juillet 1996 - Juin 1997), avec 145 millions US$, soit environ 750 milliards de Fmg.

Les interventions de la Banque mondiale ne se limitent pas au rôle d'organisme prêteur. En plus de l'appui financier, elle dépense sur ses fonds propres des ressources importantes pour apporter un conseil fiable et pertinent à ses membres à travers des études où des missions d'assistance technique.

Les interventions financières

La BIRD et l'IDA, les deux institutions les plus actives du groupe dans l'aide aux pays en voie de développement, ont démarré leur appui à l'Etat malgache en 1966. Les financements octroyés couvrent tous les grands secteurs de l'économie et ont atteint, à ce jour, un total de 1.513 millions US$ soit 7.565 milliards de Fmg au cours actuel du dollar.

Ce montant se répartit comme suit *(voir tableau 1)* :

1) prêts et crédits pour des projets achevés : 638 millions US$;
2) crédits pour des projets en cours de réalisation : 480 millions US$;
3) crédits d'ajustement structurel : 394 millions US$ (324 millions de dollars pour les crédits clôturés, et 70 millions pour le dernier crédit en cours).

Tableau 1 : Prêts et Crédits de la BIRD et de l'IDA à Madagascar depuis 1966 (en millions de US$)

PROJETS D'INVESTISSEMENTS	Terminés	En cours	Total
Infrastructure	285.88	61.90	
Agriculture, Environnement et Elevage	174.19	111.19	
Ressources Humaines	18.25	154.10	
Industrie, Energie et Secteur privé	116.50	139.20	
Renforcement Institutionnel	43.80	13.80	
Sous-total	638.62	480.19	1118.81
CREDITS D'AJUSTEMENT STRUCTUREL			
Crédit d'Ajustement du Secteur Industriel	60.00		
Crédit d'Ajustement du Secteur Agricole	53.00		
Crédit d'Ajustement Sectoriel de la Politique Commerciale et Industrielle	83.00		
Crédit d'Ajustement du Secteur Public	127.60		
Crédit d'Ajustement Structurel (Mars 97)		70.60	
Sous-total	323.60	70.60	394.20
TOTAL	962.22	550.79	1513.01

L'ajustement structurel représente une part significative des prêts avec 25% du montant total. Les infrastructures de communication viennent juste derrière avec 23 %, suivi du secteur de l'agriculture et de l'environnement avec 21%. L'industrie et l'énergie représentent 14 % du total des allocations. Les secteurs sociaux, bien que représentant seulement 11 % du total des appuis financiers de la Banque, sont des secteurs jugés essentiels qui bénéficieront dans le futur d'allocations plus conséquentes.

L'évolution annuelle des engagements de la Banque, illustrés sur le graphe 1, indique une période de croissance limitée mais régulière de 1966 à 1984 et deux périodes fortes (1987/1989 et 1996/1997). Ces deux "pics" correspondent à des périodes d'ajustement structurel doublés d'une forte augmentation des projets d'investissements.

Graphe 1 : Evolution annuelle des engagements (projets en cours) de 1966 à 1997

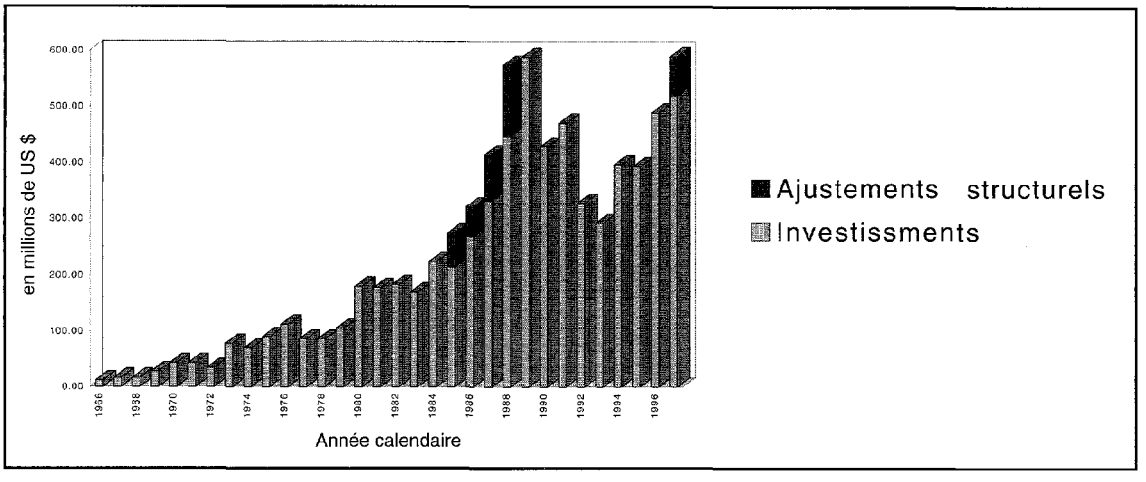

Le niveau d'intervention de la Banque et la nature sectorielle de ses engagements depuis 1966 ont été déterminés par deux facteurs : les options économiques et de développement adoptées par les régimes politiques successifs en place dans le pays et la stratégie de la Banque au niveau mondial. Ceci se reflète dans l'évolution des stratégies d'assistance de la Banque à Madagascar résumée ci-dessous :

De 1966 à 1974, les engagements de la Banque ont soutenu les préoccupations des autorités de l'époque, à savoir doter un pays nouvellement indépendant d'infrastructures de communication permettant de lancer son développement. La Banque a participé à cet effort avec 97,09 millions US$ de prêts et crédits destinés à la réhabilitation ou à la construction de routes et à la modernisation des ports et des chemins de fer. Les axes routiers réhabilités ou construits durant cette période ont d'abord servi à désenclaver de nouvelles zones d'expansion agricole. Assurer la liaison des régions des hautes terres centrales avec les principaux ports du pays a été la deuxième priorité de cette période. Le tout premier projet routier sur la RN 4 Antananarivo - Mahajanga a contribué à cet objectif, de même que la modernisation des chemins de fer malgaches et du port long courrier de Toamasina.

Au cours des années 1970 et au début des années 80 le développement rural a été le domaine d'intervention privilégié de la Banque et le total des crédits engagés dans le secteur agricole à cette époque s'élève à 132,3 millions US$. La Banque a adopté l'approche intégrée qui était la philosophie d'alors et consistant à concevoir un projet de développement rural comme un tout : en plus d'une composante physique importante, les projets comprenaient toujours des services d'encadrement et d'assistance aux paysans ainsi que des infrastructures de transformation.

Cette tendance apparaissait dès 1970 dans le secteur rizicole avec, notamment, le soutien au programme de mise en valeur de la région d'Ambatondrazaka

comprenant le renforcement de la Société d'Aménagement du Lac Alaotra (SOMALAC) pour la gestion de nouveaux périmètres irrigués, l'encadrement des paysans, et la maintenance des infrastructures et des unités de transformation. Les autres sous-secteurs de l'agriculture n'ont pas été ignorés comme en témoigne, par exemple, la création de la société de développement de l'élevage dans l'ouest de Madagascar (FAFIFAMA) ou de l'entreprise de reboisement industriel d'Analabe Moramanga (FANALAMANGA).

Entre 1977 et 1984, du fait des options économiques prises par le nouveau régime en place, la coopération entre Madagascar et la Banque a été assez réduite. Cette période correspond également à une nouvelle orientation au sein de la Banque elle-même, consciente que les projets de développement n'ont que très peu d'impact dans un contexte général de mauvaise gestion économique. L'assainissement de cette situation, par une aide mieux ciblée en direction des instruments institutionnels de gestion économique, a ainsi été placé au centre de la stratégie d'intervention de la Banque en faveur de ses membres à partir du début des années 1980.

A partir de 1985, après l'échec d'une politique axée sur une intervention généralisée de l'Etat dans les activités économiques (cessation de paiement virtuelle en 1981), les autorités malgaches de l'époque ont sollicité l'assistance de la Banque mondiale dans la mise en place d'un premier programme d'ajustement structurel. Quatre programmes d'ajustement sectoriel ou structurel ont ainsi été appliqués pour redresser la situation économique.

Les crédits d'ajustement de 1985 à 1989 (voir détail Chapitre 3) ont soutenu des actions de réformes destinées à relancer la production et à libéraliser une économie presque totalement étatisée, à rééquiper un secteur industriel sclérosé, à le ravitailler en matières premières et à redynamiser un secteur agricole au bord de l'asphyxie. Des crédits d'ajustement pour la politique industrielle et commerciale et pour le secteur public ont aussi apporté le soutien nécessaire à la balance des paiements et au budget.

Le tableau 2 montre l'augmentation des nouveaux engagements, des décaissements et du nombre de projets en portefeuille durant cette période.

Tableau 2 : Evolution du portefeuille des projets de 1985 à 1997 (en millions de US$)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 prévis.
PORTEFEUILLE EN COURS	**276**	**321**	**415**	**575**	**589**	**429**	**471**	**327**	**293**	**397**	**394**	**490**	**590**
Nouveaux engagements	87	96	119	168	62	99	60	74	21	115	0	125	101
Investissements	27	43	36	41	62	99	60	74	21	115	0	125	30
Ajustements Structurels	60	53	83	128	0	0	0	0	0	0	0	0	71
Décaissements	58	95	91	81	74	64	106	37	47	60	76	67	150
Investissements	54	53	38	37	30	26	25	37	43	60	76	67	80
Ajustements Structurels	5	42	53	43	43	38	81	0	4	0	0	0	71
Nombre de projets dans le portefeuille	19	19	22	25	23	17	19	14	13	18	17	19	21

En 1990, la Banque a adopté une stratégie mettant l'accent sur la lutte contre la pauvreté et préconisant la participation de la population et des ONG dans la préparation et l'exécution des projets. Ainsi, elle s'est davantage préoccupé du développement des ressources humaines, sans lesquelles on ne peut escompter de résultat durable. Cette préoccupation s'est concrétisée par des projets dans le secteur de l'éducation (Projet CRESED), de la santé de base (Projet CRESAN) et de la formation professionnelle (Projet PREFTEC). La sauvegarde de l'environnement en collaboration avec des ONG a également figuré dans cette nouvelle orientation, ainsi la Banque contribua au financement de la première phase du Plan d'Action Environnemental National.

Entre 1991 et 1995, à défaut d'une définition cohérente de politique économique, il n'y a pas eu d'accord entre le Gouvernement de Madagascar et les Institutions de Bretton Woods. Les projets financés diminuèrent en conséquences (voir tableau 2).

Les décaissements après 1991 ont chuté dramatiquement, tant à cause du nombre réduit de projets et de leurs volumes limités que des problèmes rencontrés au niveau de l'exécution (graphe 2). Toutefois, grâce à une meilleure gestion du côté des responsables de projets et à un suivi plus systématique au niveau de la Mission Résidente de la Banque mondiale, un redressement significatif du volume des décaissements est apparu à partir de 1992.

Graphe 2 : Décaissements annuels de 1985 à 1997

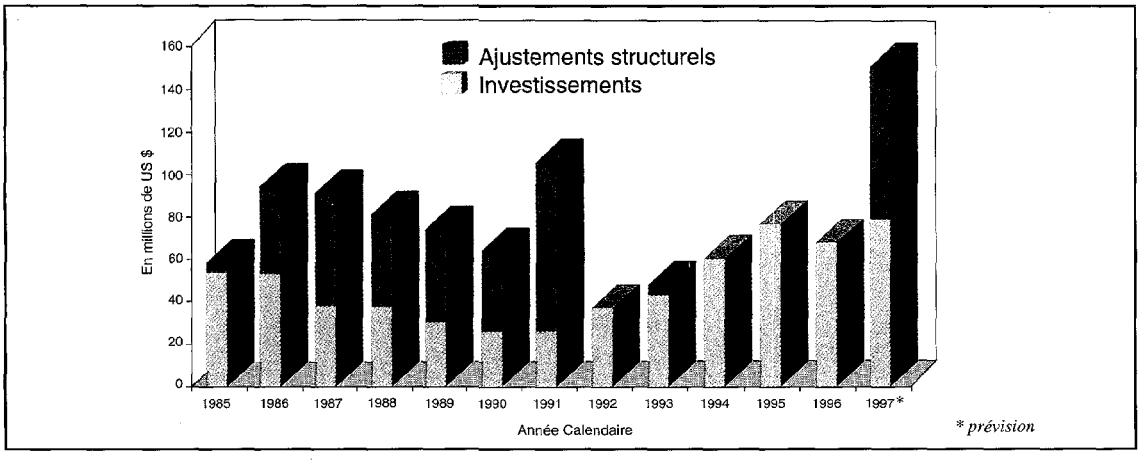

Depuis septembre 1996, Madagascar dispose officiellement d'un document définissant le cadre général de son programme de développement économique et social pour les trois ans à venir : le Document Cadre de Politique Economique (DCPE). Celui-ci a reçu l'approbation des instances de décision de la Banque et du Fonds monétaire international. L'adhésion de la Banque s'est manifestée par un Crédit d'Ajustement Structurel d'une seule tranche de 70,6 millions de dollars. D'autre part, un nouvel engagement, équivalent à trente millions de dollars, a également été pris en faveur de la deuxième phase du Plan d'Action Environnemental National.

Actuellement le portefeuille de la Banque comprend 21 projets. Comme

Graphe 3 : Répartition du PIP 1997 entre les principaux bailleurs de fonds

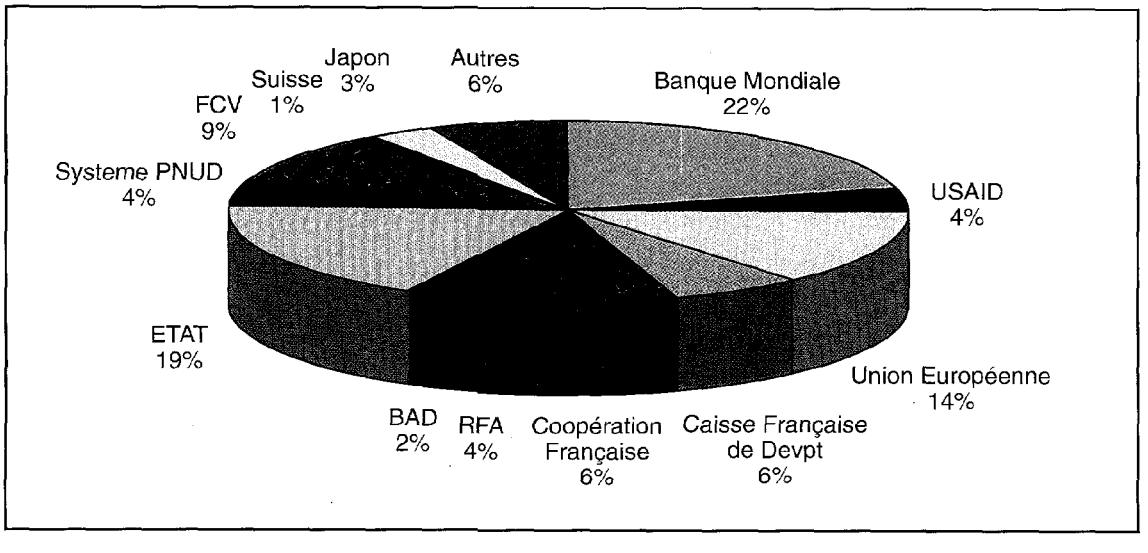

l'indique le graphe 3, dans le Programme d'Investissement Public (PIP) pour 1997, la Banque assure le financement de 22% de la totalité des investissements publics. Dans les secteurs importants de l'éducation et de la santé, la part de la Banque dans le financement des investissements est respectivement de 27% et de 30%.

La SFI de son côté, a financé différents projets de sociétés privées pour environ 44 millions de US$ (voir tableau 3). Quatre-vingt-dix pour cent (40 millions US$) ont été consentis sous forme de prêts directs et les dix pour cent restants mis à la disposition des entreprises par le biais d'une prise de participation au capital.

L'industrie textile a été le principal secteur bénéficiaire du financement de la SFI car 59 % du total lui a été attribué. Avec 31 % de la part du financement, le secteur agro-alimentaire est le deuxième secteur bénéficiaire. Le reste du financement est réparti entre le secteur financier (7 %) et le secteur hôtelier.

L'AMGI, dont Madagascar est un des membres fondateurs, a déjà octroyé des garanties pour trois investissements, dont un réseau d'hôtels de standing international.

Tableau 3 : Prêts de la SFI aux entreprises privées malgaches (en millions de US$)

Année Fiscale	Emprunteurs	Secteur	Engagements Originaux	
			SFI Prêt	SFI Participation
1977	Société de Mahajanga	Textiles	11.00	0.30
1980	BATA SA Malgache	Industrie du cuir	1.25	0.01
1984	Les Pêcheries de Nossi-Be, SA	Industrie alimentaire	2.57	0.10
1986	La Cotonnière d'Antsirabe (COTONA) SA	Textiles	9.29	0.18
1987	Société Textile de Mahajanga SA	Textiles	3.72	0.01
1990	Financière d'Investissements ARO	Services financiers		0.28
1990	La Cotonnière d'Antsirabe (COTONA) SA	Textiles	1.59	
1990	Les Pêcheries de Nossi-Be, SA	Industrie alimentaire	4.37	0.15
1991	Financière d'Investissements ARO	Services financiers	29.42	0.19
1992	Aquaculture de la Mahajamba (AQUALMA)	Industrie alimentaire	1.90	0.61
1992	BNI-Crédit Lyonnais MADAGASCAR SA	Services financiers		2.61
1993	Aquaculture de la Mahajamba (AQUALMA)	Industrie alimentaire	1.90	
1995	Société d'Exploitation Hotelière et Touristique	Hotêls & Tourisme	0.36	
1996	Aquaculture de la Mahajamba (AQUALMA)	Industrie alimentaire	2.00	
	Total des engagements		39.95	4.43

L'assistance technique

Outre son concours financier, la Banque apporte aux pays qui ont recours à ses fonds une assistance technique sous la forme de travaux économiques et sectoriels, domaine dans lequel la Banque possède une inestimable expertise. Ces travaux bénéficient en effet d'une expérience à l'échelle mondiale de plus de cinquante ans et sur quelques cinq mille projets, et sont nourris par des observations analysées sur une très longue période.

Trois types de travaux sont réalisés par la Banque en ce qui concerne Madagascar : les études économiques sectorielles, les études économiques générales, telles que le Mémorandum Economique, et la revue annuelle des dépenses publiques.

Les études économiques sectorielles

Les études économiques sectorielles sont menées pour disposer d'informations fiables afin de mieux comprendre un ou plusieurs secteurs de l'économie. Elles

servent généralement de support à l'identification et à la préparation d'un projet auquel la Banque prend part.

Trente et une études économiques sur divers secteurs ont été réalisées depuis 1963. A titre d'exemples, on peut citer :

L'étude sur la santé et la population dont le rapport "*Madagascar : Revue de la Population et du Secteur Santé*", publié en Juillet 1987, a servi de base à la formulation de la politique nationale de population adoptée en 1990. Les recommandations de cette étude ont été aussi à la base de la conception du projet d'Amélioration du Secteur santé (CRESAN);

L'étude sur le secteur énergie dont le rapport "*Madagascar : Problème et Choix Energétiques*", publié en Janvier 1987, a servi de fondement à la formulation de la politique énergétique soutenue par le projet Energie I;

Le rapport "*Madagascar : Revue Sectorielle de l'Irrigation*", publié en Février 1993, est à l'origine du projet de réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués; et enfin,

Le rapport "*Madagascar : Pour une Croissance Tirée par les Exportations*" a permis la préparation du projet sur le développement du secteur privé qui a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque en mai 1997. Ce rapport est le résultat d'une étude exhaustive sur le secteur privé malgache.

Les études économiques générales

Le Mémorandum Economique est le rapport le plus courant parmi les études économiques générales. Edité environ tous les cinq ans, il présente le bilan de l'évolution du pays durant les cinq années antérieures et a pour objectif essentiel de proposer aux autorités un certain nombre d'actions à entreprendre pour mieux assurer le développement économique et social. Etabli par une équipe multidisciplinaire de la Banque, ce document est discuté avec les autorités avant sa publication; mais l'analyse et les opinions qui y sont exposées restent celles de la Banque.

Des rapports intérimaires sont parfois publiés par la Banque pour actualiser certaines orientations. C'est le cas du rapport "*Madagascar : Note de Stratégie Economique*", publié en juin 1993 après que le pays ait subi une profonde mutation politique en 1991, juste quelque temps après la publication du dernier Mémorandum.

Enfin, les sujets qui dépassent le cadre d'un ou de plusieurs secteurs font aussi l'objet d'un rapport économique. A titre d'illustration, on peut citer le rapport sur la pauvreté : "*Madagascar : Evaluation de la pauvreté*" publié en Juin 1996.

Au total, quatorze études économiques générales sur Madagascar ont été recensées jusqu'à présent. La plupart de ces études sont disponibles au Centre d'Information du Public de la Mission Résidente.

La revue des dépenses publiques

Depuis 1984, la Banque apporte à Madagascar une assistance technique annuelle en procédant à la revue des dépenses publiques, c'est-à-dire à l'analyse macro-économique et sectorielle des allocations budgétaires prévues dans la loi de finances. Conçue pour assister le gouvernement dans l'assainissement des dépenses publiques et surtout pour éviter une réduction trop importante des dépenses indispensables dans les secteurs prioritaires au début de la période d'ajustement structurel, la revue des dépenses publiques s'est développée progressivement à Madagascar. Elément de dialogue important dans le cadre du premier programme d'ajustement structurel, la première revue s'est concentrée sur les dépenses d'investissement du secteur industriel. En 1985, elle a été étendue aux dépenses d'investissement du secteur agricole, pour être finalement généralisée à tous les secteurs de dépenses de l'Etat depuis 1987. Etant donné l'importance de l'exercice, plusieurs autres bailleurs de fonds (particulièrement l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement, la Caisse Française de Développement et la Coopération française) participent aux revues des dépenses publiques depuis 1992.

Une Stratégie pour le futur : 1997-1999

La stratégie future de la Banque à Madagascar est décrite en détail dans le document de stratégie d'assistance, approuvé par le Conseil d'Administration en février 1997. Cette stratégie d'assistance établie en partenariat avec les autorités et pour la première fois avec la participation de la société civile, se focalisera, comme par le passé, sur la lutte contre la pauvreté et quatre objectifs stratégiques seront poursuivis :

- la croissance diversifiée tirée par les investissements privés, y compris par les investisseurs étrangers;
- le développement des ressources humaines axé sur l'éducation primaire, la santé de base et l'infrastructure rurale;
- le renforcement d'un service public capable de fournir un service de qualité, de mettre en place un environnement juridique et fiscal propice aux investissements ainsi qu'un secteur financier adapté aux besoins nationaux;
- une gestion adéquate des ressources naturelles pour réduire la dégradation de l'environnement et développer le potentiel de l'écotourisme.

L'aide de la Banque mondiale s'inscrit dans le cadre d'une action concertée avec le gouvernement, la société civile et les autres bailleurs de fonds de Madagascar. Ses engagements visent à débloquer les goulots d'étranglement ou à répondre à des besoins qui ne peuvent être satisfaits par d'autres moyens.

En premier lieu, la Banque mondiale s'efforcera donc de promouvoir la stabilité macro-économique et les réformes structurelles. Cette action vise à rendre l'économie plus compétitive et à améliorer les conditions d'accueil des investissements. La promotion de la stabilité macro-économique s'appuiera sur la maîtrise des dépenses publiques et la croissance des recettes fiscales, la poursuite d'une politique monétaire active en vue de réduire l'inflation et le maintien d'un taux de change libre. Quant aux réformes structurelles, l'appui de la Banque portera sur la libéralisation des secteurs des télécommunications, du transport aérien et de la distribution des produits pétroliers, et sur un programme de privatisation des entreprises publiques, y compris du secteur financier. Ces actions seront soutenues par des crédits d'ajustement structurel dont le premier a été décaissé le 2 avril 1997. Un deuxième crédit sera envisagé si les efforts d'ajustement prévus sont soutenus et intensifiés.

Divers projets d'assistance technique compléteront cet appui aux réformes structurelles. Le premier favorisera l'amélioration d'institutions économiques telles que les Ministères des Finances et du Plan et l'Institut National de Statistique. Un second projet, dit d'appui technique pour le secteur privé, s'attachera au développement des capacités du secteur privé. Ce projet comprend un volet d'assistance au programme de privatisation des entreprises publiques que le gouvernement s'est engagé à entreprendre au cours des trois ans à venir. Un troisième projet sera éventuellement discuté pour développer le secteur financier.

Le développement d'infrastructures favorisant l'investissement, le tourisme et l'agriculture est un facteur déterminant pour une croissance diversifiée. Pour 1998, en plus des actions de soutien à la libéralisation du transport aérien, un projet sectoriel destiné aux transports est à l'étude. Il porte sur la gestion et l'entretien des routes, des ports, des aéroports, des transports ferroviaires, fluviaux et maritimes. Le désengagement de l'Etat sera réalisé par des mesures de libéralisation et de renforcement des institutions afin de stimuler les investissements privés. Le projet visera à satisfaire les demandes prioritaires, à commencer à exploiter le potentiel économique des régions isolées et traitera du recouvrement des coûts.

L'importance de l'agriculture à Madagascar exclut totalement que l'on puisse envisager une croissance globale rapide sans une croissance comparable du secteur agricole, et ce d'autant plus que la majeure partie de la population vit en zone rurale. En plus des programmes en cours axés sur la trilogie "Recherche, Vulgarisation, Irrigation", la Banque entreprendra une analyse économique du secteur pour déterminer, en concertation avec le gouvernement et les autres bailleurs de fonds,

une stratégie participative de développement rural à mettre en oeuvre dans le cadre d'une opération sectorielle d'investissements durant l'année 1999.

Deux projets en préparation devraient contribuer à une amélioration sensible des conditions et du niveau de vie en milieu rural. Il s'agit, d'une part, d'un projet pilote d'alimentation en eau des communautés villageoises; ces dernières sont directement associées à la définition des besoins et à la façon de les satisfaire de manière durable. D'autre part, en relais des actions-pilotes conduites actuellement dans le cadre du Projet d'assistance technique aux finances rurales, un nouveau programme en préparation concerne les micro-finances en milieu paysan.

Entre-temps, la Banque mondiale met en place un projet d'amélioration des infrastructures rurales et communales. Ce projet est inspiré des méthodes expérimentées par l'AGETIPA en milieu urbain. Une restructuration des projets en cours est également envisagée pour répondre aux préoccupations immédiates de productivité et amener les agriculteurs à participer à la nouvelle économie de marché. La Banque appuiera aussi les efforts déployés par le gouvernement pour renouer l'intérêt exprimé autrefois par des investisseurs privés.

La valorisation des ressources humaines est le deuxième axe privilégié de la stratégie d'intervention de la Banque mondiale à Madagascar. L'éducation, surtout primaire, et la santé de base focaliseront son attention. Un nouveau programme assurera la poursuite du projet CRESED et viendra confirmer l'application de la stratégie du gouvernement basée sur l'étude sectorielle effectuée en 1995 par la Banque. Le but est d'enrayer la chute, régulière ces dernières années, du taux de scolarisation par une revalorisation de l'enseignement primaire en associant les collectivités locales à l'amélioration de la qualité des infrastructures scolaires et des méthodes pédagogiques et didactiques. L'enseignement secondaire s'en trouvera également bonifié à travers l'amélioration de la maîtrise du français par les enseignants.

Dans le domaine de la santé, le projet en cours vient d'être redéfini pour répondre encore mieux aux besoins de renforcement des institutions, d'élaboration de programmes de lutte contre les maladies transmissibles, et de formulation de politiques et de plan directeur. Un nouveau projet, prévu pour 1998, sera orienté sur l'amélioration des services de santé des 111 districts sanitaires récemment créés, sur la prévention du sida et l'extension des activités nutritionnelles ciblées au niveau des collectivités.

Ces actions à long terme de valorisation des ressources humaines continuent d'être accompagnées d'une lutte sectorielle directe contre la pauvreté avec les projets SECALINE et FID, étendus désormais à l'ensemble du pays. Les programmes de réhabilitation des transports et des infrastructures rurales, prévus pour 1998, devraient en outre accroître la part de la population couverte par les services de santé et d'éducation.

La Banque poursuivra son appui au renforcement des institutions publiques pour aider l'Etat à accomplir sa mission principale et à maintenir un cadre propice aux investissements privés. Afin de remplir son objectif global d'une amélioration générale des conditions de vie de la population malgache, qui s'élève à 14 millions d'habitants inégalement répartis sur un territoire de 592.000 km^2, elle prévoit également de soutenir la politique de décentralisation progressive voulue par le gouvernement. Enfin, son engagement en faveur d'une protection des ressources naturelles, où la Banque mondiale joue un rôle de tout premier plan depuis 1987, sera maintenu par le biais de son appui à la deuxième phase du Plan National d'Action Environnemental.

3

LE SOUTIEN AUX REFORMES ECONOMIQUES

Ayant connu une croissance modeste entre 1960 et 1970, Madagascar a expérimenté, par deux fois, de 1975 à 1983 et de 1991 à 1994, des politiques économiques aux conséquences désastreuses.

La première expérience (1975-1983) a été marquee par une domination de l'Etat dans toutes les sphères de l'économie. Cette politique a connu son apogée dans les années 1978 à 1980, quand le gouvernement s'est engagé dans une "Politique d'Investissement à Outrance" financé par un endettement massif du pays. Cette politique a débouché sur un état de cessation de paiement du pays dès 1980 qui a déclenché un marasme économique consacré par une baisse en termes réels du PIB de 11 % entre 1980 et 1982.

La deuxième expérience (1991-1994) a été une tentative de recherche de financements privés dit "parallèles" pour trouver une voie de développement économique en dehors de la rigueur et de l'orthodoxie de l'économie de marché. En plus de la perte de la crédibilité internationale, cette politique a enfoncé le pays dans une crise profonde, aggravant sensiblement la pauvreté qui touche désormais près de trois quart de la population.

Pour arrêter cette dégradation de l'économie, les autorités de l'époque ont décidé de mettre en route, avec succès, un premier programme de stabilisation (1983 à 1985). Après l'arrêt du processus de réformes en 1991, la mise en route d'un autre programme a été nécessaire entre 1995 et 1996. Ces deux programmes ont cependant démontré que la stabilisation n'est pas suffisante pour remettre le pays sur le chemin de la croissance et pour lutter efficacement contre la pauvreté. Un programme de réformes en profondeur de l'économie, l'ajustement structurel, est nécessaire. Ce que le gouvernement, avec l'aide de la Banque mondiale, a entrepris en 1985 et repris en 1996 après une interruption de 5 ans (1991-96)

Depuis 1985, en plus du soutien classique et habituel dans le cadre des projets sectoriels, la Banque mondiale a octroyé à Madagascar des crédits d'ajustement structurel. L'objectif des crédits d'ajustement structurel est d'apporter une assistance temporaire à la balance des paiements et, par ricochet, au budget, en attendant que les réformes structurelles initiées par le gouvernement amènent les résultats permettant de se passer de cette aide.

Les réformes soutenues par la Banque depuis 1989 font partie d'un ensemble de réformes globales contenues dans le Document Cadre de Politique Economique (DCPE) qui est établi conjointement par le gouvernement, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

En Septembre 1996, l'Assemblée Nationale a adopté un nouveau Document Cadre de Politique Economique qui renferme les grandes lignes de l'actuel programme de réformes économiques.

Les axes de réformes depuis 1985

L'ajustement structurel a été mené de manière progressive depuis 1985. Les réformes mises en place ont porté sur plusieurs domaines décrits ci-dessous.

Prix et commercialisation des biens : de la libéralisation des produits industriels à la libéralisation complète

Amorcée en 1985 pour sauver une industrie asphyxiée, la libéralisation des prix a d'abord porté sur l'élimination de l'homologation des prix au niveau de la

sortie usine. Bien que progressive, l'élimination du contrôle de prix des produits industriels a été menée assez rapidement. En Septembre 1986, il ne restait plus que dix produits représentant 15% de la valeur ajoutée du secteur industriel, soumis à l'homologation de la part du gouvernement. Cette libéralisation a été étendue aux autres stades du circuit de distribution de produits industriels en 1987. L'élimination totale de tout contrôle de prix et des marges bénéficiaires sur tous les produits industriels a été achevée en 1989.

En parallèle, la libéralisation des prix des produits agricoles débuta en 1984. Le riz, dont l'administration du prix s'est fait au détriment des producteurs, a été le premier produit touché. Cette libéralisation des prix s'est accompagnée d'une réforme en profondeur du circuit de commercialisation. Ainsi, la collecte de paddy, monopole des sociétés d'Etat, a été complètement ouverte au secteur privé à la campagne rizicole de 1986.

Cette mesure a été graduellement étendue aux produits agricoles d'exportation par l'élimination de taxes d'exportation pour les produits non traditionnels en 1985. En 1988 les autres produits d'exportation (café, poivre, girofle) - sauf la vanille - ont bénéficié du même régime grâce à la suppression des caisses qui établissaient des différentiels de prix depuis 1973.

La suppression du différentiel de prix en 1993 et celle de la taxe ad valorem de 25% le 1er Mai 1997 ont consacré la libéralisation du commerce de la vanille.

Réforme du régime des changes et des tarifs douaniers : le long chemin vers l'efficacité et l'intégration dans l'économie mondiale

La libéralisation des prix et des circuits de commercialisation n'aurait pas eu d'effets significatifs si l'accès aux devises restait strictement réglementé. En effet, avant 1985 toute importation faisait impérativement l'objet d'une licence administrative donnant accès aux devises. Une première réforme en fin 1986 a assoupli cet accès aux devises par l'instauration du Régime d'Importation Libéralisée (RIL). Ce mécanisme consistait à satisfaire les besoins en devises de tous les importateurs qui en faisaient la demande. Si les réserves de devises disponibles ne suffisaient pas à honorer la totalité de la demande, le stock existant était partagé parmi les demandeurs au prorata de leur besoin. La transaction se faisait au cours fixé par l'Etat par l'intermédiaire de la Banque centrale, mais le cours du FMG a connu depuis 1982 des dévaluations répétées afin de s'aligner sur son taux de change d'équilibre.

La mise en place en Juillet 1988 du Système d'Importation Libéralisée (SILI) a été précédée d'une dévaluation importante du FMG (55% en termes réels). Cette dévaluation a été la plus importante jamais effectuée à Madagascar. Le SILI a été le premier mécanisme d'allocation de devises non discriminatoire depuis 1975. Le mécanisme consistait à satisfaire la totalité des demandes de devises. Si le stock de devises disponible n'était pas suffisant pour satisfaire toutes les demandes, on réajustait le taux de change par une dévaluation pour pouvoir le faire. La mise en place du SILI a mis définitivement fin à toute intervention de l'Etat dans l'allocation de devises, les demandes étant désormais adressées aux banques commerciales.

Suite aux évènements politiques de 1991, la rareté des devises a entraîné l'abandon du SILI. Entre 1991 et 1994, l'accès aux devises a été une affaire entre les banques commerciales - qui ont été autorisées à garder 60% de leur avoir en devises - et les opérateurs économiques. La libéralisation complète de l'accès aux devises a été officialisée par la mise en place du Marché Interbancaire de Devises (MID) en Mai 1994. La mise en opération du MID a entraîné une dévaluation de fait importante du FMG. Cependant, cette dévaluation n'a pas été un acte administratif mais le résultat de l'équilibre de l'offre et de la demande dans un marché désormais libre pour les importations et les exportations.

La libéralisation du régime des changes a été complétée en Septembre 1996, par l'adhésion de Madagascar à l'article 8 du Fonds monétaire international, adhésion qui signifie l'arrêt de toute restriction sur les transferts courants (c'est-à-dire les biens et services). Instauré depuis 1973, le contrôle des changes ne porte plus désormais que sur les capitaux.

Complément inévitable à la reforme du régime des changes pour rétablir la compétitivité, la réforme tarifaire a permis de mettre fin à la pratique des tarifs différents d'un même produit à l'importation selon son

utilisation finale et de réduire les fourchettes des tarifs douaniers entre 30 % et 10%. Destinée à améliorer la compétitivité des produits malgaches sur le marché international par la réduction de la protection effective, la réforme tarifaire a été menée en trois étapes :

une première phase transitoire, de 1988 à 1989, a commencé par l'élimination d'une longue liste négative de produits à l'importation qui concurrençaient ceux fabriqués par les industries locales. Les autres mesures prises durant cette phase ont été la suppression de la surtaxe tarifaire pour certains produits (tissu et vanille par exemple) et l'ajustement immédiat des tarifs douaniers à 80 % pour le plafond et à 5% pour le plancher. Un petit nombre de produits (parmi lesquels les engrais) a cependant continué à être exempté du droit de douane.

la deuxième phase du programme, qui a duré de 1990 à 1992, a d'abord porté sur l'uniformisation des tarifs pour les produits regroupés au niveau des quatre premiers chiffres de la nomenclature douanière. Les taux des tarifs douaniers ont été ensuite ramenés à 50% pour le maximum et à 5 % pour le minimum et les exemptions ont été supprimées.

la dernière phase de la réforme sur les tarifs a été bouclée en 1993 avec un plafond tarifaire ramené à 30% et un tarif minimum à 10%.

Réforme du secteur financier : la libéralisation grâce à la mise en place d'un organe de contrôle efficace.

Trois étapes ont marqué la restructuration du secteur financier, qui a surtout concerné les banques. La première étape, de 1986 à 1988, établit le diagnostic et réalisa les premières mesures d'urgence. La deuxième, (1988 - 1989), entreprit la refonte en profondeur de la législation et autorisa l'ouverture au secteur privé. La dernière étape, est celle de la libéralisation complète du secteur grâce à une refonte encore une fois de la législation et à la privatisation des deux banques d'Etat.

La première mesure dans la restructuration du secteur financier a été d'auditer, à partir de 1986, la situation des trois banques nationalisées, les seules qui existaient à l'époque. Un plan de restructuration de leurs portefeuilles a été ensuite établi, essentiellement pour provisionner les créances douteuses. Cette étape de recapitalisation des banques s'est poursuivie en 1988 et 1989 pour assainir leurs bilans. La Banque centrale s'est assurée de la constitution des provisions prescrites et de la réalisation des apurements nécessaires.

La deuxième étape, à la fin des années 80, s'est traduite par l'adoption d'une nouvelle loi bancaire. Elle autorise la création de banques commerciales et autres institutions financières désormais ouvertes aux capitaux privés. C'est ainsi qu'une banque d'Etat, la Banque nationale pour l'industrie (BNI), a été privatisée. Par ailleurs, une nouvelle banque totalement privée, la Banque malgache de l'océan indien (BMOI) s'installe à Antananarivo en 1990. L'assainissement et la restructuration des portefeuilles des deux dernières banques nationalisées ont été poursuivis.

La dernière étape de la réforme du secteur bancaire a commencé en 1995 avec la publication d'une nouvelle loi bancaire renforçant le rôle de l'institution de supervision et de contrôle des établissements financiers et bancaires. Elle élargit en même temps la libéralisation du secteur en prévoyant des dispositions sur les banques offshore et les mutuelles d'épargne et de crédit. Par ailleurs, l'assainissement des deux banques d'Etat (qui détiennent 60% des dépôts de la clientèle) s'est poursuivi avec la nomination de deux administrateurs délégués étrangers indépendants, en perspective de leur privatisation, dans les meilleures conditions possibles, à la fin de l'année 1997.

Rationalisation des dépenses publiques : définir des priorités

La rationalisation du Programme d'Investissement Public (PIP) a commencé en 1984 et visait l'élimination des projets non économiques du secteur industriel. Le but de l'exercice a été de réduire le PIP à un niveau raisonnable et soutenable en ne gardant dans la liste que les projets dont la viabilité technique, financière et économique était prouvée. En 1986, sur 47 millions de dollars de projets proposés, seuls 17,8 millions ont été retenus.

Les mesures de rationalisation ont été étendues au secteur agricole en 1985 avec comme objectif de réexaminer la viabilité de sept projets du PIP identifiés par la Banque mondiale comme étant non économiques. Trois de ces projets, qui ont porté sur le développement rural et l'irrigation, ont été soit retirés du PIP soit modifiés, alors que d'autres projets (tels que la Plantation de Palmier à Huile et le projet Anacarde) n'ont pu être retirés du PIP qu'après plusieurs années de discussions.

La restructuration du Programme d'Investissement Public (PIP) pour améliorer la qualité des projets publics a été étendue à tous les secteurs à partir de 1987. Pour la première fois, la totalité du PIP a fait l'objet d'une revue entre le Gouvernement et la Banque mondiale. Cette revue, devenue annuelle, a été étendue à toutes les dépenses publiques en 1989. Depuis cette date, l'objectif de la revue est de canaliser les dépenses de l'Etat vers les secteurs prioritaires tels que les infrastructures, l'éducation et la santé.

Pour faciliter l'exercice, la revue des dépenses publiques a été complétée par une réforme du budget dont les nomenclatures et les procédures ont été revues en profondeur entre 1992 et 1994. Cette réforme budgétaire en cours a pour objet de faciliter la présentation des dépenses de l'Etat et surtout les circuits d'engagement, de liquidation et de suivi des dépenses publiques.

La libéralisation des services : pour rattraper les retards technologiques

La nécessité de libéraliser les services de transports aériens, de télécommunications et de distribution de produits pétroliers est apparue en 1993, étant donné le rôle important qu'ils jouent dans le développement du pays. En effet, les monopoles se sont avérés incapables de faire profiter leurs clients du progrès de la technologie et de la compétitivité du marché mondial.

Pour les transports aériens, le tarif prohibitif au niveau international et régional, pratiqué jusqu'ici du fait du monopole, a non seulement handicapé les industries produisant pour l'exportation, mais surtout freinait le développement du tourisme, source potentielle importante de devises. La réforme (Octobre 1996) a consisté en l'abrogation du privilège d'Air Madagascar comme unique exploitant du droit aérien malgache. En sus, sur la ligne Antananarivo-Paris, le gouvernement octroya à deux compagnies privées de transports aériens une licence d'exploitation introduisant ainsi plus de concurrence. L'exploitation des lignes régionales fait actuellement l'objet de plus d'ouverture. Le service d'assistance au sol, le handling, monopole d'Air Madagascar, va être libéralisé pour faire face aux demandes suscitées par l'ouverture du ciel malgache. Accompagné de la réforme des visas, l'objectif de cette ouverture est d'attirer 700.000 touristes d'ici dix ans.

Le secteur télécommunications a été le secteur qui a le plus souffert du monopole administratif. Notoirement sous-équipé et pratiquant un tarif exorbitant, il a porté préjudice au développement du commerce intérieur et extérieur de Madagascar. C'est cependant l'un des secteurs qui a connu un développement technologique le plus rapide au niveau mondial. La réforme du secteur des télécommunications a commencé en 1993 par la publication d'une loi transformant l'administration des télécommunications en une société anonyme (Telecom Malagasy - TELMA) dont le capital a été ouvert au secteur privé. La loi a aussi libéralisé les services à valeur ajoutée des télécommunications comme les téléphones cellulaires et la transmission des données.

La libéralisation totale du secteur a été consacrée en Décembre 1996 avec la publication de la loi 96-034. Par cette loi, le gouvernement a développé une stratégie basée sur le transfert de la responsabilité des opérations et de l'exploitation au secteur privé, assurant le développement de la concurrence. L'administration concentrera, désormais, ses efforts à garantir une régulation du secteur. L'objectif dans ce domaine est d'offrir un service fiable, à un prix abordable et d'améliorer l'accès au téléphone (de 0,9% de la population aujourd'hui à 2% d'ici l'an 2000). Cette nouvelle loi abroge le monopole de TELMA sur le service de base, renforce les règlements sur l'interconnexion et crée un service indépendant de régulation. Les mesures concrètes d'application de cette loi restent toutefois à mettre en place.

La réforme du secteur pétrolier, qui a commencé depuis 1993 avec la publication d'une loi libéralisant le secteur, s'est accélérée

dans le cadre du programme du gouvernement en 1996. Depuis 1993 en effet, le prix des produits pétroliers a été l'objet d'un ajustement mensuel automatique basé sur le taux de change et le prix sur les marchés libres internationaux. Le gouvernement a ensuite pris les mesureslégales nécessaires pour permettre à tout opérateur qualifié de s'installer dans le secteur. Il s'agit particulièrement de la publication des arrêtés N° 871/96 du 5 Mars 1996 fixant les modalités d'octroi de licence d'exploitation d'activités de la chaîne de distribution pétrolière, et N° 872/96 du 5 Mars 1996 fixant les conditions d'obtention des permis de construire des installations pétrolières. Pour compléter effectivement cette libéralisation, les infrastructures nécessaires pour le débarquement, les pipelines et les facilités de stockage des produits seront gérées en coopérative par les compagnies opérant dans le secteur (arrêté N° 5313/96 du 1996).

Les réformes pour le développement du secteur privé : créer un environnement favorable aux investisseurs privés

Toutes les mesures décrites dans les paragraphes précédents ont pour finalité le développement d'un secteur privé dynamique et compétitif. En complément, des mesures spécifiques ont été également mises en oeuvre. Ainsi, une première révision du Code des Investissements a été adoptée en 1985. Par rapport au précédent, ce nouveau code s'est distingué par la garantie qu'il offrait contre la nationalisation et pour le rapatriement des dividendes et des profits. Il a en même temps réduit le temps de traitement des dossiers d'investissements pour certaines catégories d'investisseurs. Le code s'appliquait à la fois aux créations et extensions d'entreprises. En 1988, un nouveau Code des Investissements apporta plus d'incitations aux petites et moyennes entreprises tout en allégeant les procédures d'agrément. Une loi sur les entreprises franches accordant l'extra-territorialité a aussi été publiée en 1988 pour attirer les investisseurs étrangers. En 1996, le Code des Investissements a été supprimé et une partie des avantages a été incorporée dans le Code Fiscal.

La privatisation du secteur public productif a été sans conteste l'une des mesures les plus pertinente pour encourager le développement du secteur privé. Commencée timidement en 1987, elle a porté sur les 10 entreprises publiques les moins performantes pour arrêter le transfert du trésor et des banques d'Etat. Un deuxième programme de privatisation de 51 entreprises fût lancé en 1988. A la suite des évènements de 1991, la réalisation de ce programme a été arrêtée alors que moins de la moitié des entreprises publiques à liquider ou à privatiser était effectivement traitée. Il faudra attendre août 1996 pour qu'une loi sur la privatisation soit votée et que les différentes entités chargées de l'exécuter soient progressivement créées. Cette loi garantit la transparence des opérations, encourage l'investissement privé extérieur, assure l'accès du secteur privé national et des petits porteurs au processus de privatisation. La première phase de ce programme prévoit de privatiser 45 entreprises en 1997-98.

Deux mesures supplémentaires rentrant dans la panoplie des réformes pour encourager l'investissement privé ont été prises : l'assouplissement des visas et l'accès des étrangers à la propriété foncière. Les récentes dispositions sur l'immigration ont rendu automatique l'octroi de visa temporaire aux touristes (communiqué conjoint N°270-MINPN/MIAT). Sur la base d'un contrat de travail, les travailleurs étrangers bénéficient d'un visa permanent de séjour avec multiples entrées (arrêté N°707/97 du 21 Janvier 1997). Par ailleurs, les ressortissants malgaches n'ont plus besoin de visa de sortie pour se rendre à l'étranger (loi N°96-017 du 13 Août 1996). L'accession des étrangers à la propriété foncière est garantie par le bail emphytéotique de 99 ans qui confère un droit d'hypothèque réel au détenteur (loi N°96-015 du 13 Août 1996). Ces mesures, dont certaines doivent être complétées au niveau administratif pour devenir effectives, ont pour objectif principal, d'une part, de développer le tourisme qui est une source importante de revenu pour Madagascar et, d'autre part, d'attirer les investisseurs privés étrangers.

La création récente du Comité de Réflexion sur la Compétitivité (CRC), reconnu d'utilité publique, a pour objectif de favoriser la concertation entre le secteur privé et l'administration.

CHSH, CHSEP, CHSHP, CHSPIC, CHSPÔK, CRESHN, CRESED, CRESÔD, CRESID, PHS, PHSHGE.....
?!
RADIO
-HIMERAZAFY
Madagascar

Les crédits de soutien à la balance des paiements

Pour soutenir ces réformes, la Banque mondiale a apporté depuis 1985 une assistance technique multidisciplinaire qui a travaillé avec le gouvernement pour définir les réformes à mettre en place et le suivi de leur impact. Mais plus concrètement, cinq crédits d'ajustement structurel, totalisant 394 millions de dollars, ont été engagés pour appuyer la balance des paiements.

Le *Crédit d'Ajustement du Secteur de l'Industrie* (CASI), en 1985, a eu pour objectif principal d'améliorer l'efficacité et la productivité du secteur Industrie et d'augmenter l'utilisation de la capacité de production de quelques entreprises sélectionnées. Crédit hybride d'un total de 60 millions de dollars, provenant de l'IDA et du Fonds Spécial pour l'Afrique (FSA), le CASI a été préparé dès Juillet 1983, et approuvé par le conseil d'administration de la Banque le 15 Janvier 1985. Le document de crédit a été signé le 22 Mars 1985 pour la partie IDA et le 13 Décembre 1985 pour la partie FSA. Mis en vigueur le 28 Août 1985 pour la partie IDA et le 3 Mars 1986 pour la partie FSA, le crédit a été clôturé le 30 Septembre 1990, après trois reports de la date de clôture.

Le *Crédit d'Ajustement de Secteur Agricole* (CASA) en 1986, d'un montant de 53 millions de dollars, provenant de l'IDA et du FSA, visait principalement la réduction des besoins d'importations du riz en mettant fin à toute intervention directe de l'Etat sur le marché du riz. Décaissé en deux tranches, le crédit, préparé depuis Avril 1984, a été approuvé par le conseil d'administration le 24 mars 1986. Il a été signé le 20 Mai 1986, mis en vigueur le 18 Novembre 1986 et n'a été clôturé qu'au 30 Juin 1990, après trois reports de la date de clôture prévue initialement le 30 Juin 1988.

Troisième crédit de la série, *le Crédit d'Ajustement de la Politique Industrielle et Commerciale* (CASPIC) en 1987 fut véritablement le premier projet d'ajustement structurel avec pour objectif de réorienter l'économie malgache vers l'économie de marché. Le train de réformes du programme devait poursuivre la politique générale amorcée dans le cadre du CASI pour permettre une reprise de la croissance. D'un montant total de 83 millions de dollars, le crédit, réparti en trois tranches, a été préparé dès octobre 1986, approuvé par le conseil d'administration de la Banque le 10 Juillet 1987, mis en vigueur le 20 Octobre 1987 et clôturé le 31 mars 1991, un an et trois mois après la date prévue.

Le *Crédit d'Ajustement du Secteur Public* (CASEP) en 1988, visant à accroître l'efficacité de l'allocation et l'emploi des ressources publiques, approfondit les réformes entreprises pour la libéralisation de l'économie mise en place dans les précédents crédits. D'un montant total de 127 millions de dollars, réparti en trois tranches dont la troisième a été annulée, le CASEP a été accompagné pour les dépenses relatives à la mise en place des réformes par le Programme d'Action Sociale à la Gestion Economique (PASAGE). Préparé dès Octobre 1987, le CASEP a été approuvé par le conseil d'administration de la Banque le 29 Juin 1988, signé le 18 Juillet 1988, mis en vigueur le 16 Décembre 1988 et clôturé le 30 Septembre 1993 presque trois ans après la date initialement prévue.

Le *Crédit d'Ajustement Structurel* de 1997, d'un montant total de 70,6 millions de dollars, soit 353 milliards de Fmg, a été adopté par le conseil d'administration de la Banque le 14 Mars 1997. Ce crédit renoue avec les réformes économiques après une interruption de plus de cinq ans. Mis en vigueur le 2 Avril, 68 millions ont été décaissés pratiquement le même jour.

Les résultats de l'ajustement structurel à Madagascar

1988 à 1990 : les "Trois Glorieuses" ou trois années de croissance positive du PIB par habitant pour la première fois en vingt ans

Les résultats les plus immédiatement palpables de la première période de l'ajustement (1985-1990) ont été surtout constatés dans trois domaines : la production, la stabilité des prix et l'amélioration de la position extérieure. Reflet de leur mise en place très progressive, les résultats des réformes ont été laborieux et c'est seulement à partir de 1988 que des améliorations nettes ont été constatées. De 1988 à 1990, les taux de croissance du PIB (variant de 3,5 à 4,5%) dépassaient la croissance de la population, et constituaient une exception pour les vingt dernières années. Ce taux de croissance moyen était, en effet, de seulement 1,23 % entre 1973 et 1980 et négatif (-2,3%) entre 1980 et 1984. Le retour à une croissance positive du PIB/hab. s'est accompagnée d'une stabilité des prix et ceci malgré le choc de la grande dévaluation de 1987. Le taux d'inflation de l'époque se situait autour de 10 %, en comparaison à une moyenne de 21% entre 1980-1984. La position extérieure devint moins vulnérable. Le niveau des réserves officielles de devises passait de un mois

d'importations en 1984 à 5 mois d'importations en 1990. Enfin, malgré un volume encore loin du niveau de celui de 1980, le commerce extérieur de marchandises a sensiblement repris.

La libéralisation du commerce a été la véritable locomotive de la croissancedu PIB. Dès 1986, en effet, après la première réforme introduite par le CASI sur le décontrôle des prix sortie usine, la réaction du secteur industriel a été immédiate et s'est traduite par une croissance au niveau de la production de l'ordre de 3,6 %. Celle-ci était de -6,8% durant la période 1980-1984 et 1,6% entre 1975-1980.

La croissance du PIB a été améliorée par la performance du secteur primaire en 1987, juste après la déréglementation du commerce du riz dans le cadre du CASA. Un bond exceptionnel de la production agricole (taux de croissance de 5,2%) a été enregistré en 1988, un an après la libéralisation totale de la commercialisation du riz. La production rizicole a connu une croissance moyenne de 3 % entre 1986 et 1990 (contre 0,4% entre 1973 et 1980 et 1,6% entre 1980 et 1984). Les conditions climatiques ont freiné cette croissance en 1990. La diminution des importations de riz a été spectaculaire : de 300.000 tonnes vers le début des années 80, elle est passée à 60.000 tonnes dans les années 90.

La libéralisation totale du commerce par la suppression du contrôle des prix et des marges bénéficiaires (CASPIC) a surtout dopé le secteur tertiaire. Ayant connu une croissance de 1,3 % entre 1973 et 1980, et de -3,3 % entre 1980 et 1984, le secteur a fait un bond spectaculaire avec un taux moyen de croissance de 4% l'an de 1988 à 1990. Cette libéralisation a aussi encouragé le tourisme, qui s'est fortement développé entre 1984 et 1989 passant de 12.200 à 39.000 touristes par an. L'amélioration constante de l'environnement économique a attiré des investissements dans le secteur, ce qui a permis d'augmenter la capacité d'accueil.

La dévaluation du FMG a été le deuxième facteur de la croissance du PIB. L'ajustement du taux de change en Juin 1987, initié par le CASPIC, a réduit le taux de change réel du FMG à moins de la moitié de son niveau de 1978. Elle a permis en partie d'offrir un meilleur prix aux producteurs agricoles et stimuler la croissance du secteur. Cet impact a toutefois été partiellement amoindri car la plupart des produits agricoles d'exportation étaient encore soumis à des taxes dont l'élimination totale n'a été effective qu'après 1990. La dévaluation a été aussi bénéfique pour le secteur industriel : la mise en place du SILI, qui n'aurait pas été possible sans ce préalable, a automatisé l'allocation des devises et a permis aux industries performantes de disposer des intrants et des investissements nécessaires. La réforme tarifaire (CASPIC)- qui a fortement réduit la protection effective des industries locales- combinée avec la mise en place du code des investissements et des entreprises franches, ont permis l'émergence de nouveaux types d'industries tournées vers l'exportation. Ceci a entraîné non seulement l'augmentation de la production mais également la diversification des produits d'exportation.

L'évolution de la situation monétaire, marquée par une croissance prudente de la création monétaire, associée à une amélioration de la production, expliquait la décélération de l'inflation. La réduction du crédit à l'Etat, qui est tombé de 33% du PIB en 1981 à 5,5% en 1986 pour devenir négatif entre 1987 et 1989, caractérisait l'orientation de la politique monétaire. L'assainissement des finances publiques dont le déficit budgétaire fut ramené à 15% du PIB en 1980 et à 4,1% en 1989, a permis cette réduction. Cette baisse du crédit à l'Etat favorisait le maintien d'un niveau de crédit satisfaisant pour le secteur privé.

L'évolution modérée de la monnaie a été aussi possible grâce à la diminution des prêts aux entreprises publiques non performantes. L'assainissement du secteur des entreprises publiques, commencé dans le cadre du CASI, a continué de façon plus structurée dans le cadre du CASPIC et du CASEP (liquidation et privatisation des entreprises non fonctionnelles de "l'investissement à outrance").

La réforme du secteur bancaire introduite dans le cadre du CASEP contribuait aussi à la stabilisation de la situation monétaire. L'assainissement en profondeur du portefeuille des banques d'Etat (par l'élimination de la plupart des créances douteuses des entreprises publiques non viables) lié à un programme visant à accroître la concurrence au sein du système bancaire, a amélioré l'efficacité de l'octroi du crédit.

L'amélioration des réserves en devises est d'abord le résultat mathématique des crédits d'ajustement structurel. Outre les décaissements des crédits octroyés par la Banque mondiale, plusieurs bailleurs de fonds ont contribué à l'aide à la balance des paiements. Ainsi, le CASA a bénéficié de 10

millions de DM de la coopération allemande et d'un don de 600 millions de Yens du gouvernement japonais. Le CASPIC était étoffé d'un prêt saoudien de 12 millions de rials, d'un autre prêt de 1 milliard d'Yens et d'un don de 1 milliard d'Yens du gouvernement japonais. Le CASEP, quant à lui, a été décaissé parallèlement à un prêt de la Caisse Française de Développement (CFD) de 10 Millions de FF, à un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) de 30 millions unités de compte, d'un don suisse de 10 millions de Francs suisses et enfin d'un don norvégien de 20 millions de couronnes.

L'amélioration de la position extérieure du pays a été confortée par un allégement du service de la dette. A cause de la concessionalité de la majeure partie de la dette, l'élément "don" des prêts contractés depuis la stabilisation a sensiblement amélioré le profil de la dette de Madagascar et relativement allégé les services y afférents. Mais le principal facteur d'allégement de la dette a été les rééchelonnements obtenus lors des réunions successives avec le Club de Paris qui n'ont été possibles que par l'existence d'un accord avec le FMI et la Banque mondiale dans le cadre des crédits d'ajustement structurel. L'effort entrepris par Madagascar pour restructurer son économie et pour honorer ses dettes lui a valu la remise ou la conversion d'une partie de sa dette. Ces remises et conversions ont contribué à améliorer le profil général de la dette bien que celle-ci reste toujours problématique.

Le résultat le plus encourageant en matière de relations extérieures de Madagascar est sans doute la diversification des exportations. Cette diversification permet au pays de réduire sa dépendance vis-à-vis des exportations traditionnelles (café, vanille, girofle). Ces produits constituaient 70 % des recettes d'exportations alors que leur prix unitaire à l'exportation diminuait au fil des années. La diversification des exportations est sans conteste le résultat des réformes entreprises à partir de la mise en place du CASPIC et du CASEP. En effet, la libéralisation des prix et du commerce, introduite par le CASPIC entre 1987 et 1988, combinée à la réforme sur les tarifs douaniers, ont incité la reconversion et l'installation d'une nouvelle vague d'industries plus tournées vers l'exportation (notamment le textile). La mise en place du système d'allocation libéralisé de devises (SILI) ainsi que la promotion de l'exportation (suppression de toutes restrictions administratives en Juillet 1988) mise en place dans le cadre du CASEP sont également des facteurs importants qui ont permis cette diversification.

1991-1994 : les années des financements parallèles et les déboires des exemptions fiscales

Si les résultats encourageants obtenus pendant la première phase de l'ajustement ont été laborieux, les conséquences de l'arrêt brutal des réformes, dû aux évènements politiques de 1991, ne se sont pas fait attendre. Dès la fin de l'année 1991, en effet, le pays a vu son PIB chuter de 6% à cause de la paralysie de la production durant plus de quatre mois. Entre 1992 et 1996, faute d'investissements conséquents à cause de la tergiversation des dirigeants dans leur choix de politique économique, la croissance du PIB (entre 0 et 2% annuel) n'a jamais dépassé celle de la population. La consommation privée a chuté brutalement de 5% en 1992 et a encore connu une baisse de plus de 2% en 1994. Cette dégradation généralisée des niveaux de production et de la consommation s'est accompagnée d'une augmentation de l'inflation qui atteignait 61% en 1994. L'expansion incontrôlée de la masse monétaire (passant d'un niveau de 17% du PIB en 1990 à 25 % du PIB en 1994) due aux dérapages des finances publiques et à des crédits bancaires de complaisance explique cette forte accélération de l'inflation. De 6% en 1991, les dettes de l'Etat envers le système bancaire atteignaient 12 % du PIB durant la période 1992-1994, en raison des mauvaises rentrées fiscales expliquées en grande partie par des exemptions fiscales intempestives. En même temps, des crédits furent octroyés imprudemment par les banques d'Etat, augmentant de façon excessive le niveau de crédits à l'économie tout en mettant en péril la santé financière de ces banques.

L'ampleur et l'acuité de ces difficultés économiques ont abouti à une diminution des réserves en devises de la Banque centrale, qui sont passées de l'équivalent de 5 mois d'importations en 1988 à moins d'un mois en 1994. Il en est résulté une incapacité quasi-totale à faire face au service de la dette à partir de 1991 et une accumulation dangereuse des arriérés (plus de 2 000 millions de dollars fin 1996). Cette spirale de la dégradation, à laquelle n'ont pas résisté les fragiles réformes d'ajustement structurel engagées les années précédentes, a aggravé la pauvreté. En 1994,

les trois quarts de la population malgache étaient dans un état de pauvreté relative, avec un revenu annuel inférieur à 250.000 Fmg, et 60% de population dans un état de pauvreté absolue avec moins de 200.000 Fmg par an pour subvenir à leurs besoins.

1995-1996 : deux années de sacrifice pour retrouver la stabilité financière

Après les déconvenues et les faux espoirs nés de l'attente de financements internationaux privés dits "parallèles" et les déboires causés par les exonérations fiscales de la fin 1994, le gouvernement a décidé, début 1995, de renouer avec l'orthodoxie financière. Dès la fin de l'année 1995, les signes d'une stabilisation de l'économie malgache étaient perceptibles, ce que confirmaient les données macro-économiques de l'année 1996 et les résultats du premier semestre de l'année 1997. La masse monétaire a été réduite de façon drastique de 25% du PIB en 1993 à 19% fin 1996. L'inflation est passée de 37% en décembre 1995 à moins de 3% en Juin 1997.

L'effort de stabilisation de l'économie a déjà eu un impact positif. La réduction importante de l'inflation et l'assainissement des deux banques d'Etat ont permis la baisse conséquente du taux d'intérêt. Ainsi le taux de base de la Banque centrale, qui était de 33 % en 1995, est passé à 15% en Février 1997 et à 11% depuis Juillet 1997. Le taux de change commence, par ailleurs, à se stabiliser et la pénurie de devises n'existe plus. Le niveau des réserves officielles de changes n'a cessé de s'améliorer.

1997 : le début d'une ère de croissance ?

Dans l'immédiat, le support financier apporté par le crédit d'ajustement structurel soulagera la balance des paiements et le budget. L'aide à la balance des paiements permettra d'épurer une partie du service de la dette impayée. L'apport du crédit d'ajustement au budget de l'Etat servira à protéger les dépenses budgétaires dans les services publics bénéficiant en priorité aux plus pauvres. Le crédit catalysera la mobilisation d'autres financements internationaux. Les allégements sur les services de la dette obtenus lors de la réunion du Club de Paris en Mars dernier permettront d'améliorer la capacité d'endettement.

Si les réformes structurelles et d'ouverture lancées en 1996 sont poursuivies et approfondies, on peut espérer que Madagascar connaîtra une forte croissance, indispensable pour réduire la pauvreté. La reprise sera toutefois fonction de la vitesse et de la détermination avec lesquelles les mesures de restructuration de l'économie seront effectivement mises en oeuvre.

4

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT
(Situation en mars 1997)

PROJETS EN COURS

SECTEURS AGRICULTURE & ENVIRONNEMENT :
Projet National de Recherche Agricole (PNRA) 31
Programme Sectoriel Elevage (PSE) 35
Projet d'Assistance Technique en Finances Rurales (ADMMEC) 39
Second Projet de Réhabilitation des Périmètres Irrigués (PPI 2) 43
Projet d'Appui au Programme de Vulgarisation Agricole (PNVA) 47
Programme Environnemental, Phase 1 (PE 1) 51

SECTEUR APPUI INSTITUTIONNEL :
Crédit de Développement du Secteur Financier & des Entreprises Privées (APEX) 55
Projet de Développement des Institutions Financières (PRODIF) 59
Projet d'Appui Institutionnel à la Gestion Publique (PAIGEP) 61

SECTEUR EAU, DEVELOPPEMENT URBAIN & ENERGIE :
Projet de Développement de la Plaine d'Antananarivo (BPPA) 63
Projet de Réforme du Secteur Pétrolier (PETROLE) 65
Projet de Voiries Urbaines d'Antananarivo (AGETIPA) 67
Projet de Réhabilitation d'Urgence Suite aux Dégâts Cycloniques 69
Deuxième Projet de Développement du Secteur Energie (Energie 2) 73

SECTEURS SOCIAUX :
Projet de Renforcement du Secteur Education (CRESED) 77
Projet d'Amélioration du Secteur Santé (CRESAN) 81
Projet de Renforcement de la Formation Technique & Professionnelle (PREFTEC) 85
Projet de Sécurité Alimentaire et de Nutrition (SECALINE) 89
Fonds d'Intervention pour le Développement (FID 2) 93

PROJETS NEGOCIES ET/OU EN COURS DE NEGOCIATION 97

PROJETS EN PREPARATION 99

Projet National de Recherche Agricole (PNRA) Crédit 2042-MAG

Synergie

Entre les projets nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles (Pnra et Pnva), la synergie est renforcée par l'identification préalable des contraintes du secteur agricole et l'adaptation des travaux de la recherche, en fonction des besoins des agriculteurs et de la commercialisation des produits.

Approche-Programme

A moyen terme, pour la définition et l'inventaire des activités de recherche agricole et la préparation des travaux, la méthode "d'approche-programme" a été retenue. Elle mobilise tous les intervenants du Système national de recherche agricole.

Revue à mi-parcours

En novembre 1993, une orientation du projet à mi-parcours a été décidée, avec de nouvelles idées-force :

* Décentralisation de la programmation des recherches vers des priorités régionales.
* Régionalisation de la recherche par la création d'équipes pluridisciplinaires opérationnelles.
* Réformes institutionnelles axées sur un redimensionnement du réseau de recherches du Fofifa. Création d'indicateurs d'impacts pour chaque axe de travaux.

Montant du crédit : 11,69 millions US$
Montant décaissé : 6,88 millions US$
Date de démarrage : Juillet 1990
Date de clôture : Décembre 1997
Contrepartie gouvernementale : 1.022.000 US$ (incluant les taxes)

Responsable national du projet :
M. François RASOLO,
Directeur général du FOFIFA,
B.P. 694 Antananarivo 101 Madagascar
Tel (261-2) 401 30 & 402 70
Cel (261-3) 810 34
Fax (261-2) 402 70

Superviseur de la Banque mondiale :
M. Yves WONG,
Chargé du programme agriculture
Mission résidente
Tel (261-2) 289 17 & 275 49
Fax (261-2) 329 02

Objectifs

Renforcer, sur une période de 7 ans, l'organisation et les moyens de la recherche agricole nationale en l'adaptant davantage aux besoins et aux contraintes des producteurs à Madagascar.

Descriptif

Ce projet intervient sur six grands axes :

Programme de recherches prioritaires

* La production végétale et animale, la foresterie, la pisciculture et la technologie agricole ont été retenues comme des axes prioritaires de recherche.

Renforcement institutionnel du Fofifa

Les capacités d'intervention et d'action du Fofifa sont renforcées dans les domaines suivants :

- coordination de l'aide des bailleurs de fonds;
- définition des priorités et gestion de la recherche;
- amélioration de la collaboration avec d'autres organismes de recherche;
- suivi périodique et évaluation rétrospective des actions du Fofifa.

ONG

Quinze Ong nationales et 4 Ong internationales travaillent en collaboration avec le projet (cf. liste en annexe)

(descriptif suite)

Amélioration de la qualité et de l'adéquation des travaux de recherche

* Etablir des liens directs et concrets entre recherche et vulgarisation par la définition des travaux, leur orientation, la mise en place d'un système d'évaluation interne/externe des programmes et de méthodes d'identification des problèmes vécus par les agriculteurs;
* Coordination de toutes les activités de recherches en vue de leur application réelle dans la production et la commercialisation des produits et de leur orientation vers de nouvelles technologies.

Développement des ressources humaines au Fofifa

* Redéfinir la politique et les procédures de recrutement et de gestion du personnel;
* Renforcer les capacités de travail du personnel technique et administratif.

Remise en état des équipements et du matériel du Fofifa

* Réhabiliter, construire des bâtiments administratifs et des logements de fonction; des routes d'accès; les réseaux d'irrigation et de drainage;
* Equiper le Fofifa de mobilier, de matériel, d'équipements adaptés et de moyens de communication (bureaux, micro-ordinateurs, laboratoires, engins etc.)

Appui à l'Etablissement d'enseignement supérieur des sciences agronomiques (Eessa)

* Assurer la formation des chercheurs du Fofifa et renforcer les capacités de formation en biométrie, d'analyse des données et de conception des travaux de recherche;
* Réhabiliter et renforcer les installations et les moyens de formation de l'Eessa de l'université d'Antananarivo.

Réalisations (Mars 97)

En 94/95, 59 nouvelles variétés végétales améliorées ont été diffusées dans toute l'île :

- riz irrigué : 27
- riz pluvial : 16
- coton : 3
- vanille : 2
- manioc : 3
- maïs : 3
- haricot : 3
- arachide : 2

Au cours de la même période, 5 nouvelles techniques culturales - semis directs et plants jeunes - ont été vulgarisées.

Création de 2 races bovines améliorées : Renitelo et Manja Boina.

La production de paddy a ainsi augmenté en 96 de 150.000 T (+ 6%) et celle d'arachide de 21.000 T (+ 25%/94), résultats obtenus par la diffusion de nouvelles variétés et de nouveaux procédés culturaux.

Impacts (Mars 97)

Deux exemples sur le terrain illustrent cet impact environnemental positif :

* La diffusion de nouvelles variétés de riz développées par le Fofifa, résistantes à la virose (red yellow mottle virus), a permis aux riziculteurs de Mahajanga de revenir cultiver sur plus de 10.000 ha de rizières, détruites par cette maladie virale, et qu'ils avaient dû abandonner. Pour maintenir leur niveau d'autosuffisance alimentaire, et par conséquent survivre, ces paysans étaient obligés de détruire la forêt.

* Le développement par Fofifa d'un insecticide naturel de la famille des méliacées (melia azedarach) a permis aux paysans d'abandonner les insecticides chimiques, dangereux pour l'environnement, pour la lutte contre les larves de vers blancs du riz pluvial. Ce traitement écologique sur 4.500 ha a permis d'augmenter les rendements de 1 T/ha.

Projet National de Recherche Agricole PNRA (Cr.2042-MAG)

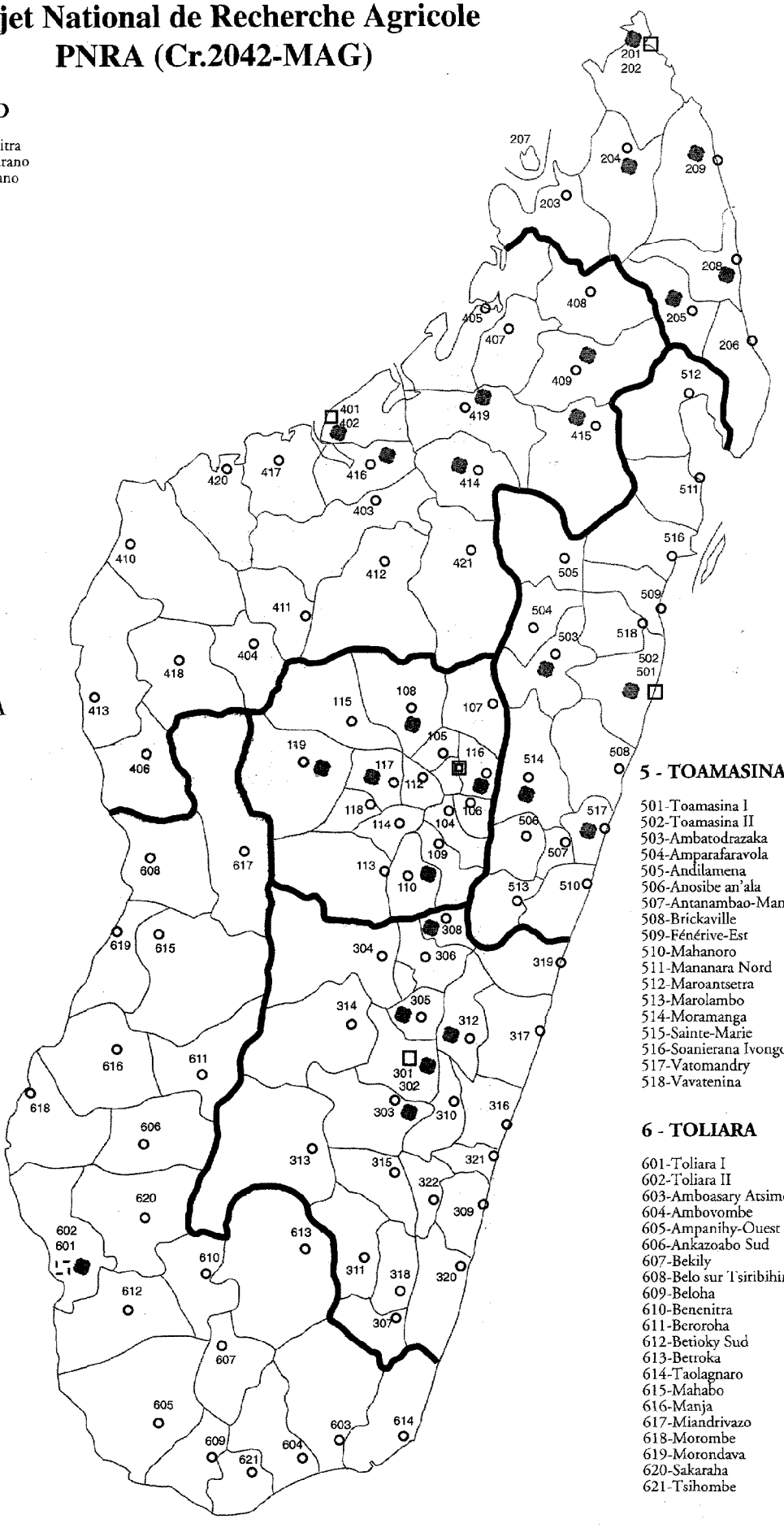

1- ANTANANARIVO

101-Antananarivo Renivohitra
102-Antananarivo Atsimodrano
103-Antananarivo Avaradrano
104-Ambatolampy
105-Ambohidratrimo
106-Andramasina
107-Anjozorobe
108-Ankazobe
109-Antanifotsy
110-Antsirabe I
111-Antsirabe II
112-Arivonimamo
113-Betafo
114-Faratsiho
115-Fenoarivo Centre
116-Manjakandriana
117-Miarinarivo
118-Soavinandriana
119-Tsiroanomandidy

2- ANTSIRANANA

201-Antsiranana I
202-Antsiranana II
203-Ambanja
204-Ambilobe
205-Andapa
206-Antalaha
207-Nosy-Be
208-Sambava
209-Vohémar

3- FIANARANTSOA

301-Fianarantsoa I
302-Fianarantsoa II
303-Ambalavao
304-Ambatofinandrahana
305-Ambohimahasoa
306-Ambositra
307-Befotaka
308-Fandriana
309-Farafangana
310-Fort-Carnot
311-Iakora
312-Ifanadiana
313-Ihosy
314-Ikalamavony
315-Ivohibe
316-Manakara
317-Mananjary
318-Midongy du Sud
319-Nosy Varika
320-Vangaindrano
321-Vohipeno
322-Vondrozo

4 - MAHAJANGA

401-Mahajanga I
402-Mahajanga II
403-Ambato-Boeni
404-Ambatomainty
405-Analalava
406-Antsalova
407-Antsohihy
408-Bealanana
409-Befandriana Nord
410-Besalampy
411-Kandreho
412-Maevatanana
413-Maintirano
414-Mampikony
415-Mandritsara
416-Marovoay
417-Mitsinjo
418-Morafenobe
419-Port Berger
420-Soalala
421-Tsaratanana

5 - TOAMASINA

501-Toamasina I
502-Toamasina II
503-Ambatodrazaka
504-Amparafaravola
505-Andilamena
506-Anosibe an'ala
507-Antanambao-Manampotsy
508-Brickaville
509-Fénérive-Est
510-Mahanoro
511-Mananara Nord
512-Maroantsetra
513-Marolambo
514-Moramanga
515-Sainte-Marie
516-Soanierana Ivongo
517-Vatomandry
518-Vavatenina

6 - TOLIARA

601-Toliara I
602-Toliara II
603-Amboasary Atsimo
604-Ambovombe
605-Ampanihy-Ouest
606-Ankazoabo Sud
607-Bekily
608-Belo sur Tsiribihina
609-Beloha
610-Benenitra
611-Beroroha
612-Betioky Sud
613-Betroka
614-Taolagnaro
615-Mahabo
616-Manja
617-Miandrivazo
618-Morombe
619-Morondava
620-Sakaraha
621-Tsihombe

Programme Sectoriel Elevage (PSE) Crédit 2243-MAG

Approche-Programme
Elaboration d'un programme sectoriel qui réunit tous les projets des bailleurs de fonds sur l'élevage.

Association des éleveurs
Constitution d'associations d'éleveurs pour une prise en charge de toutes les activités de reproduction, de production et de commercialisation du lait

Désengagement de l'Etat
L'Etat s'est effectivement désengagé de toutes les prestations de santé animale.

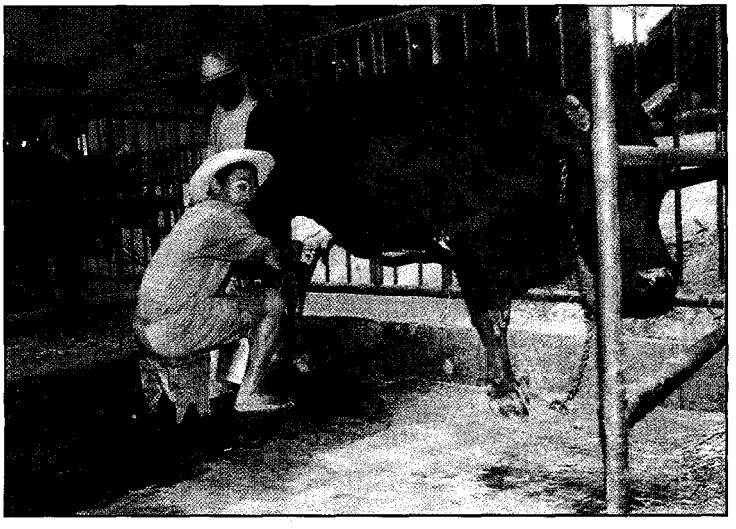

Montant du crédit : 19,8 millions US$
Montant décaissé : 10,01 millions US$
Date de démarrage : Mars 1992
Date de clôture : Juin 1999
Contrepartie gouvernementale 1.612.000 US$ (incluant les taxes)

Responsable national du projet :
M. Arsène RALAMBOFIRINGA,
Coordinateur national du programme sectoriel élevage
Ministère de l'élevage
B.P. 291 Antananarivo 101 Madagascar
Tel (261-2) 325 73
Fax (261-2) 211 94

Superviseur de la Banque mondiale :
M. Yves WONG,
Chargé du programme agriculture
Mission résidente
Tel (261-2) 289 17 & 275 49
Fax (261-2) 329 02

Objectifs

Le but général du projet consiste à encourager et à favoriser la production d'un bétail plus performant, pour la consommation intérieure de lait et de ses dérivés, mais aussi de viande, et d'augmenter les exportations.

Descriptif

C'est un projet en trois parties :

Mise en place de l'institution

* Une profonde réforme du secteur consiste à redéfinir les responsabilités de l'administration, à favoriser la création d'associations d'éleveurs, à privatiser la profession vétérinaire et à désengager l'Etat des entreprises publiques d'élevage.

* Renforcement de la protection zoosanitaire au niveau national pour mettre le cheptel à l'abri des maladies importées.

Production extensive

* Renforcement des moyens d'actions des organismes d'élevage, comme la direction de l'élevage, le Centre de promotion des vétérinaires (Ceprovet) et le Comité de mise en oeuvre de l'engagement de l'Etat (Comodel).

* Intensification et harmonisation des

ONG **Six Ong nationales travaillent en étroite collaboration avec le projet (cf. liste en annexe)**

(descriptif suite)

interventions de vulgarisation pour permettre l'augmentation de la production bovine extensive.

Programme de développement laitier

* Augmentation de la production laitière par l'intensification des appuis aux producteurs, l'amélioration génétique, l'amélioration de l'alimentation du bétail et la mise en place de systèmes plus performants de collecte et de traitement du lait.

Réalisations (Mars 97)

* Diffusion de la carte de prévalence de la tuberculose et de la fièvre de la vallée du Rift des bovins;

* Installation de 73 vétérinaires privés sur les 90 prévus;

* Création de 4 fédérations, de 47 unions et de 157 associations d'éleveurs regroupant 5.100 membres;

* Saillie de 20.800 femelles en 1996 pour produire des veaux de race améliorée pour augmenter la production laitière;

Impacts (Mars 97)

* Augmentation des exportations de viande bovine de 1.300 T en 92 à 5.000 T en 95;

* Augmentation de la production laitière de 2.800.000 litres en 96 sur une production nationale de 40.000.000 de litres;

* Les revenus bruts de 3.485 producteurs de lait ont augmenté de 3,9 milliards Fmg en 96.

Programme sectoriel Elevage
PSE (Cr.2243-MAG)

1- ANTANANARIVO

101-Antananarivo Renivohitra
102-Antananarivo Atsimodrano
103-Antananarivo Avaradrano
104-Ambatolampy
105-Ambohidratrimo
106-Andramasina
107-Anjozorobe
108-Ankazobe
109-Antanifotsy
110-Antsirabe I
111-Antsirabe II
112-Arivonimamo
113-Betafo
114-Faratsiho
115-Fenoarivo Centre
116-Manjakandriana
117-Miarinarivo
118-Soavinandriana
119-Tsiroanomandidy

2- ANTSIRANANA

201-Antsiranana I
202-Antsiranana II
203-Ambanja
204-Ambilobe
205-Andapa
206-Antalaha
207-Nosy-Be
208-Sambava
209-Vohémar

3- FIANARANTSOA

301-Fianarantsoa I
302-Fianarantsoa II
303-Ambalavao
304-Ambatofinandrahana
305-Ambohimahasoa
306-Ambositra
307-Befotaka
308-Fandriana
309-Farafangana
310-Fort-Carnot
311-Iakora
312-Ifanadiana
313-Ihosy
314-Ikalamavony
315-Ivohibe
316-Manakara
317-Mananjary
318-Midongy du Sud
319-Nosy Varika
320-Vangaindrano
321-Vohipeno
322-Vondrozo

4 - MAHAJANGA

401-Mahajanga I
402-Mahajanga II
403-Ambato-Boeni
404-Ambatomainty
405-Analalava
406-Antsalova
407-Antsohihy
408-Bealanana
409-Befandriana Nord
410-Besalampy
411-Kandreho
412-Maevatanana
413-Maintirano
414-Mampikony
415-Mandritsara
416-Marovoay
417-Mitsinjo
418-Morafenobe
419-Port Berger
420-Soalala
421-Tsaratanana

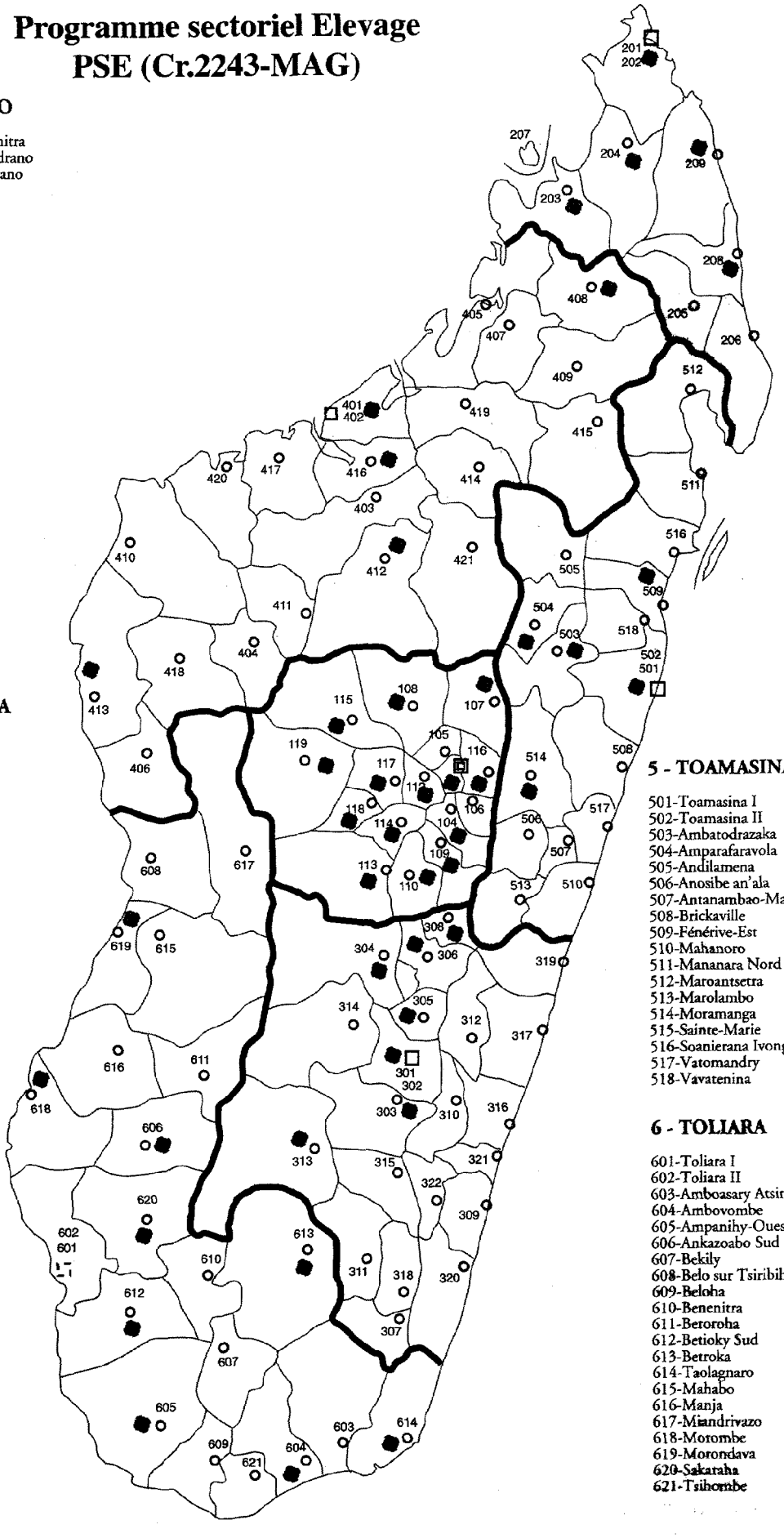

5 - TOAMASINA

501-Toamasina I
502-Toamasina II
503-Ambatodrazaka
504-Amparafaravola
505-Andilamena
506-Anosibe an'ala
507-Antanambao-Manampotsy
508-Brickaville
509-Fénérive-Est
510-Mahanoro
511-Mananara Nord
512-Maroantsetra
513-Marolambo
514-Moramanga
515-Sainte-Marie
516-Soanierana Ivongo
517-Vatomandry
518-Vavatenina

6 - TOLIARA

601-Toliara I
602-Toliara II
603-Amboasary Atsimo
604-Ambovombe
605-Ampanihy-Ouest
606-Ankazoabo Sud
607-Bekily
608-Belo sur Tsiribihina
609-Beloha
610-Benenitra
611-Betroroha
612-Betioky Sud
613-Betroka
614-Taolagnaro
615-Mahabo
616-Manja
617-Miandrivazo
618-Morombe
619-Morondava
620-Sakaraha
621-Tsihombe

Projet d'Assistance Technique en Finances Rurales (ADMMEC) Crédit 2459-MAG

Cadre légal
La loi no 020/96, qui réglemente les activités et l'organisation des institutions financières mutualistes, votée par l'Assemblée nationale en septembre 96, promulguée en décembre 96, constitue le cadre légal du projet.

Coordination associative des actions
L'Association pour le développement du mouvement mutualiste d'épargne et de crédit **(Admmec)**, une structure de type **Ong** a été mise en place pour exécuter le Projet d'assistance technique en finances rurales **(Patfr)** et coordonner les différentes actions des Mutuelles d'épargne et de crédit **(Mec)**.

Revue à mi-parcours
Les objectifs fixés sont atteints en octobre 96, ce qui a permis de définir les prochaines priorités, en particulier le renforcement des liens entre les Mutuelles et le système financier formel.

Suivi-Evaluation
Trois études ont été réalisées pour évaluer les performances du projet :
- impacts sur la pauvreté
- appréciation par les bénéficiaires du mouvement mutualiste d'épargne et de crédit
- capitalisation des expériences

Montant du crédit : 3,7 millions US$
Montant décaissé : 2,78 millions US$
Date de démarrage : Avril 1994
Date de clôture : Décembre 1997
Contrepartie gouvernementale : 130.500 US$ (incluant les taxes)

Responsable national du projet :
M. Pascal RAVOHITRARIVO,
Directeur de l'ADMMEC
B.P. 628 Antananarivo 101 Madagascar
Tel (261-2) 795 65 & 798 89
Cel (261-3) 810 06
Fax (261-2) 795 64

Superviseur de la Banque mondiale :
Mme Herminia MARTINEZ
Coordinateur d'opérations
Washington DC, USA
Tel (202) 473 5062
Fax (202) 522 1198

Objectifs

Sur une base pilote, car il s'agit d'une expérience résolument novatrice, il s'agit d'aider des ruraux à créer des mutuelles d'épargne et de crédit, à favoriser ensuite leur fédération et leur crédibilité afin qu'elles puissent établir des liens permanents avec le système bancaire et financier formel.

Descriptif

C'est un projet en trois parties :

Promotion des activités d'épargne et de crédit
* Mise en place de programmes de promotion des activités d'épargne et de crédit dans au moins trois zones-pilotes;
* Généralisation des programmes existant dans le Vakinankaratra et à Marovoay;
* Lancement de programmes de formation sur les finances rurales pour les Ong et les nationaux.

Gestion, suivi et évaluation
* Appui à la gestion de l'Admmec, à sa coordination, aux activités de suivi-évaluation avec le concours de consultants et une dotation en moyens de transport et matériel de bureau.

Services aux micro-entreprises
* Formation de base et initiation aux techniques de l'entreprise des micro-entreprises en zones rurales.

ONG

Quatre Ong internationales et trois Ong nationales sont présentes et actives sur le terrain pour créer et développer des Mec. (cf. liste en annexe)

Réalisations (Mars 97)

NATURE DES RESULTATS		Projet (1)	National (2)
* Nombre de caisses	U	54	148
* Nombre de mutualistes	U	7.242	14.930
* Pourcentage de femmes	%	37,8%	30,3%
* Capital social	(3)	70,2	368,7
* Réserves	(3)	1	107,6
* Dépôts bloqués	(3)	-	70,3
* Dépôts à vue (DAV)	(3)	509,3	568,8
* Dépôts à terme (DAT)	(3)	5,5	49,4
* Plan d'épargne (PE)	(3)	-	0,9
* Epargne totale constituée	(3)	514,8	689,4
* Epargne moyenne par mutualiste	(4)	71.080	46.175
* Ressources mobilisées	(3)	586,3	1.165,7
* Ressource moyenne par mutualiste	(4)	80.963	78.078
* Nombre de crédits	U	470	2.423
* Encours total des crédits	(3)	152,0	495,3
* Crédit moyen par membre	(4)	20.989	33.175

Notes:

(1) projet = effectué dans le cadre du projet
(2) national= hors projet
(3) montants en millions de Fmg
(4) montants en Fmg

Impacts (Mars 97)

L'accès au crédit permet aux paysans membres des **Mec** d'augmenter leur production, par exemple par l'achat de semences améliorées, l'utilisation de matériel plus performant, la mise en valeur de nouvelles terres etc.

L'accès au crédit, à travers les **Mec**, permet aussi aux paysans mutualistes de ne plus recourir aux services des usuriers et de ne plus subir la pression des taux d'intérêt élevés pratiqués dans le secteur financier informel.

Le projet favorise également la promotion des femmes dans la société rurale. Avec un taux de 38%, les femmes sont désormais présentes aux différents niveaux des organes de décision et de gestion des **Mec**. L'accès aux services fournis par les mutuelles leur permet d'augmenter leurs revenus. Cette insertion active dans la vie économique rurale leur apporte un meilleur statut social au sein de la famille et de la communauté villageoise.

Projet d'Assistance Technique en Finances Rurales ADMMEC (Cr.2459-MAG)

1- ANTANANARIVO

101-Antananarivo Renivohitra
102-Antananarivo Atsimodrano
103-Antananarivo Avaradrano
104-Ambatolampy
105-Ambohidratrimo
106-Andramasina
107-Anjozorobe
108-Ankazobe
109-Antanifotsy
110-Antsirabe I
111-Antsirabe II
112-Arivonimamo
113-Betafo
114-Faratsiho
115-Fenoarivo Centre
116-Manjakandriana
117-Miarinarivo
118-Soavinandriana
119-Tsiroanomandidy

2- ANTSIRANANA

201-Antsiranana I
202-Antsiranana II
203-Ambanja
204-Ambilobe
205-Andapa
206-Antalaha
207-Nosy-Be
208-Sambava
209-Vohémar

3- FIANARANTSOA

301-Fianarantsoa I
302-Fianarantsoa II
303-Ambalavao
304-Ambatofinandrahana
305-Ambohimahasoa
306-Ambositra
307-Befotaka
308-Fandriana
309-Farafangana
310-Fort-Carnot
311-Iakora
312-Ifanadiana
313-Ihosy
314-Ikalamavony
315-Ivohibe
316-Manakara
317-Mananjary
318-Midongy du Sud
319-Nosy Varika
320-Vangaindrano
321-Vohipeno
322-Vondrozo

4 - MAHAJANGA

401-Mahajanga I
402-Mahajanga II
403-Ambato-Boeni
404-Ambatomainty
405-Analalava
406-Antsalova
407-Antsohihy
408-Bealanana
409-Befandriana Nord
410-Besalampy
411-Kandreho
412-Maevatanana
413-Maintirano
414-Mampikony
415-Mandritsara
416-Marovoay
417-Mitsinjo
418-Morafenobe
419-Port Berger
420-Soalala
421-Tsaratanana

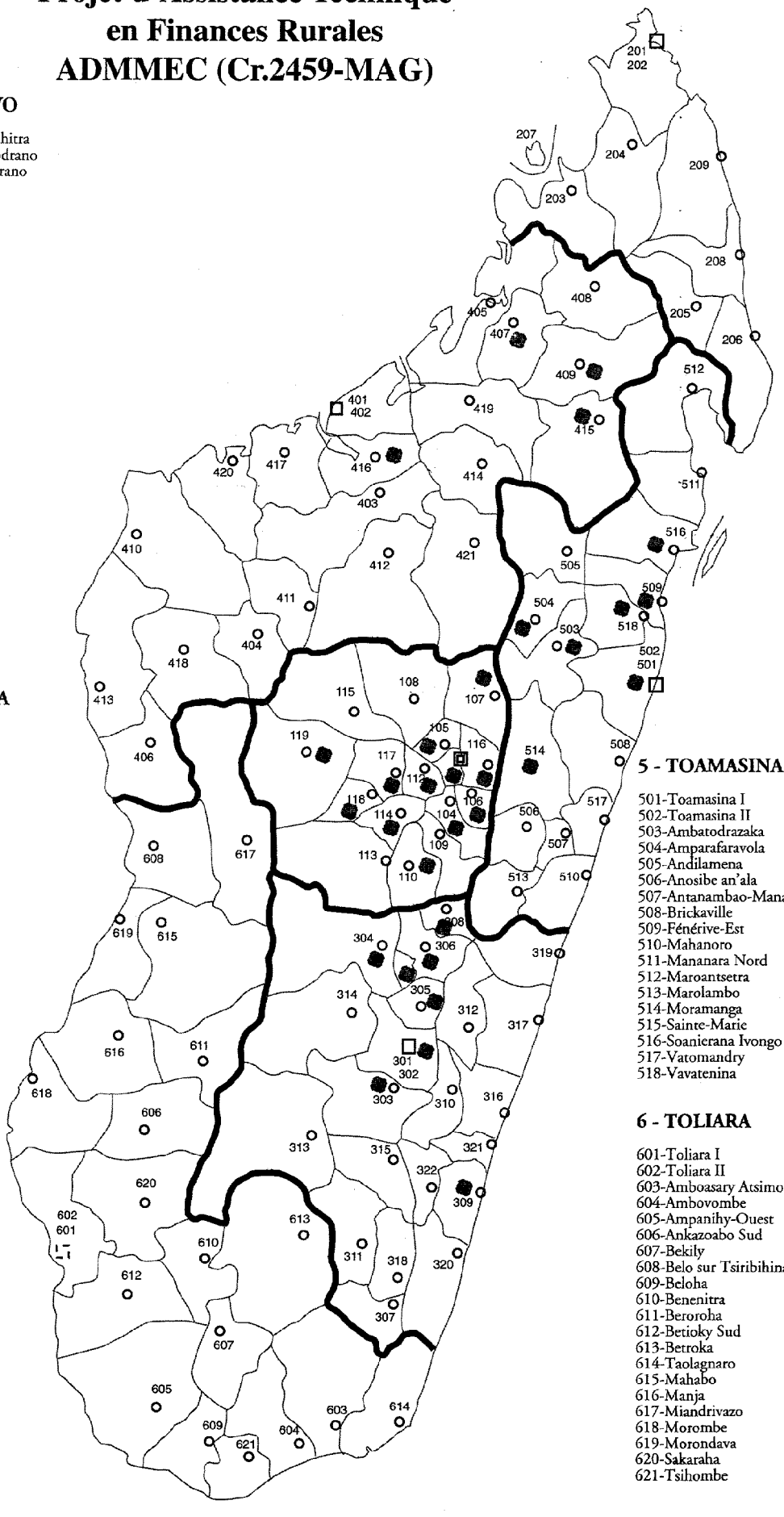

5 - TOAMASINA

501-Toamasina I
502-Toamasina II
503-Ambatodrazaka
504-Amparafaravola
505-Andilamena
506-Anosibe an'ala
507-Antanambao-Manampotsy
508-Brickaville
509-Fénérive-Est
510-Mahanoro
511-Mananara Nord
512-Maroantsetra
513-Marolambo
514-Moramanga
515-Sainte-Marie
516-Soanierana Ivongo
517-Vatomandry
518-Vavatenina

6 - TOLIARA

601-Toliara I
602-Toliara II
603-Amboasary Atsimo
604-Ambovombe
605-Ampanihy-Ouest
606-Ankazoabo Sud
607-Bekily
608-Belo sur Tsiribihina
609-Beloha
610-Benenitra
611-Beroroha
612-Betioky Sud
613-Betroka
614-Taolagnaro
615-Mahabo
616-Manja
617-Miandrivazo
618-Morombe
619-Morondava
620-Sakaraha
621-Tsihombe

Second Projet de Réhabilitation des Périmètres Irrigués (PPI 2) Crédit 2644-MAG

Synergie
En collaboration avec :
- l'**Anae** du **PE 1** : définition et adoption du thème "bassin versant", les actions de protection environnementale s'effectuant sur les "tanety", en amont des périmètres irrigués;
- le secteur privé, notamment la société Madrigal, ainsi que 1.700 usagers de l'eau constitués en Mutuelle d'épargne et de crédit (**Mec**), avec la **Btm** et le **Pnva** : production de 4.000 T de riz de luxe (makalioka 34) destiné à l'exportation;
- le **Fid**, par le biais d'un accord-cadre de complémentarité : actions de réhabilitation des infrastructures hydroagricoles.

Approche participative et durabilité des acquis
L'implication et l'adhésion des usagers de l'eau dans la gérance et la maintenance des périmètres irrigués sont indispensables pour assurer la durabilité des services attendus de ces infrastructures.

Résultats sur le terrain et ONG
"L'animation, en vue de leur responsabilisation, des usagers de l'eau sera progressivement confiée aux Ong pour obtenir de meilleurs résultats sur le terrain."

Photo Gilles Gaulier

Montant du crédit : 21,2 millions US$
Montant décaissé : 2,93 millions US$
Date de démarrage : Décembre 1994
Date de clôture : Décembre 1999
Contrepartie gouvernementale
4.378.000 US$ (incluant les taxes)

Responsable national du projet :
M. Maxime ANDRIAMIFIDIMANANTSOA,
Coordinateur national du second projet de réhabilitation des périmètres irrigués 2,
Ministère de l'agriculture
B.P. 301 Antananarivo 101 Madagascar
Tel (261-2) 247 10
Fax (261-2) 265 61

Superviseur de la Banque mondiale :
M. Yves WONG,
Chargé du programme agriculture
Mission résidente de la Banque mondiale
101 Antananarivo Madagascar
Tel (261-2) 289 17 & 275 49
Fax (261-2) 329 02

Objectifs

Il s'agit de la deuxième phase d'un vaste programme consacré à l'irrigation agricole dont les objectifs consistent :
- à améliorer les revenus et la sécurité alimentaire en zones rurales;
- à réhabiliter les infrastructures hydroagricoles endommagés par les cyclones et à définir de meilleures mesures de protection contre les dégâts dus aux cataclysmes naturels;
- à assurer le transfert de la gérance et de l'entretien des périmètres irrigués aux usagers de l'eau;
- à renforcer la coordination centrale tout en décentralisant l'exécution des actions.

Descriptif

Le projet s'appuie sur six types d'actions complémentaires :

Transfert de la gérance et de la maintenance des périmètres irrigués

* Exécution en urgence des travaux de réparation des dégâts cycloniques, au besoin en corrigeant les faiblesses relevées, avant le transfert de la gérance et de la maintenance des périmètres réhabilités en phase 1 du programme aux intéressés.

Protection de l'environnement

* Evaluation des impacts du projet sur l'environnement et réciproquement.

ONG

Pour la réalisation des travaux de protection des bassins versants de périmètres irrigués, un Protocole d'accord a été signé avec l'Anae, qui elle-même sous-traitera avec des Ong locales. (cf. liste en annexe)

(descriptif suite)

Diffusion d'un guide environnemental pour les nouveaux périmètres et formation des utilisateurs. Définition des critères pour la constitution d'un fonds permanent de secours, en cas de catastrophes naturelles.

Réhabilitation des nouveaux périmètres irrigués

Renforcement des capacités administratives du ministère de l'Agriculture

* Amélioration des compétences des agents de la fonction publique en matière de coordination et d'exécution du projet, au sein des 9 directions décentralisées.

Programme de formations

* Formation du personnel administratif et des agriculteurs.

Suivi et Evaluation

* Suivi du projet et évaluation de ses impacts.

Réalisations (Mars 97)

En 1996, les retombées du programme sont les suivantes :

- 15.500 ha de périmètres irrigués ont été réhabilités au profit de 33.971 agriculteurs;
- augmentation de 17.950 T de la production de paddy;
- 7 transferts de gérance de l'infrastructure d'irrigation ont été conclus entre le ministère de l'Agriculture et du développement rural et les associations des usagers de l'eau (Loi n° 90-016 du 20 juillet 1990 et décret no 90-642 du 19 décembre 1990);
- 10 transferts de gérance sont en cours;
- multiplication des zones de plantation de vétiver sur 10 périmètres irrigués;
- signature d'un accord-cadre avec l'**Anae** (cf **Ong**);
- signature d'un accord-cadre avec le Fid pour une complémentarité des activités de réhabilitation des infrastructures hydroagricoles.

Impacts (Mars 97)

Deux exemples des impacts positifs du projet sur le plan économique, environnemental et social :

* l'intervention ponctuelle d'une saison du projet a permis a plus de 3.000 paysans du Moyen-Ouest de cultiver à nouveau du riz, à partir de 1995, sur le périmètre de Dabara, après plus de 3 ans de fermeture d'un réseau d'irrigation qui constituait leur seul moyen de subsistance;

* la réparation de la digue de l'Anony, au lac Alaotra, qui irrigue 10.000 ha de rizières a éliminé les risques de rupture pouvant entraîner des pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables. Une superficie de 1.200 ha est aussi récupérée pour la riziculture.

Second Projet de Réhabilitation des Périmètres Irrigués PP12 (Cr.2644-MAG)

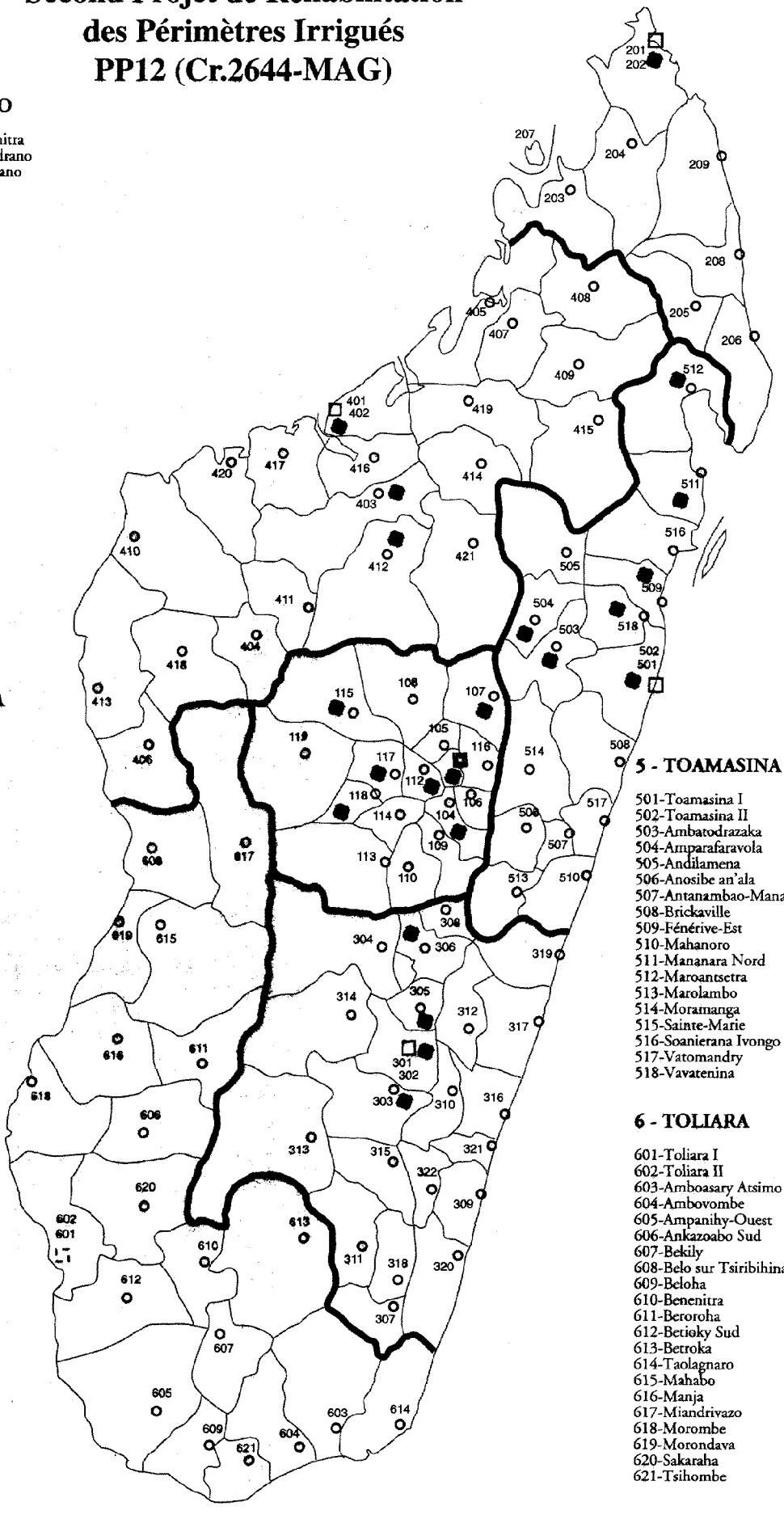

1- ANTANANARIVO

101-Antananarivo Renivohitra
102-Antananarivo Atsimodrano
103-Antananarivo Avaradrano
104-Ambatolampy
105-Ambohidratrimo
106-Andramasina
107-Anjozorobe
108-Ankazobe
109-Antanifotsy
110-Antsirabe I
111-Antsirabe II
112-Arivonimamo
113-Betafo
114-Faratsiho
115-Fenoarivo Centre
116-Manjakandriana
117-Miarinarivo
118-Soavinandriana
119-Tsiroanomandidy

2- ANTSIRANANA

201-Antsiranana I
202-Antsiranana II
203-Ambanja
204-Ambilobe
205-Andapa
206-Antalaha
207-Nosy-Be
208-Sambava
209-Vohémar

3- FIANARANTSOA

301-Fianarantsoa I
302-Fianarantsoa II
303-Ambalavao
304-Ambatofinandrahana
305-Ambohimahasoa
306-Ambositra
307-Befotaka
308-Fandriana
309-Farafangana
310-Fort-Carnot
311-Iakora
312-Ifanadiana
313-Ihosy
314-Ikalamavony
315-Ivohibe
316-Manakara
317-Mananjary
318-Midongy du Sud
319-Nosy Varika
320-Vangaindrano
321-Vohipeno
322-Vondrozo

4 - MAHAJANGA

401-Mahajanga I
402-Mahajanga II
403-Ambato-Boeni
404-Ambatomainty
405-Analalava
406-Antsalova
407-Antsohihy
408-Bealanana
409-Befandriana Nord
410-Besalampy
411-Kandreho
412-Maevatanana
413-Maintirano
414-Mampikony
415-Mandritsara
416-Marovoay
417-Mitsinjo
418-Morafenobe
419-Port Berger
420-Soalala
421-Tsaratanana

5 - TOAMASINA

501-Toamasina I
502-Toamasina II
503-Ambatodrazaka
504-Amparafaravola
505-Andilamena
506-Anosibe an'ala
507-Antanambao-Manampotsy
508-Brickaville
509-Fénérive-Est
510-Mahanoro
511-Mananara Nord
512-Maroantsetra
513-Marolambo
514-Moramanga
515-Sainte-Marie
516-Soanierana Ivongo
517-Vatomandry
518-Vavatenina

6 - TOLIARA

601-Toliara I
602-Toliara II
603-Amboasary Atsimo
604-Ambovombe
605-Ampanihy-Ouest
606-Ankazoabo Sud
607-Bekily
608-Belo sur Tsiribihina
609-Beloha
610-Benenitra
611-Beroroha
612-Betioky Sud
613-Betroka
614-Taolagnaro
615-Mahabo
616-Manja
617-Miandrivazo
618-Morombe
619-Morondava
620-Sakaraha
621-Tsihombe

Projet d'Appui au Programme de Vulgarisation Agricole (PNVA) Crédit 2729-MAG

Synergie
Le projet entretient des relations formelles de partenariat avec plusieurs organismes : 70 ONGs, 32 communes, 5 privés et presque la totalité des établissements publics et para-publics opérant dans les différentes régions. Cette collaboration est régie par des conventions, elles-même confortées par des plate-formes de concertation réunissant l'ensemble des intervenants d'une même région

Un projet restructuré
Le projet a été restructuré en décembre 96 pour élargir son champ d'objectifs, en appui aux organisations paysannes, et englobe désormais les aspects suivants :
- l'appui socio-organisationnel aux producteurs et leur formation à la maîtrise echnique des outils de gestion de leurs exploitaions;
- les facilités d'approvisionnement en intrants et semences de qualité et d'écoulement de leurs produits (marchés)

Partenariat
Des contrats de partenariat ont été signés avec des sociétés d'Etat, telles que **Hasyma** et l'**Ofmata**, pour l'apport de leurs ressources humaines dans les structures et les actions financées par le **Pnva**.

Politique sectorielle
La stratégie en matière de vulgarisation agricole s'articule autour des orientations définies dans la Lettre de politique agricole (1995). Ce document précise notamment la place et le rôle du projet dans le secteur, ainsi que les lignes de force de la stratégie à développer.

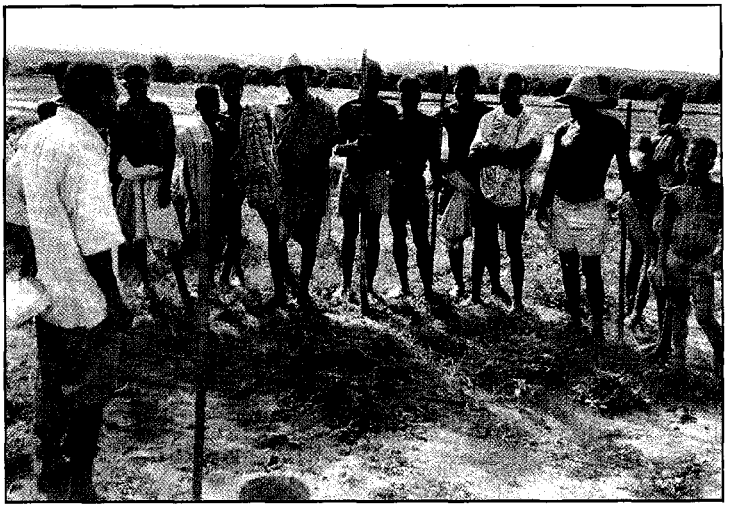

Montant du crédit : 25,2 millions US$
Montant décaissé : 5,12 millions US$
Date de démarrage : Novembre 1995
Date de clôture : Décembre 2000
Contrepartie gouvernementale : 11.500.000 US$ (incluant les taxes)

Responsable national du projet :
M. Vernier RANDRIAMISAINA,
Coordinateur du Projet d'Appui au Programme de vulgarisation agricole,
Ministère de l'agriculture
B.P.301 Antananarivo 101 Madagascar
Tel (261-2) 355 69 & 247 10
Fax (261-2) 265 61

Superviseur de la Banque mondiale :
M. Ousmane SECK,
Coordinateur d'opérations
Mission résidente de la Banque mondiale
Tel (261-2) 289 17 & 275 49
Fax (261-2) 329 02

Objectifs

Le projet a pour objectifs :
- de promouvoir un développement communautaire;
- d'augmenter la productivité agricole et le revenu des producteurs dans le respect de l'environnement;
- de rationaliser l'utilisation des ressources publiques affectées au financement des services agricoles.

Descriptif

Les quatre parties du projet sont les suivantes :

Vulgarisation agricole, liaison avec la recherche et appui aux organisations paysannes

* Extension du Pnva aux 28 circonscriptions des services de l'Agriculture;

* Promotion et renforcement des organisations paysannes (organisation et gestion de groupements, d'associations, approvisionnement en intrants et commercialisation des produits agricoles);

* Mise à la disposition et accès plus facile des agriculteurs à des semences et des plants de qualité.

ONG

Le programme est réalisé avec la collaboration d'une vingtaine d'Ong (cf. liste en annexe) dans des domaines aussi variés que la défense et la restauration des sols, la conservation de l'eau et l'alimentation du bétail, le crédit rural et la construction d'infrastructures de stockage, la conservation d'intrants et de produits agricoles

(descriptif suite)

Formation et gestion des ressources humaines

* Mise en place d'un programme de formation et de gestion des ressources humaines;

* Réhabilitation des collèges agricoles de Bezaha et d'Ambanja et de quatre autres établissements pour une formation de base et un perfectionnement professionnel du personnel de terrain et des agriculteurs;

* Informatisation de la direction de la gestion des ressources humaines du ministère de l'Agriculture.

Gestion financière, comptabilité et audit interne

* Mise en place d'un système de gestion financière informatisé facilitant l'élaboration des budgets, le suivi et l'évaluation financières des projets et introduction d'une comptabilité à partie double.

Suivi et évaluation

* Evaluation et suivi réguliers des impacts du programme;

* Réalisation d'une évaluation externe du programme au bout de deux ans pour en déterminer, à la fois, l'impact et la qualité des critères de suivi et d'évaluation utilisés.

Réalisations et Impacts (Mars 97)

(cumulés annuellement)

INDICATEURS	93/94	94/95	95/96	96/97 (prév.)
1. Nbre de circonscriptions concernées	6	6	9	15
2. Nbre de vulgarisateurs	325	298	456	1.105
3. Nbre de thèmes passés en démonstration	120	250	180	160
4. Nbre de parcelles en démonstration	11.450	23.200	35.000	120.000
5. Nbre d'agriculteurs adoptant les technologies vulgarisées	28.000	34.000	53.800	138.000
6. Production additionnelle (tonnes) :				
- paddy	15.000	42.000	55.000	130.000
- maïs	-	1.800	2.000	12.400
- manioc	-	1.300	5.500	38.400
- arachide	-	-	1.100	4.000

Contribution du projet

Bien que les superficies concernées n'aient pas encore été évaluées avec précision, le projet a vraisemblablement contribué à :

- diversifier des cultures de contre-saison dans diverses régions autres que les Hautes terres;

- une meilleure gestion de la fertilité des sols par la construction de 300 km de dispositifs anti-érosion (aménagements en tête de vallon, traits de charrue, diguettes, brise-vents) au niveau des bassins versants;

- promouvoir l'utilisation de matières organiques et d'engrais biologiques.

Les acquis du projet

* La mise en place et la maîtrise par les responsables nationaux du Système national de vulgarisation agricole (Snva) est en avance d'un an sur le calendrier prévu;

* Le rôle et les attributions des agents affectés à la mise en place du Snva sont définis au préalable, afin d'éviter les conflits de compétence et de concentrer les efforts sur la vulgarisation et les conseils aux organisations paysannes;

* Les thèmes de vulgarisation sont définis par les paysans eux-mêmes au cours de séances de dialogues-diagnostic auxquels sont associés d'autres partenaires, comme les Ong et les sociétés privées intéressées;

* Des conventions de collaboration précisent la complémentarité des actions à entreprendre avec les différents partenaires du développement agricole.

Projet d'Appui au Programme de Vulgarisation Agricole PNVA (Cr.2729-MAG)

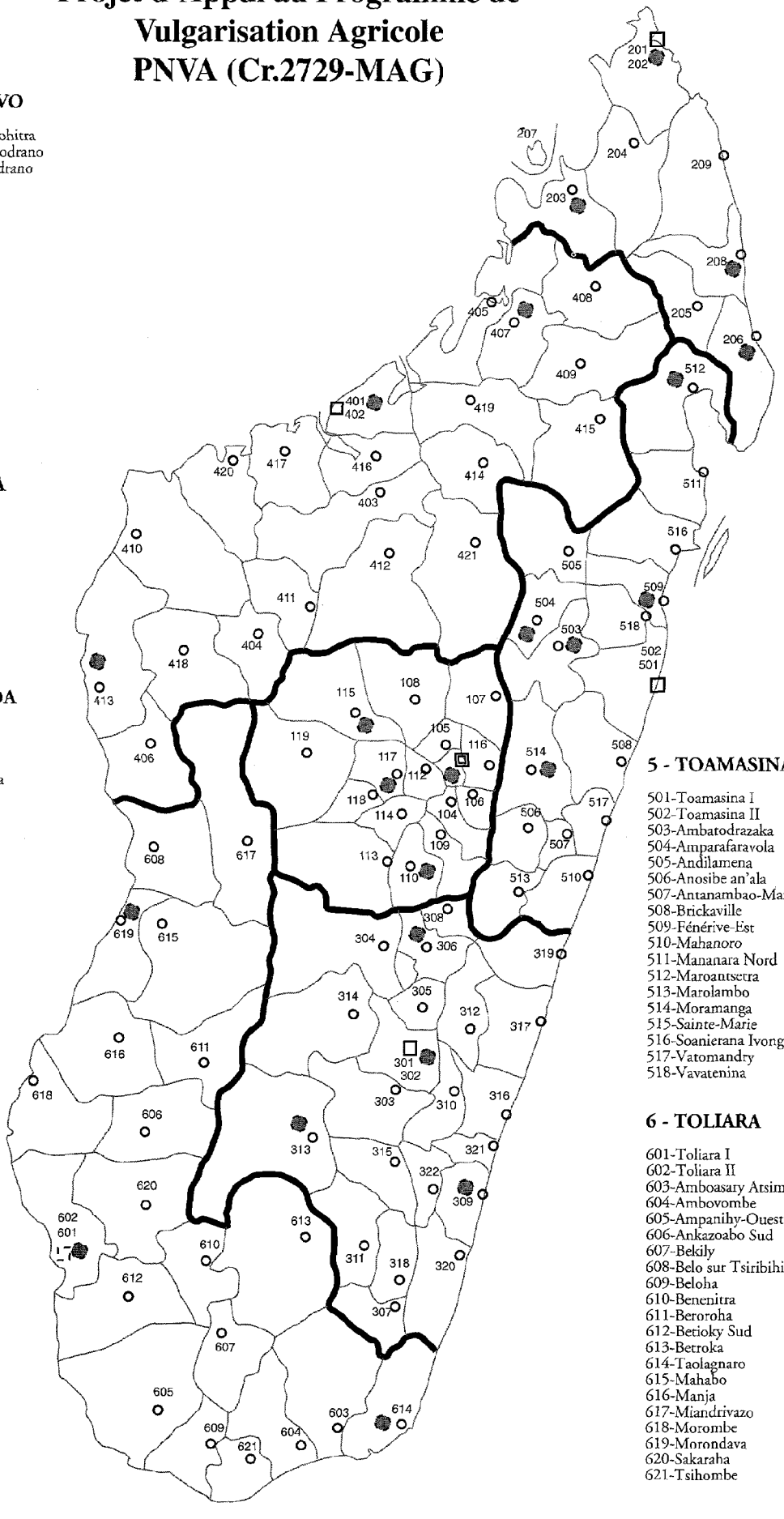

1- ANTANANARIVO

101-Antananarivo Renivohitra
102-Antananarivo Atsimodrano
103-Antananarivo Avaradrano
104-Ambatolampy
105-Ambohidratrimo
106-Andramasina
107-Anjozorobe
108-Ankazobe
109-Antanifotsy
110-Antsirabe I
111-Antsirabe II
112-Arivonimamo
113-Betafo
114-Faratsiho
115-Fenoarivo Centre
116-Manjakandriana
117-Miarinarivo
118-Soavinandriana
119-Tsiroanomandidy

2- ANTSIRANANA

201-Antsiranana I
202-Antsiranana II
203-Ambanja
204-Ambilobe
205-Andapa
206-Antalaha
207-Nosy-Be
208-Sambava
209-Vohémar

3- FIANARANTSOA

301-Fianarantsoa I
302-Fianarantsoa II
303-Ambalavao
304-Ambatofinandrahana
305-Ambohimahasoa
306-Ambositra
307-Befotaka
308-Fandriana
309-Farafangana
310-Fort-Carnot
311-Iakora
312-Ifanadiana
313-Ihosy
314-Ikalamavony
315-Ivohibe
316-Manakara
317-Mananjary
318-Midongy du Sud
319-Nosy Varika
320-Vangaindrano
321-Vohipeno
322-Vondrozo

4 - MAHAJANGA

401-Mahajanga I
402-Mahajanga II
403-Ambato-Boeni
404-Ambatomainty
405-Analalava
406-Antsalova
407-Antsohihy
408-Bealanana
409-Befandriana Nord
410-Besalampy
411-Kandrcho
412-Maevatanana
413-Maintirano
414-Mampikony
415-Mandritsara
416-Marovoay
417-Mitsinjo
418-Morafenobe
419-Port Berger
420-Soalala
421-Tsaratanana

5 - TOAMASINA

501-Toamasina I
502-Toamasina II
503-Ambatodrazaka
504-Amparafaravola
505-Andilamena
506-Anosibe an'ala
507-Antanambao-Manampotsy
508-Brickaville
509-Fénérive-Est
510-Mahanoro
511-Mananara Nord
512-Maroantsetra
513-Marolambo
514-Moramanga
515-Sainte-Marie
516-Soanierana Ivongo
517-Vatomandry
518-Vavatenina

6 - TOLIARA

601-Toliara I
602-Toliara II
603-Amboasary Atsimo
604-Ambovombe
605-Ampanihy-Ouest
606-Ankazoabo Sud
607-Bekily
608-Belo sur Tsiribihina
609-Beloha
610-Benenitra
611-Beroroha
612-Betioky Sud
613-Betroka
614-Taolagnaro
615-Mahabo
616-Manja
617-Miandrivazo
618-Morombe
619-Morondava
620-Sakaraha
621-Tsihombe

Programme Environnemental, Phase I (PE I) Crédit 2125-MAG

Revue à mi-parcours
Une revue à mi-parcours du programme a été effectuée en décembre 93. Elle permet de préciser certains points et de recommander certaines orientations. Une nouvelle version, plus détaillée, prend en compte les limites imposées par les contraintes budgétaires au niveau du Programme d'investissements publics (**Pip**), des Programmes de travail annuels (**Pta**) et du Plan stratégique sur 3 ans 94/96 (**Ps3**). Cette revue à mi-parcours a permis d'identifier un besoin de clarification des responsabilités respectives des différentes entités de la première phase du Programme environnemental (**Pe1**), ainsi que les différentes approches possibles pour renforcer la sécurité foncière et l'intégration du volet Gestion et protection des forêts (**Gpf**) dans le programme.

Le rôle de l'One
L'Office national pour l'environnement (**One**) est l'organe d'exécution et de coordination du Programme d'actions environnementales (**Pae**). Il appuie les institutions publiques, notamment les ministères concernés, dans la mise en place des politiques environnementales sectorielles.

Photo Gilles Gautier

Montant du crédit : 26 millions US$
Montant décaissé : 18,61 millions US$
Date de démarrage : Mai 1990
Date de clôture : Juin 1997
Contrepartie gouvernementale
5.200.000 US$ (incluant les taxes)

Responsable national du projet :
M. Joseph ANDRIAMAMPIANINA,
Directeur général de l'ONE,
B.P. 651
101 Antananarivo Madagascar
Tel (261-2) 312 41 & 259 99
Fax (261-2) 306 93

Superviseur de la Banque mondiale :
M. Michel SIMEON,
Coordinateur d'opérations
Washington D.C., USA
Tel (202) 473 5513
Fax (202) 473 8185

Objectifs

Dans sa première phase, l'objectif général du Programme environnemental est d'aider la population à protéger et à améliorer son environnement pour un développement économique et social plus durable.

Descriptif

Ce programme touche et concerne six domaines précis d'intervention :

Les aires protégées (Ap)

* Etablir et équiper un réseau de 50 aires protégées

* Renforcer les capacités humaines et techniques de la Direction des eaux et forêts (Def) pour définir une politique de protection de la diversité biologique et de foresterie dans le but d'une exploitation durable de 300.000 ha de forêts classées;

* Préparer un plan d'action forestier tropical

* Financer les études sur les espèces en danger et sur l'évaluation de la gestion des équilibres faune/flore.

Micro-projets de conservation des sols et d'amélioration du cadre de vie des populations rurales des zones prioritaires

* Intervention dans les zones périphériques des aires protégées par la mise en place de micro-projets de conservation des sols;

* Financement des études de préparation et d'évaluation de ces micro-projets;

ONG

Plus de 100 Ong travaillent en partenariat avec le projet sur ce programme (cf. liste en annexe)

(descriptif suite)

* Renforcement des capacités techniques de l'Association nationale d'actions environnementales (Anae).

Cartographie et information géographique

* Amélioration et renforcement des moyens techniques du Foibe Taosarintan'i Madagasikara (Ftm pour Service cartographique de Madagascar);
* Création d'un Laboratoire national de télédétection et d'information géographique;
* Réhabilitation de la chaîne de production photogrammétrique;
* Amélioration du réseau géodésique national;
* Exécution de levés photogrammétriques aériens;
* Réalisation de fonds de carte pour les zones prioritaires, les aires protégées et les bassins versants.

Cadastre

* Délimitation des aires protégées et forêts classées pour l'attribution des titres fonciers correspondants;
* Renforcement des capacités humaines et techniques de la Direction des domaines (Dd);
* Financement des études sur l'informatisation des données cadastrales;
* Taxation foncière axée sur la conservation et le développement durables, les locations foncières rurales;
* Elaboration d'un Code domanial et foncier.

Appui au Plan d'action environnementale

* Renforcement des capacités humaines et matérielles de l'One par une réhabilitation de son siège et la formation de son personnel;
* Information et éducation de la population par des campagnes de sensibilisation, la préparation et l'exécution de programmes d'enseignement sur l'environnement;
* Financement d'études sur la rédaction de textes législatifs et réglementaires, les impacts sur l'environnement, la conservation des sols, l'aménagement des bassins versants et la préparation de la deuxième phase du Programme environnemental.

Recherche environnementale

* Exécution d'un programme de recherche côtière et marine comprenant l'élevage des crevettes, le stock de langoustes du littoral et de la plate-forme continentale, les crabes de mangroves et la création de parcs marins;
* Inventaire de la faune et la flore des aires protégées, afin d'établir une base de données nationale sur la biodiversité et de promouvoir la régénération des espèces endémiques menacées;
* Financement d'un audit de la gestion du Centre national de recherche environnementale (Cnre) et de la construction de bâtiments pour la recherche environnementale;
* Réalisation de cartes de végétation pour améliorer la gestion et contrôler les feux de brousse.

Réalisations et Impacts (Mars 97)

L'**Anae** a financé 1.117 micro-projets au profit de 45.074 familles qui ont vu leurs revenus augmenter de 21 à 85% sur 16.832 ha nouvellement aménagés. La fréquence des feux de brousse a diminué de 50 à 80% sur ces sites, avec un accroissement des rendements sur "tanety" allant jusqu'à 500%. Sept associations paysannes sont devenues partenaires d'encadrement des bénéficiaires de micro-projets.

L'**Angap** a contribué à la mise en place de projets de conservation-développement dans 27 aires protégées. Les droits d'entrée (15 milliards Fmg de juin 92 à juin 96) ont été reversés à 50% aux populations riveraines pour financer d'autres micro-projets de développement. Dans les aires protégées, 230 recherches et études ont été effectuées et 102 autres sur les zones périphériques.

La **Direction des domaines** a réalisé des enquêtes cadastrales sur 840.000 ha.

Le **Ftm** a réalisé une couverture orthophotographique sur 80.000 km² pour la production de mosaïques géographiques.

Une nouvelle politique forestière a été formulée par la **Direction des eaux et forêts** et de nouvelles lois doivent être promulguées prochainement pour sa mise en application. L'inventaire écologique forestier a été complété par 45 cartes au 1/200.000e. Une loi sur la gestion locale des ressources naturelles (**Gelose**) a été votée et son décret d'application n° 96-025 publié. Dans les secteurs routier, minier, touristique, énergétique, industriel, de la pêche et de l'aquaculture des contraintes environnementales ont été définies, marquant une évolution du cadre réglementaire de la prévention et de la répression.

Au titre de l'**One**, il a été réalisé, défini et adopté :

* des études d'intégration de la dimension environnementale dans les secteurs routier, minier, touristique, énergétique, industriel, de la pêche et de l'aquaculture;
* une convention de politique de Développement industriel écologiquement durable (**Died**) le 8 janvier 1996;
* la législation sur la Mise en compatibilité des investissements avec l'environnement (**Mecie**) par décret n° 95-377.
* un réseau de Systèmes d'information environnementale (**Sie**) depuis octobre 95;
* le bilan de conservation des sols depuis 1950;

Enfin, des programmes de recherches environnementales ont été exécutés par des centres nationaux de recherches (Cnro, Cnre, Fofifa et Ihsm) en collaboration avec le Cirad et l'appui d'un renforcement institutionnel.

Programme Environnemental Phase 1
PE1 (Cr.2125-MAG)

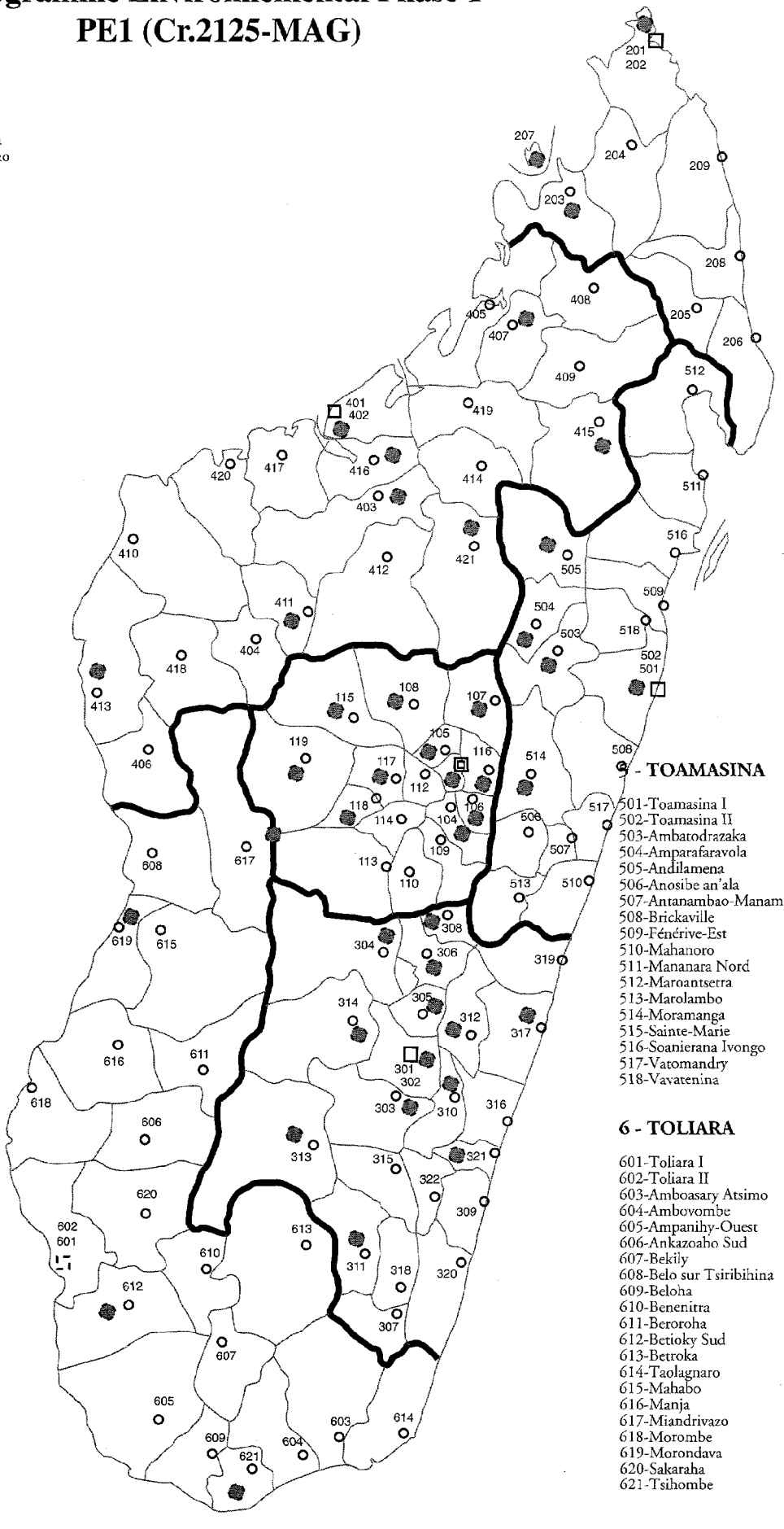

1- ANTANANARIVO

101-Antananarivo Renivohitra
102-Antananarivo Atsimodrano
103-Antananarivo Avaradrano
104-Ambatolampy
105-Ambohidratrimo
106-Andramasina
107-Anjozorobe
108-Ankazobe
109-Antanifotsy
110-Antsirabe I
111-Antsirabe II
112-Arivonimamo
113-Betafo
114-Faratsiho
115-Fenoarivo Centre
116-Manjakandriana
117-Miarinarivo
118-Soavinandriana
119-Tsiroanomandidy

2- ANTSIRANANA

201-Antsiranana I
202-Antsiranana II
203-Ambanja
204-Ambilobe
205-Andapa
206-Antalaha
207-Nosy-Be
208-Sambava
209-Vohémar

3- FIANARANTSOA

301-Fianarantsoa I
302-Fianarantsoa II
303-Ambalavao
304-Ambatofinandrahana
305-Ambohimahasoa
306-Ambositra
307-Befotaka
308-Fandriana
309-Farafangana
310-Fort-Carnot
311-Iakora
312-Ifanadiana
313-Ihosy
314-Ikalamavony
315-Ivohibe
316-Manakara
317-Mananjary
318-Midongy du Sud
319-Nosy Varika
320-Vangaindrano
321-Vohipeno
322-Vondrozo

4 - MAHAJANGA

401-Mahajanga I
402-Mahajanga II
403-Ambato-Boeni
404-Ambatomainty
405-Analalava
406-Antsalova
407-Antsohihy
408-Bealanana
409-Befandriana Nord
410-Besalampy
411-Kandreho
412-Maevatanana
413-Maintirano
414-Mampikony
415-Mandritsara
416-Marovoay
417-Mitsinjo
418-Morafenobe
419-Port Berger
420-Soalala
421-Tsaratanana

5 - TOAMASINA

501-Toamasina I
502-Toamasina II
503-Ambatodrazaka
504-Amparafaravola
505-Andilamena
506-Anosibe an'ala
507-Antanambao-Manampotsy
508-Brickaville
509-Fénérive-Est
510-Mahanoro
511-Mananara Nord
512-Maroantsetra
513-Marolambo
514-Moramanga
515-Sainte-Marie
516-Soanierana Ivongo
517-Vatomandry
518-Vavatenina

6 - TOLIARA

601-Toliara I
602-Toliara II
603-Amboasary Atsimo
604-Ambovombe
605-Ampanihy-Ouest
606-Ankazoabo Sud
607-Bekily
608-Belo sur Tsiribihina
609-Beloha
610-Benenitra
611-Beroroha
612-Betioky Sud
613-Betroka
614-Taolagnaro
615-Mahabo
616-Manja
617-Miandrivazo
618-Morombe
619-Morondava
620-Sakaraha
621-Tsihombe

Crédit de Développement du Secteur Financier et des Entreprises Privées (APEX) Crédit 2104-MAG

Prêts Apex
Le projet finance une ligne de crédit pour favoriser les investissements privés. Ces prêts ont une durée maximale de 12 ans et un taux variable lié au taux directeur de la Banque centrale. Le risque de change est pris en charge par l'Etat.

Développement des Pme (Petites & moyennes entreprises)
Le projet soutient le développement des **Pme** à travers des institutions servant de relais, notamment **Fiaro**, **Apdf** et **Entreprendre à Madagascar**.

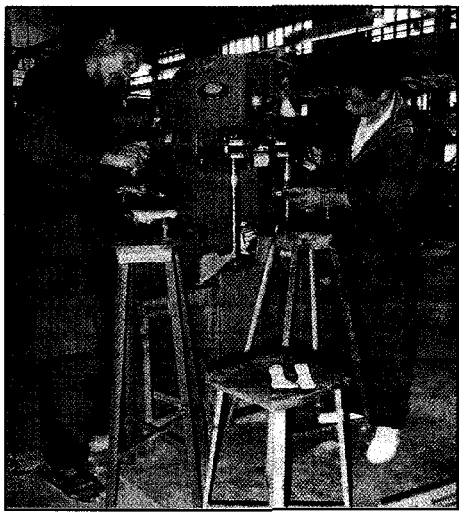

Montant du crédit : 48 millions US$
Montant décaissé : 27,16 millions US$
Date de démarrage : Octobre 1990
Date de clôture : Juin 1998
Contrepartie gouvernementale : 0

Responsable national du projet :
M. Nirina RASAMIARINDRAINY,
Chef de la cellule Apex, Banque centrale
B.P. 550
101 Antananarivo Madagascar
Tel (261-2) 234 65
Fax (261-2) 217 51

Superviseur de la Banque mondiale :
M. Simon GRAY,
Coordinateur d'opérations,
Washington D.C., USA
Tel (202) 478 4011
Fax (202) 522 1198

Objectifs

Dans le cadre du développement du secteur privé, le projet vise à participer au financement des entités productives susceptibles de contribuer au développement économique et social de Madagascar; et de renforcer les institutions des secteurs minier et financier, ainsi que celles qui fournissent un appui aux petites et moyennes entreprises.

Descriptif

Le projet finance des activités dans cinq domaines :

Ligne de crédit Apex

Dans le cadre de ce projet, les fonds qui proviennent de la Banque mondiale sont mis à la disposition de la Banque Centrale ; celle-ci les met à la disposition des banques commerciales qui, à leur tour, les prêtent aux entreprises privées.

Secteur financier

* Organisation de séminaires sur l'évaluation de projets/supervision de crédits à l'intention des cadres supérieurs de la Banque centrale de la République de Madagascar (**Bcrm**) et des institutions financières participant à la mise en place des prêts;

* Renforcement des capacités de supervision et de gestion du marché monétaire de la **Bcrm** par l'octroi de formations et d'équipements informatiques et logiciels.

Secteur minier

* Assistance pour la préparation d'un nouveau code minier;

(descriptif suite)

* Appui aux petits exploitants miniers;

* Etudes sur les débouchés de minéraux spécifiques et réorganisation du laboratoire minier du Ministère de l'énergie et des mines.

Cadre général du secteur privé

* Restructuration de la Chambre de commerce et d'industrie (**Cci**) et mise à disposition d'un programme de formations et d'équipements de télécommunication et d'informatique;

* Campagne d'information par les média; distribution de documents écrits; et mission de promotion dans les Faritany pour promouvoir les activités du secteur privé;

* Etablissement d'un Service d'accueil et de promotion des investissements; et fourniture d'équipements et de matériels.

Développement des petites et moyennes entreprises (Pme)

* Bourses de stage en usine à l'étranger; visites de firmes; et études de faisabilité pour les promoteurs de **Pme**;

* Assistance technique aux **Pme** concernant les méthodes de gestion et le traitement des données;

* Renforcement de la Cellule d'aide aux **Pme** et fourniture de matériels.

Réalisations et Impacts (Mars 97)

Ligne de crédit en faveur du secteur privé

* Montant affecté : 39 millions US$
* Montant engagé : 28 millions US$
* Décaissement effectif : 25 millions US$
* Nombre de prêts refinancés : 56 dont 42 entièrement décaissés
* Le chiffre d'affaires des sociétés financées est passé de 120 à 239,7 milliards de Fmg
* 969 emplois ont été créés (17 sociétés) à ce jour.

Renforcement du secteur financier

* Renforcement des capacités techniques de la **Bcrm** et des Institutions financières participantes (**Ifp**): 400.000 US$
* Dotation en matériels informatiques : 200.000 US$
* Désengagement de l'Etat du système bancaire : 700.000 US$
* Amélioration de la qualité et de la productivité de travail au sein de la Bcrm.

Développement des Pme

* Société Financière d'investissement Aro (**Fiaro**) : grâce aux fonds **Apex**, d'un montant de 82.096.728 FMG, elle a octroyé à 7 sociétés des stages de formation; une mise en place de systèmes d'information; des études de marché/faisabilité; et une assistance au démarrage de projets. Elle a également permis aux promoteurs d'acquérir la technologie et le professionnalisme nécessaires pour gérer leurs projets, de créer 125 emplois et d'augmenter leur capacité de production.

* Africa project development facility (**Apdf**) : 12 projets ont figuré dans le programme de l'Apdf depuis 1995 dont 3 ont obtenu un financement, 1 a été autofinancé, 1 en cours de finalisation du crédit avec la Société financière internationale (**Sfi**), 1 en cours d'études auprès de la **Sfi**, 5 reportés à cause des taux et 1 en cours d'identification.

* **Entreprendre à Madagascar** (Projet **Pnud**) : les fonds **Apex** ont contribué au financement de la formation de 800 micro et petites entreprises (dont 31 de femmes), dans le domaine de l'esprit d'entreprise, de la comptabilité et de la gestion simplifiée d'une entreprise. Ces entreprises totalisent 12 milliards FMG d'investissement financés à hauteur de 8 milliards par emprunt à moyen terme (soit un investissement moyen de 15 millions pour un emprunt de 10 millions FMG). Elles ont créé/consolidé 3000 emplois environ dont : 60% dans l'agro-élevage, 20% dans les services, et 20% dans l'artisanat et la petite industrie.

Projet de Développement du Secteur Financier & des Entreprises Privées APEX (Cr.2104-MAG)

1- ANTANANARIVO

101-Antananarivo Renivohitra
102-Antananarivo Atsimodrano
103-Antananarivo Avaradrano
104-Ambatolampy
105-Ambohidratrimo
106-Andramasina
107-Anjozorobe
108-Ankazobe
109-Antanifotsy
110-Antsirabe I
111-Antsirabe II
112-Arivonimamo
113-Betafo
114-Faratsiho
115-Fenoarivo Centre
116-Manjakandriana
117-Miarinarivo
118-Soavinandriana
119-Tsiroanomandidy

2- ANTSIRANANA

201-Antsiranana I
202-Antsiranana II
203-Ambanja
204-Ambilobe
205-Andapa
206-Antalaha
207-Nosy-Be
208-Sambava
209-Vohémar

3- FIANARANTSOA

301-Fianarantsoa I
302-Fianarantsoa II
303-Ambalavao
304-Ambatofinandrahana
305-Ambohimahasoa
306-Ambositra
307-Befotaka
308-Fandriana
309-Farafangana
310-Fort-Carnot
311-Iakora
312-Ifanadiana
313-Ihosy
314-Ikalamavony
315-Ivohibe
316-Manakara
317-Mananjary
318-Midongy du Sud
319-Nosy Varika
320-Vangaindrano
321-Vohipeno
322-Vondrozo

4 - MAHAJANGA

401-Mahajanga I
402-Mahajanga II
403-Ambato-Boeni
404-Ambatomainty
405-Analalava
406-Antsalova
407-Antsohihy
408-Bealanana
409-Befandriana Nord
410-Besalampy
411-Kandreho
412-Maevatanana
413-Maintirano
414-Mampikony
415-Mandritsara
416-Marovoay
417-Mitsinjo
418-Morafenobe
419-Port Berger
420-Soalala
421-Tsaratanana

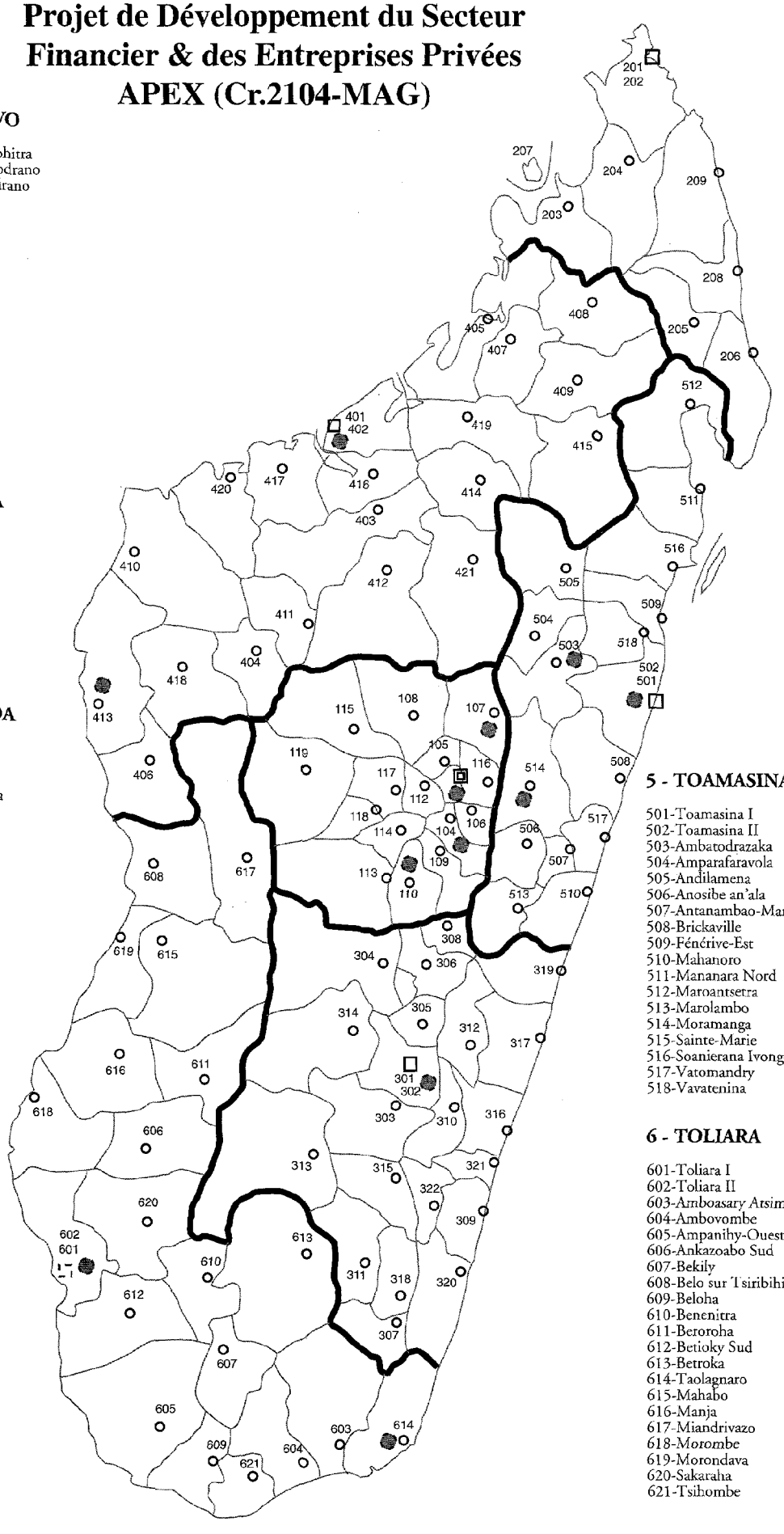

5 - TOAMASINA

501-Toamasina I
502-Toamasina II
503-Ambatodrazaka
504-Amparafaravola
505-Andilamena
506-Anosibe an'ala
507-Antanambao-Manampotsy
508-Brickaville
509-Fénérive-Est
510-Mahanoro
511-Mananara Nord
512-Maroantsetra
513-Marolambo
514-Moramanga
515-Sainte-Marie
516-Soanierana Ivongo
517-Vatomandry
518-Vavatenina

6 - TOLIARA

601-Toliara I
602-Toliara II
603-Amboasary Atsimo
604-Ambovombe
605-Ampanihy-Ouest
606-Ankazoabo Sud
607-Bekily
608-Belo sur Tsiribihina
609-Beloha
610-Benenitra
611-Beroroha
612-Betioky Sud
613-Betroka
614-Taolagnaro
615-Mahabo
616-Manja
617-Miandrivazo
618-Morombe
619-Morondava
620-Sakaraha
621-Tsihombe

Projet de Développement des Institutions Financières (PRODIF) Crédit 2497-MAG

Revue à mi-parcours
La revue à mi-parcours du projet a eu lieu en Février 96. Elle a permis de constater que des progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre de la composante **Banque centrale**, mais que ces acquis devront être consolidés par la création d'un **comité monétaire** qui jouera un rôle primordial dans la définition de la politique monétaire et la mise en place d'un nouveau système comptable.

Pour la mise en oeuvre de cette composante, la Banque centrale de la République de Madagascar (**Bcrm**) bénéficie de 65% du crédit **IDA**, ainsi que du soutien de l'**Usaid** et de la **Coopération suisse**. Après l'arrêt de l'**appui suédois** en Novembre 95, une assistance technique financée par la Banque mondiale est en place pour appuyer la Banque centrale dans la conduite et la gestion du projet

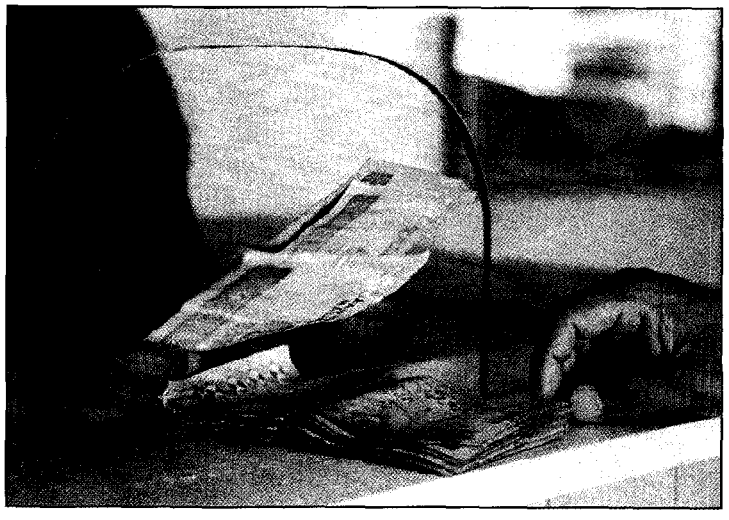

Montant du crédit : 6,3 millions US$
Montant décaissé : 1,74 millions US$
Date de démarrage : Juin 1994
Date de clôture : Septembre 1998
Contrepartie gouvernementale : 400.000 US$ (incluant les taxes)

Responsable national du projet :
M. Mamy RAMANJATOSON,
Coordinateur du Projet de développement des institutions financières, Banque centrale
B.P. 550 Antananarivo 101 Madagascar
Tel (261-2) 234 65
Fax (261-2) 217 51

Superviseur de la Banque mondiale :
Mme Herminia MARTINEZ,
Coordinateur d'opérations,
Washington D.C., USA
Tel (202) 473 5062
Fax (202) 522 1198

Objectifs

Le projet vise à améliorer le fonctionnement du système financier, afin de faciliter les investissements et la croissance dans les secteurs productifs.

Descriptif

Le PRODIF comprend quatre parties :

Bcrm

Renforcement des capacités de la Bcrm dans la formulation et l'exécution de la politique monétaire.

Commission de supervision bancaire et financière (Csbf)

Renforcement des capacités de supervision de la **Csbf**, en vue de la supervision prudentielle des institutions financières, y compris l'inspection systématique des banques commerciales de la place.

Audit et comptabilité

* Introduction des normes internationales de comptabilité et publication des données financières;
* Facilitation de la mise en oeuvre du

(descriptif suite)

cadre réglementaire et de la modification de la réglementation, en vue d'un développement plus rapide de la profession comptable.

Privatisation des banques

Appui à la privatisation des banques d'Etat par le financement des postes d'administrateurs délégués et l'instauration de banques d'affaires.

Réalisations (Mars 97)

La Banque centrale a arrêté en février 1996 la liste de sous-projets (comptabilité, plan informatique, gestion monétaire) à exécuter. Sur la base de cette liste, les actions suivantes ont été entreprises :

* Mise en place des nouveaux équipements et outils informatiques, et formation des informaticiens;

* Recrutement d'un cabinet de consultants pour aider à la révision et à la mise en oeuvre du schéma-directeur du système d'information défini en 1996;

* Réalisation du diagnostic du système de gestion des signes monétaires de la **Bcrm** par un bureau d'études;

* Mise en place de nouvelles structures pour la conception de la conduite de la politique monétaire (un comité monétaire, avec son organe d'appui : le Comité de liaison opérationnelle);

* Etudes et présentation de recommandations, en vue d'améliorer le centre de documentation de la **Bcrm**;

* Mise en place d'auditeurs pour encadrer la privatisation de la **Btm** et de la **Bfv**.

Impacts (Mars 97)

* La conception et la planification des sous-projets ont conduit les divers responsables au sein de la **Bcrm** à entreprendre les actions nécessaires pour améliorer les performances des divers départements, par rapport à leurs missions respectives;

* L'équipement informatique de l'ensemble de la **Bcrm** a été renouvelé. L'introduction du nouveau système informatique (en cours d'achat) servira de base au développement de nouvelles façons de travailler plus efficaces, dans tous les départements et toutes les activités de la Bcrm;

* Le Redressement financier des banques d'Etat (**Bfv** et **Btm**) et la préparation de leur privatisation sont en cours.

Projet d' Appui Institutionnel à la Gestion Publique (PAIGEP) Crédit 2911-MAG

Paigep, un projet-catalyseur pour l'administration

Une particularité de la mission du Projet d'appui institutionnel à la gestion publique (Paigep) est de viser à renforcer les capacités de l'administration publique pour lui permettre de jouer son rôle d'incitateur et de coordinateur, en matière de développement économique et social. Le Paigep joue également un rôle de partenaire de réflexion et de soutien aux actions initiées par les services publics.

Macro-économie et Paigep

Madagascar s'est engagé dans la mise en oeuvre d'une politique économique basée sur les lois du marché, caractérisée, entre autres, par la séparation du rôle de l'administration de celui du secteur privé. Il est indispensable qu'au moins les principaux départements concernés par la mise en oeuvre du Programme d'Ajustement Structurel soient en mesure d'assumer pleinement leur nouveau rôle, de manière à bien assurer la complémentarité et le partenariat avec les opérateurs privés pour atteindre l'objectif d'un développement soutenu et durable et de lutte contre la pauvreté. Le Paigep a été mis en place pour répondre à ces préoccupations.

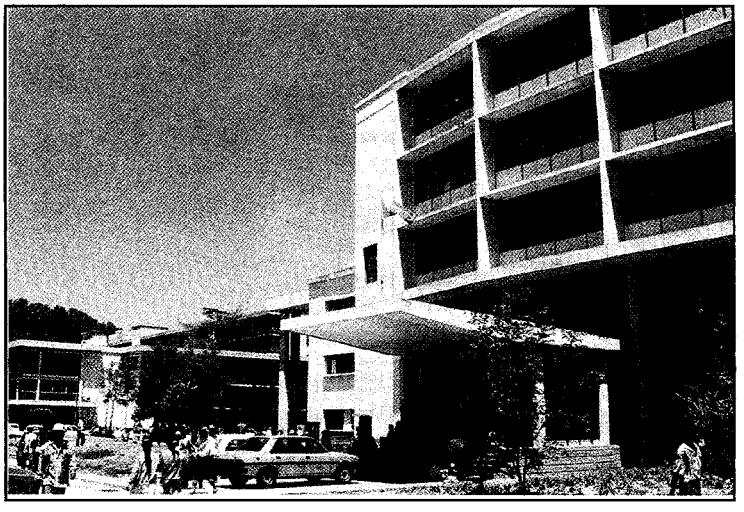

Montant du crédit : 13,80 millions US$
Montant décaissé : 1,17 million US$
Date de démarrage : Décembre 1996
Date de clôture : Décembre 2000
Contrepartie gouvernementale : 983.000 US$ (incluant les taxes)

Responsable national du projet :
M. Aimé RAPELANORO-RABENJA,
Coordinateur national du PAIGEP
101 Antananarivo Madagascar
Tel (261-2) 209 11 & 296 18
Cel (261-3) 810 19
Fax (261-2) 209 12

Superviseur de la Banque mondiale :
M. Emmanuel CUVILLIER
Coordinateur d'opérations
Washington DC, USA
Tel (202) 478 5591
Fax (202) 473 8466

Objectifs

Le projet consiste à favoriser l'amélioration des capacités de gestion économique de Madagascar, et le renforcement de l'efficacité des processus de décentralisation, de réforme de la fonction publique et du cadre juridique et judiciaire.

Descriptif

Le projet comprend sept parties :

Appui au Secrétariat technique à l'ajustement (Sta)

* Services de consultants, formations et matériels au Sta pour lui permettre: d'assurer le suivi/coordination du programme de réformes économiques et sociales; et de motiver/sensibiliser les autres ministères impliqués dans le processus d'ajustement;

* Conception et réalisation d'une campagne de communication et d'information visant à expliquer le processus d'ajustement à la population.

Renforcement de l'Institut national de statistiques (Instat)

* Renforcement des capacités institutionnelles de l'Instat; y compris la création d'une unité permanente pour réaliser des enquêtes de conjoncture et

(descriptif suite)

préparer un guide en ce sens;

* Conception et mise en place d'un dispositif de suivi et d'analyse des conditions de vie des ménages à l'aide d'études et d'enquêtes permanentes.

Appui au Ministère de l'économie et du plan (Mep)

* Etudes pour permettre au pays: d'évaluer la viabilité économique des nouveaux projets; d'examiner l'avancement des projets en cours et leur adéquation par rapport à la stratégie économique globale; et de procéder à l'évaluation rétrospective des projets terminés;

* Renforcement des capacités de la Direction des investissements publics (Dip) pour la préparation des documents de stratégie sectorielle, en collaboration avec les autres ministères;

* Renforcement des capacités du Comité de suivi des projets (Csp) pour optimiser le suivi de l'exécution des projets;

* Préparation d'une revue économique destinée au public;

* Réalisation d'un audit organisationnel en vue d'une restructuration des services du Mep.

Appui au Ministère des finances et du budget (Mfb)

* Renforcement du processus de réforme budgétaire;

* Audit des établissements publics, y compris l'audit organisationnel du Trésor, pour un traitement plus transparent de leurs dépenses dans le budget;

* Assistance technique dans la revue des rôles respectifs de la Banque centrale et de la Direction générale du trésor pour une gestion efficace de la dette.

Réforme de la Fonction publique

* Ateliers et financement des activités issues de ces ateliers, en vue de la conception d'un plan de réforme détaillé de la fonction publique; et étude-diagnostic de quatre ministères-pilote.

Décentralisation

* Etudes, formations, assistance technique, et fourniture de matériels informatiques pour contribuer à la conception et à l'exécution du processus de décentralisation et de déconcentration.

Réforme judiciaire et du Droit des affaires

* Compilation et publication des textes législatifs et réglementaires intéressant le droit des affaires, le droit civil et le droit judiciaire; et publication d'un périodique juridique comprenant des rubriques analyse de la doctrine, de la jurisprudence et de la législation nouvelle;

* Réforme du Code du commerce;

* Etude pour la mise en place d'un mécanisme d'arbitrage.

Impacts attendus

* **Sta** : Adhésion des ministères et de la population au processus d'ajustement
* **Instat** : Renforcement de l'évaluation des résultats économiques et d'établissement de prévisions sur le développement économique à moyen terme, et de communication des informations utiles au secteur privé
* **Economie et plan** : Renforcement de la capacité analytique de l'Etat; de la préparation des politiques sectorielles; et consolidation des Programmes des dépenses publiques (Pdp), et de l'offre d'informations économiques
* **Finances et budget** : Efficacité accrue du budget comme instrument d'appui aux politiques économiques de l'Etat, transparence des dépenses des établissements publics, efficacité dans la gestion de la dette publique, et modernisation du système de paie
* **Fonction publique** : Valorisation du rôle des fonctionnaires par une approche participative à la mise en oeuvre des orientations de la réforme, redéploiement des personnels, restructuration, et modifications des pratiques, en fonction de la déconcentration et du désengagement de l'Etat
* **Décentralisation** : Identification des connaissances et études techniques nécessaires à la décentralisation effective et à la mise en oeuvre des principes d'attribution des compétences aux différents niveaux; de limitation et d'autofinancement des coûts; de transparence et de contrôle démocratique des impôts, et de réduction du contrôle de l'Etat sur le plan juridictionnel
* **Réforme judiciaire et du droit des affaires** : Restauration de l'Etat de droit par un système juridique clair, cohérent, facile à appliquer par les praticiens et directement accessible aux usagers, adapté à l'environnement économique, garantissant la protection des acteurs économiques de bonne foi, et les intérêts des entreprises et des employés.

Projet de Développement de la Plaine d'Antananarivo (BPPA) Crédit 2117-MAG

Un cadre institutionnel

* au niveau national

Plusieurs lois et décrets ont été votés, promulgués et pris pour permettre la réalisation du projet sans entraves législatives ou réglementaires :

- Loi 95-034 du 3 octobre 95 autorisant les communes à créer des organismes chargés de la protection contre les inondations et à percevoir des redevances dans ce but;
- Loi 95-035 du 3 octobre 95 autorisant les communes à créer des organismes chargés de l'assainissement urbain et à percevoir des redevances dans ce but;

* au niveau de la commune urbaine d'Antananarivo

Deux organismes de surveillance et de contrôle ont été créés :

- Décret 94-717 créant l'Autorité pour la protection contre les inondations de la plaine d'Antananarivo (Apipa) chargée des mesures et des ouvrages de protection;
- Décret 94-718 créant le Service autonome de maintenance de la ville d'Antananarivo (Samva) chargé de l'assainissement urbain.

Historique du projet

Les études de faisabilité sur la protection de la plaine d'Antananarivo contre les inondations se sont étalées de 1966 jusqu'à 1986 suivi de l'identification du projet par la Banque Mondiale et la Caisse centrale de Coopération économique (CCCE, France) en 1989/1990. Le Crédit IDA a été mis en place en Janvier 1991 ainsi que la signature d'une convention de financement de la CCCE. Le financement français a été suspendu le 12 Janvier 1994 entraînant la suspension des travaux (de la station de pompage) en Janvier 1995. L'aide financière de la France a été reprise après 18 mois d'interruption par la signature d'une convention en juillet 1996, permettant la reprise normale des travaux et du projet en novembre 1996.

Perspectives d'avenir

La poursuite du projet après 99 est prévue par :

- la protection contre les crues de la rive gauche de l'Ikopa, zone inondable;
- l'aménagement du canal Andriantany en aval de la route digue.

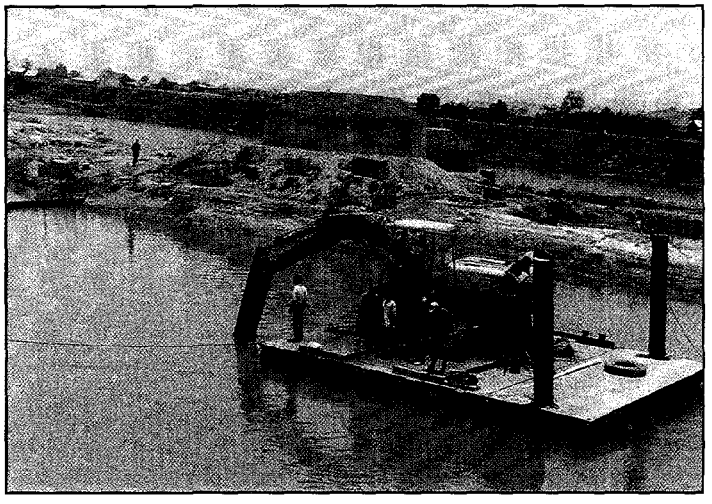

Montant du crédit : 30,5 millions US$
Montant décaissé : 8,83 millions US$
Date de démarrage : Mai 90
Date de clôture : Juin 99
Contrepartie gouvernementale : 3.960.000 US$ (incluant les taxes)

Responsable national du projet :
M. Rodolphe RAKOTO-HARISOA,
Directeur du bureau du Projet plaine d'Antananarivo
B.P. 3876 Antananarivo 101
Tel (261-2) 341 42 & 341 43
Fax (261-2) 201 45

Superviseur de la Banque mondiale :
M. Andreas WILDT,
Coordinateur d'opérations
Washington D.C., USA
Tel (202) 473-4323
Fax (202) 473-8301

Objectifs

Tous les ans, en saison cyclonique et des pluies, les conditions de vie des populations pauvres des bas quartiers d'Antananarivo sont aggravées par des inondations, plus ou moins importantes et dramatiques. Une protection durable contre ces inondations permanentes s'impose par l'assainissement des zones inondables. Un volet éducatif indispensable de sensibilisation et de responsabilisation des agents municipaux et de leurs administrés vient en appui de cet aménagement d'envergure de la plaine d'Antananarivo.

Descriptif

Une partie institutionnelle et trois parties techniques structurent ce projet :

Pérennisation des infrastructures et amélioration de la gestion urbaine

- par l'appui à la consolidation et au développement administratif et financier de la municipalité d'Antananarivo;
- par la création d'associations d'usagers sensibilisés et responsables;
- par la fourniture d'équipements aux sociétés de gestion des infrastructures;

ONG

Un groupement d'Ong aide au relogement des familles déplacées par les travaux du BPPA et à la création de micro-activités. (cf. liste en annexe)

(descriptif suite)

- par le financement d'études sur la création d'organismes institutionnels;
- par l'appui à la direction des domaines pour la remise à jour du cadastre;
- par l'appui au service des impôts fonciers pour l'amélioration de l'assiette et le recouvrement des taxes et redevances.

Protection contre les inondations

* *Protection contre les crues exceptionnelles* (tous les 100 ans) :
- par le financement des études d'aménagement des bassins versants;
- par la mise en place d'un système de surveillance des crues et d'alerte;
- par le renforcement des digues.

* *Protection contre les inondations pluviales importantes* (tous les 10 ans) :
- par la création et l'amélioration du système de drainage;
- par la mise en place de la station de pompage d'Ambodimita.

Amélioration de l'environnement urbain

* *Urbanisation de la plaine Sud :*
- par la mise en place d'un système de drainage;
- par le financement d'études d'urbanisation.

* *Assainissement urbain :*
- par le financement d'études et de travaux d'assainissement pluvial prioritaires dans divers quartiers, en particulier deux d'Isotry et Tsaralalàna;
- par des études d'un schéma-directeur d'urbanisation, d'assainissement et de ramassage des ordures ménagères.

Accroissement de la productivité des exploitations agricoles

* Création d'un environnement favorable au développement agricole dans la plaine d'Antananarivo :
- par la construction et la réhabilitation des canaux d'irrigation, digues et périmètres agricoles;
- par le financement d'études sur la recherche et les plans de développement agricole;
- par la responsabilisation des habitants concernés à travers des associations d'usagers

Caractéristiques & Impacts

Commune urbaine d'Antananarivo

Superficie concernée	80 km≈
Population	1 million d'habitants

Infrastructures de protection contre les inondations

Digues urbaines	21 km
Canal Andriantany	14 km
Canal C3 (1)	12 km
Station de pompage	3 pompes de 3 m^3/s
- puissance installée	1.260 Kva
- superficie drainée	2.500 ha

Environnement urbain

Ordures ménagères	250 T/jour sur 463 dépôts
Réseau d'eaux usées	45 km
Zones urbanisables	2 sur 180 ha

Environnement agricole

Canal d'irrigation GR (2)	15 km
Digues agricoles	15 km
Périmètres agricoles du périmètre d'irrigation de la rive droite Ikopa (Pird)	3.000 ha

Environnement institutionnel

Organisme de gestion	2
Associations d'usagers	12
Cadastre urbain	90.000 parcelles ou titres fonciers mis à jour

(1) (2) Canal C3 et canal GR sont des appellations, et non des sigles.

Projet de Réforme du Secteur Pétrolier (PETROLE) Crédit 2538-MAG

Stratégie sectorielle
La libéralisation du secteur pétrolier a été officialisée par la promulgation du décret 95-565 d'août 95 et de ses textes d'application. Il reste à privatiser la Solima et à confier le stockage et le pompage des bateaux à une société à participation de tous les opérateurs intervenant dans la distribution des produits pétroliers.

Restructuration du projet
Une révision du projet s'est avérée nécessaire en novembre 96. Les dispositions consacrées à la réhabilitation de la raffinerie de Toamasina et à l'assistance prévue à la Solima pour la gestion privatisée de ses opérations ont été annulées, ce qui a entrainé une réduction de 13 millions US$ du montant du crédit.

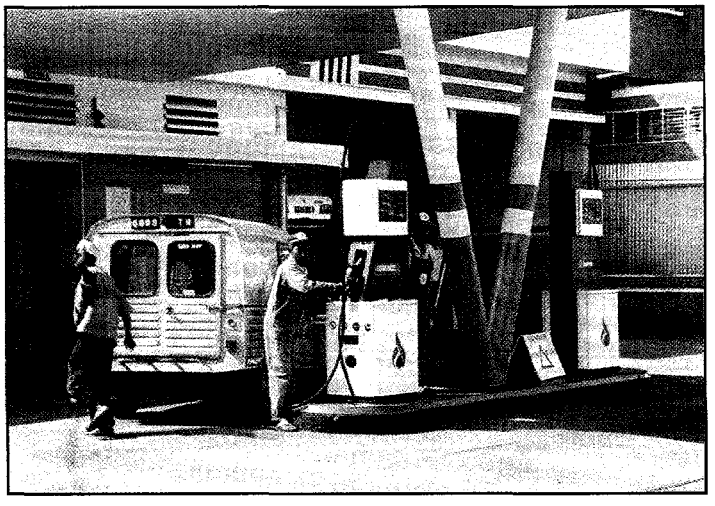

Montant du crédit : 38,9 millions US$
Montant décaissé : 0,97 millions US$
Date de démarrage : Septembre 94
Date de clôture : Décembre 98
Contrepartie gouvernementale 900.000 US$ (incluant les taxes)

Responsable national du projet :
Mme Anjasoa RANAIVOSON,
Coordinateur national du projet de réforme du secteur pétrolier,
Ministère de l'énergie et des mines
B.P. 527101 Antananarivo 101
Madagascar
Tel (261-2) 404 69
Fax (261-2) 325 54

Superviseur de la Banque mondiale :
M. Noureddine BOUZAHER,
Coordinateur d'opérations
Washington D.C., USA
Tel (202) 473-4001
Fax (202) 473-8301

Objectifs

L'ouverture du secteur pétrolier au secteur privé est désormais engagée. Ce projet vise à créer un cadre propice à cette évolution par un environnement attractif et compétitif. Il prévoit d'apporter son appui aux investisseurs pour les infrastructures de base nécessaires, afin d'accroître l'efficacité des opérations et d'attirer opérateurs et investisseurs privés. Son but est également de renforcer les capacités institutionnelles de supervision et de régulation du secteur pétrolier.

Descriptif

Quatre parties composent ce projet :

Libéralisation et appui à la privatisation du secteur pétrolier

* Restructuration et corporatisation de la Solima et participation du secteur privé à son capital.

* Etablissement et mise en place d'un système de libre accès aux installations-clés des infrastructures de chargement, stockage et transport des produits pétroliers, avec des règles bien définies et transparentes. Exécution d'un programme de formation nécessaire et adaptée du personnel.

* Création, avec la formation nécessaire

(descriptif suite)

de ses responsables, d'une instance de régulation pour superviser le bon fonctionnement et la compétitivité du secteur pétrolier. Elaboration de normes et de standards techniques, sécuritaires et environnementaux communs et valables pour tous les opérateurs.

Infrastructures de transport et de stockage des produits pétroliers

* Renforcement de l'efficacité et de la fiabilité d'un approvisionnement régulier en produits pétroliers de toutes les régions du pays, par l'achat de 18 wagons-citernes et autres équipements accessoires, la réparation des cuves de stockage du brut et autres produits pétroliers à Toamasina, le remplacement des oléoducs allant de la raffinerie aux installations de stockage.

* Amélioration des installations de déchargement du pétrole, après une étude d'identification des moyens les plus sûrs et les plus performants. Acquisition des logiciels spécialisés pour améliorer la planification du transport et de la distribution.

Installations de chargement/déchargement du pétrole à Toamasina

* Construction des installations nécessaires à un chargement/déchargement dans de meilleures conditions d'efficacité et de sécurité des produits pétroliers aux ports de Toamasina.

Campagne de promotion du gaz butane

* Exécution d'un programme de vente promotionnelle et de vulgarisation de l'utilisation du gaz butane comme source d'énergie de cuisson en zone urbaine, comprenant également l'achat de bouteilles de gaz, la construction de magasins de stockage, la réhabilitation des installations et des équipements de remplissage et l'achat de nouveaux moyens de transport.

Réalisations & Impacts

La libéralisation et l'appui à la privatisation du secteur pétrolier ont nécessité une refonte du cadre institutionnel et réglementaire :

* Promulgation du décret 95-565 d'octobre 95 portant libéralisation du secteur pétrolier (modifié par le décret 95-643 du même mois sur le calendrier d'application);
* Promulgation des textes d'application suivants :
  - le 30 novembre 95 :
    n° 9894 à 9901 sur les caractéristiques des produits pétroliers;
    n° 9902 sur le niveau des stocks requis dans les dépôts;
    n° 9903 sur les modalités de fixation des prix-plafonds des produits pétroliers;
  - le 5 mars 96 :
    n° 871 à 873 sur la création d'une société anonyme en charge de la gestion des infrastructures pétrolières de base;

  le 1er août 96 :
    n° 4625 et 4626 sur la construction et l'exploitation des installations pétrolières;
* Promulgation du décret 97-098 de février 97 portant création d'une unité de gestion des infrastructures de base des produits pétroliers (modifiant le décret 96-5313 d'août 96).

Démarrage du projet

* A la suite de l'amendement de l'Accord de crédit, le projet est encore dans sa phase de démarrage. Néanmoins, la Direction de l'énergie (DEN) et la société d'Etat Solima ont déjà défini les actions à entreprendre pour son démarrage effectif et finaliser la rédaction des dossiers d'appel d'offres pour les prestations indispensables, comme la restructuration de la Solima et la mise en place des procédures de libre accès aux infrastructures-clés pour tous les nouveaux opérateurs.

* Une promotion internationale a déjà été faite, en avril 96, auprès des compagnies pétrolières étrangères pour les informer de la libéralisation du secteur pétrolier à Madagascar et les inviter à manifester leur intérêt pour y opérer. Toutes les grandes compagnies ont déposé un dossier.

* Les études sur la restructuration de la Solima, sur la mise en place du système de libre accès aux installations-clés et sur la création d'une agence pour le contrôle de la concurrence, ont débuté.

Projet de Voiries Urbaines d'Antananarivo (AGETIPA) Crédit 2591-MAG

Du Pvua à l'Agetipa
L'Agence d'exécution des travaux d'infrastructures publiques d'Antananarivo (**Agetipa**), agence autonome sans but lucratif, a été créée dans le cadre du Projet de voiries urbaines d'Antananarivo (**Pvua**) pour passer des marchés, en vue de réaliser des sous-projets de rénovation ou d'entretien d'infrastructures urbaines pour le compte de l'Etat.

Financement
Bénéficiaire d'un crédit de l'Ida d'un montant de 18,6 millions, l'**Agetipa** a passé des contrats pour 18 millions de US$. Le solde disponible au 30 novembre 96 de 600.000 US$ sera utilisé pour le lancement de programmes analogues dans d'autres villes de Madagascar, en attendant le déblocage d'une deuxième tranche de financement, prévu fin Août 97, pour un montant de 35 millions US$ dans le cadre du projet **Agetip 2**.

Revue à mi-parcours
La revue à mi-parcours du projet a été faite en février 96. Elle a été l'occasion de mettre en évidence les leçons à retenir et les objectifs à fixer pour la deuxième partie du **Pvua**. En termes de réalisation, le programme de l'**Agetipa** a dépassé le volume de travaux et de décaissements prévus sur 3 ans. Il a mis en évidence l'efficacité de la méthode de Maîtrise d'ouvrage déléguée (**Mod**). Ce succès a conduit les maires des communes urbaines de Mahajanga, Antsiranana, Fianarantsoa, Toliary et Toamasina et d'Antsirabe à demander l'extension de la méthode **Agetipa** à leurs cités. L'élargissement des critères d'éligibilité et des catégories de travaux doivent permettre d'étendre le champ d'intervention de l'Agetipa, par exemple à la réfection et à la construction de pistes rurales et de bâtiments publics, et d'améliorer encore l'impact social de ce type de projet.

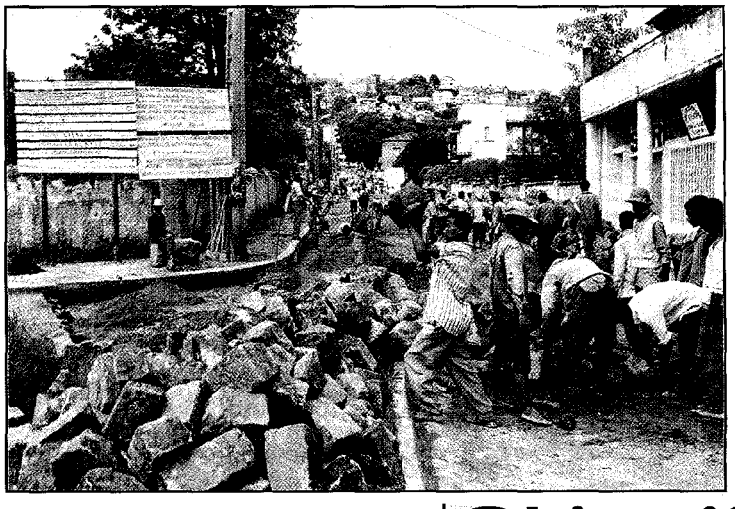

Montant du crédit : 18,3 millions US$
Montant décaissé : 16,41 millions US$
Date de démarrage : Août 94
Date de clôture : Décembre 98
Contrepartie gouvernementale : 1.830.000 US$ (incluant les taxes)

Responsable national du projet :
M. Zaza RAMANDIMBIARISON,
Directeur général de l'AGETIPA,
B.P. 8590
101 Antananarivo Madagascar
Tel (261-2) 206 96 & 330 84
Cel (261-3) 818 53
Fax (261-2) 330 88

Superviseur de la Banque mondiale :
M. James WRIGHT,
Coordinateur d'opérations
Washington D.C., USA
Tel (202) 473-4564
Fax (202) 473-8301

Objectifs

Au-delà d'un important programme de réfection et de réhabilitation de rues, de trottoirs, d'égoûts, de murs de soutènement et d'espaces publics à Antananarivo, l'objectif économique et social du projet consiste à prouver les mérites du recours au système de maîtrise d'ouvrage déléguée pour assurer la gestion et l'entretien de travaux d'infrastructures urbaines. Les résultats attendus doivent être d'autant plus évidents, pour les ministères et autres organismes intéressés, que les travaux sont lancés dans la capitale, sous leurs yeux. La méthode appliquée, à condition qu'elle le soit dans les mêmes conditions de gestion rigoureuse et de technicité, peut être désormais retenue pour des prestations fournies par une large gamme d'agences et pour des usages diversifiés. Le "modèle" a fait ses preuves et les pouvoirs publics peuvent prendre conscience de son efficacité.

Descriptif

C'est un programme en trois parties :

Programmation de sous-projets d'amélioration des infrastructures urbaines à Antananarivo

* Identification de sous-projets par la municipalité, en collaboration avec les ministères de l'aménagement du territoire (**Mat**) et des travaux publics (**Mtp**) pour les routes nationales;

* Pré-sélection, soumission des pré-listés en assemblée générale, sélection, structuration des sous-projets en un programme de travail pour l'**Agetipa**.

(descriptif suite)

* Remise en état et entretien de 300 km de rues et rénovation des espaces piétonniers et publics;

* Programmation de 25 sous-projets pour un montant de 5.000.000 US$/an.

* Conformément aux diverses conventions passées entre le gouvernement et l'**Agetipa**, son directeur général est responsable de la gestion des travaux.

Volet de formation des agents concernés et d'information des institutions de l'Etat et du grand public

* L'Agence est dotée d'un consultant étranger pour son appui aux **Pme** et le suivi du projet;

* Les **Pme** disposent de l'appui ponctuel d'un consultant étranger pour le suivi des travaux sur le terrain;

* L'Agence répond aux questions des **Pme** sur les passations de marché, met à leur disposition une bibliothèque technique, s'assure que les paiements sont effectués sans retard et facilite, éventuellement, l'obtention de prêts auprès des banques primaires;

* Le Centre d'études technique pour l'équipement (**Cete**), France, fournit un appui technique aux ingénieurs-conseil sur les essais de matériaux et de résistance des sols;

* L'Agence apporte, notamment aux **Mat** et **Mtp**, ainsi qu'à la municipalité d'Antananarivo, son aide à la programmation des sous-projets, ainsi que tous les documents requis sur les passations de marché;

* Le **Cete** sélectionne et applique des normes techniques accessibles aux **Pme**;

* Des séances de formation des entrepreneurs et ingénieurs-conseils sur l'exécution des sous-projets et la gestion de base d'entreprises sont organisées par un consultant national, en collaboration avec le volet Centre national de formation technique et professionnelle (**Cnftp**) du Projet de renforcement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (**Preftec**).

* A la demande de l'Agence, et si besoin, un consultant national organise des ateliers d'information et d'échanges de vues sur la finalité et la méthode du projet;

* L'Agence recrute des consultants locaux pour animer des ateliers, réaliser des campagnes de sensibilisation et fournir aux medias les informations nécessaires;

Programme d'études techniques et sectorielles pour optimiser les résultats attendus

* Des études de suivi technique sont réalisées en continu, pendant la préparation (ex. : taux de rentabilité économique des sous-projets) et l'exécution (ex. : évaluation des répercussions sociales du projet).

Réalisations & Impacts

Après 26 mois d'activités, le Pvua, plus connu du public sous l'appellation d'Agetipa, a démontré son efficacité. La plupart des objectifs prévus ont été atteints, parfois même dépassés.

* Contrats de travaux de sous-projets signés	637 contre 220 prévus
* Emplois créés	110.000 hommes/mois contre 68.000 prévus
* Frais de gestion	2,86% (maximum prévu : 6%)
* Décaissements	11 millions US$ (6,83 prévus)

* Réhabilitation de
  - 92 km de chaussées
  - 99 km de trottoirs
  - 8 km de ruelles et escaliers
  - 2 millions de pavés fabriqués
  - 79 km d'égoûts curés et réparés
* Réalisation d'enquêtes auprès des bénéficiaires

Après quatre enquêtes effectuées auprès des riverains et usagers des infrastructures réhabilitées, les impacts sociaux sont positifs notamment sur les aspects suivants :

- Amélioration de la circulation, de la salubrité et de l'esthétique des quartiers
- Gain de temps dans les déplacements
- Réduction des dépenses en carburant et pièces détachées.

Projet de Réhabilitation d'Urgence suite aux Dégâts Cycloniques

Crédit 2625-MAG

SOS Géralda !
C'est l'exemple-type d'intervention d'urgence de la Banque mondiale. Antananarivo, à la suite des dégâts causés par le passage d'Est en Ouest du cyclone "**Géralda**", est coupée de son lien d'approvisionnement routier avec le port de Toamasina : la **Rn 2** est endommagée en plusieurs endroits. Une intervention rapide a permis, dès juin 94, le désenclavement de la capitale, après une assez longue période de pénuries diverses, notamment en produits pétroliers.

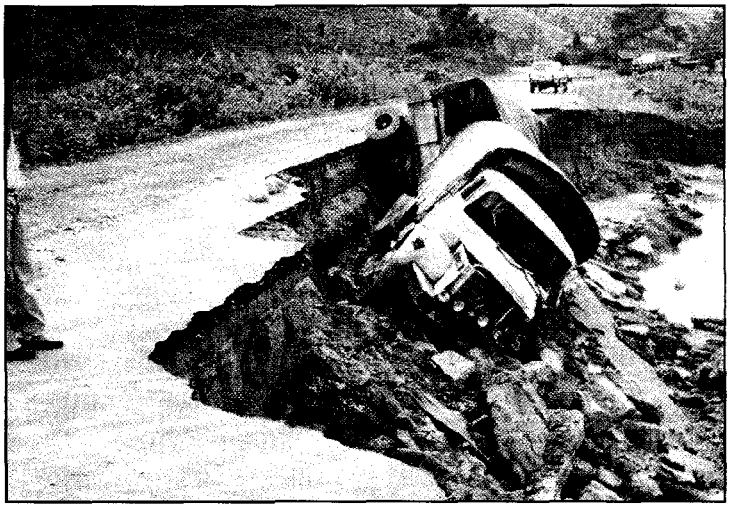

Montant du crédit : 13,1 millions US$
Montant décaissé : 10,33 millions US$
Date de démarrage : Septembre 1994
Date de clôture : Juin 1997
Contrepartie gouvernementale : 2.057.000 US$ (incluant les taxes)

Responsable national du projet :
M. Jean-Paul BIA, Secrétaire permanent du Comité national de coordination des dégâts cycloniques
101 Antananarivo Madagascar
Tel (261-2) 294 81 & 294 82
Fax (261-2) 294 81

Superviseur de la Banque mondiale :
M. Christian REY,
Coordinateur d'opérations
Mission résidente de la Banque mondiale
101 Antananarivo Madagascar
Tel (261-2) 289 17
Fax (261-2) 329 02

Objectifs

Les objectifs du projet consistent, après une catastrophe naturelle d'envergure nationale, à fournir, en urgence, une aide à la réhabilitation des infrastructures routières et des installations portuaires endommagées par une succession de cyclones saisonniers, dont le plus violent "**Géralda**".

Descriptif

Sur des axes d'intervention différents, le projet se décompose en cinq parties.

Réhabilitation des routes

* Etudes, travaux de reconstruction, et supervision de la réhabilitation des routes nationales endommagées par les cyclones de 1993/94, en particulier la **Rn 2** (Antananarivo - Toamasina), la **Rn 7** (Antananarivo - Toliary) et la **Rn 33** (Moramanga - Ambatondrazaka).

Réhabilitation des bâtiments

* Travaux de reconstruction ou de remise en état, et supervision de la réhabilitation des bâtiments publics et administratifs endommagés par les méfaits cycloniques.

(descriptif suite)

Protection côtière du port de Toamasina

* Etudes, travaux de génie civil, et supervision de la mise en oeuvre, d'un dispositif de protection du littoral du port de Toamasina, du nord de la Pointe Tanio vers le lycée technique.

Appui au Centre national de secours (Cns)

* Renforcement des capacités institutionnelles d'investigations du **Cns** en le dotant des équipements nécessaires et d'un véhicule.

Protection des bassins versants et gestion des risques

* Etude sur l'aménagement des bassins versants du couloir Antananarivo-Toamasina et de la gestion des risques de dégradation des infrastructures routières provoquées par le passage, statistiquement fréquent sur cet axe, des cyclones et des pluies abondantes qu'ils entraînent.

Réalisations & Impacts

* Sur une longueur totale de 600 km environ, les **Rn 2,7 et 33** ont été réhabilitées.
* Réhabilitation des infrastructures du port de Toamasina, notamment des dégâts sur les quais.
* Réhabilitation des digues endommagées de la plaine d'Antananarivo, nécessaires à sa protection contre les inondations.
* Etude de l'aménagement des bassins versants sur l'axe routier Antananarivo-Toamasina (**Rn2**) et propositions d'améliorations.
* Dans la zone touchée par les violents cyclones de la saison 93/94, réhabilitation de 20 centres de santé et de 102 établissements scolaires.
* Travaux maritimes en cours pour la protection du littoral immédiat de la zone nord du port de Toamasina.
* Objectif partiellement atteint : la réhabilitation des bâtiments publics endommagés.

Projet de Réhabilitation d'Urgence Suite aux Dégâts Cycloniques (Cr.2625-MAG)

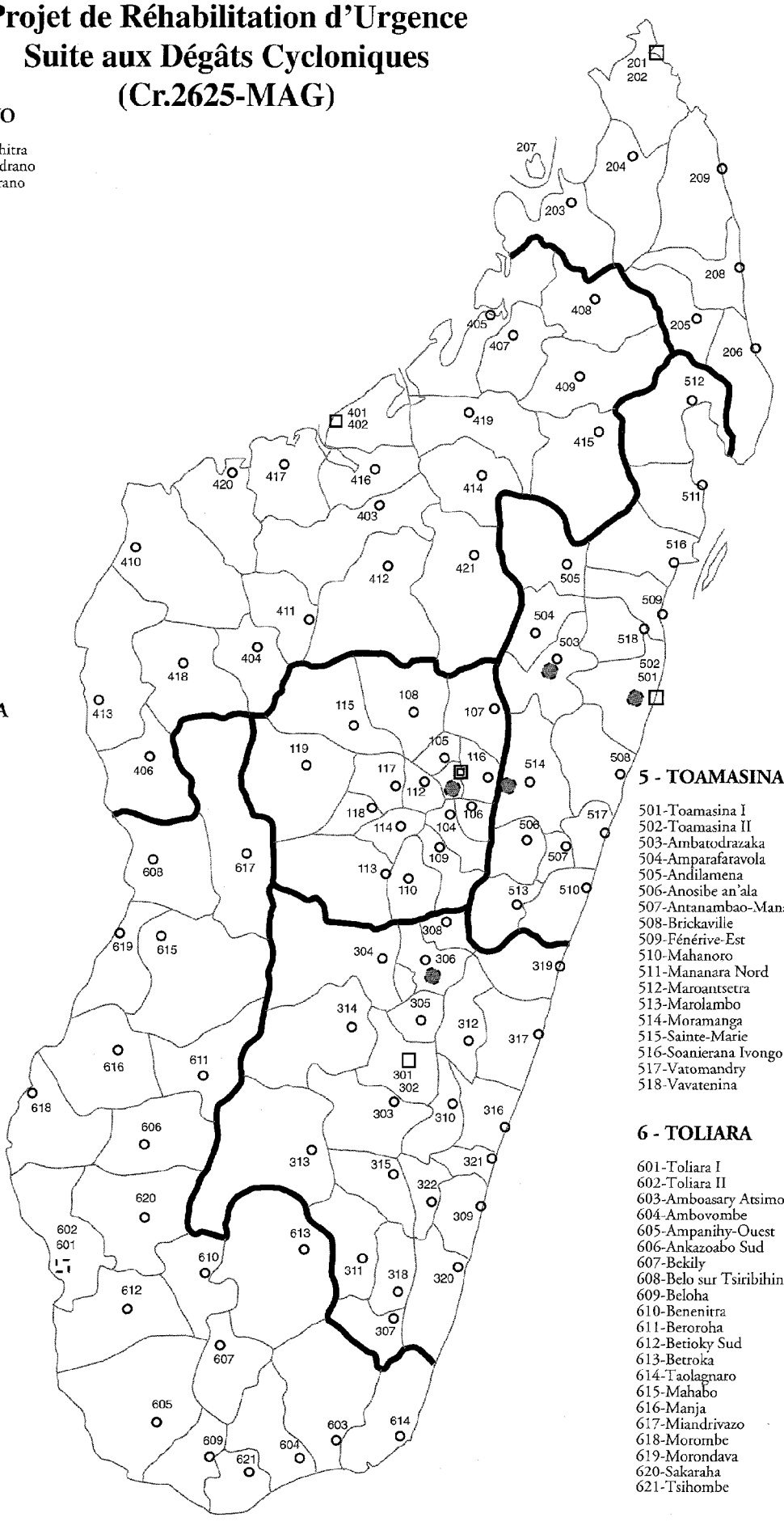

1- ANTANANARIVO

101-Antananarivo Renivohitra
102-Antananarivo Atsimodrano
103-Antananarivo Avaradrano
104-Ambatolampy
105-Ambohidratrimo
106-Andramasina
107-Anjozorobe
108-Ankazobe
109-Antanifotsy
110-Antsirabe I
111-Antsirabe II
112-Arivonimamo
113-Betafo
114-Faratsiho
115-Fenoarivo Centre
116-Manjakandriana
117-Miarinarivo
118-Soavinandriana
119-Tsiroanomandidy

2- ANTSIRANANA

201-Antsiranana I
202-Antsiranana II
203-Ambanja
204-Ambilobe
205-Andapa
206-Antalaha
207-Nosy-Be
208-Sambava
209-Vohémar

3- FIANARANTSOA

301-Fianarantsoa I
302-Fianarantsoa II
303-Ambalavao
304-Ambatofinandrahana
305-Ambohimahasoa
306-Ambositra
307-Befotaka
308-Fandriana
309-Farafangana
310-Fort-Carnot
311-Iakora
312-Ifanadiana
313-Ihosy
314-Ikalamavony
315-Ivohibe
316-Manakara
317-Mananjary
318-Midongy du Sud
319-Nosy Varika
320-Vangaindrano
321-Vohipeno
322-Vondrozo

4 - MAHAJANGA

401-Mahajanga I
402-Mahajanga II
403-Ambato-Boeni
404-Ambatomainty
405-Analalava
406-Antsalova
407-Antsohihy
408-Bealanana
409-Befandriana Nord
410-Besalampy
411-Kandreho
412-Maevatanana
413-Maintirano
414-Mampikony
415-Mandritsara
416-Marovoay
417-Mitsinjo
418-Morafenobe
419-Port Berger
420-Soalala
421-Tsaratanana

5 - TOAMASINA

501-Toamasina I
502-Toamasina II
503-Ambatodrazaka
504-Amparafaravola
505-Andilamena
506-Anosibe an'ala
507-Antanambao-Manampotsy
508-Brickaville
509-Fénérive-Est
510-Mahanoro
511-Mananara Nord
512-Maroantsetra
513-Marolambo
514-Moramanga
515-Sainte-Marie
516-Soanierana Ivongo
517-Vatomandry
518-Vavatenina

6 - TOLIARA

601-Toliara I
602-Toliara II
603-Amboasary Atsimo
604-Ambovombe
605-Ampanihy-Ouest
606-Ankazoabo Sud
607-Bekily
608-Belo sur Tsiribihina
609-Beloha
610-Benenitra
611-Beroroha
612-Betioky Sud
613-Betroka
614-Taolagnaro
615-Mahabo
616-Manja
617-Miandrivazo
618-Morombe
619-Morondava
620-Sakaraha
621-Tsihombe

Deuxième Projet de Développement du Secteur Energie (ENERGIE 2) Crédit 2844-MAG

Synergie
Dès 96, ce programme précède la rédaction du schéma-directeur d'une politique de Développement énergétique écologiquement durable (**Deed**) par l'**One**. Sa contribution à l'amélioration des rendements énergétiques et des économies d'énergie va dans le sens d'une protection de l'environnement, tout en réduisant les coûts de l'énergie domestique familiale.

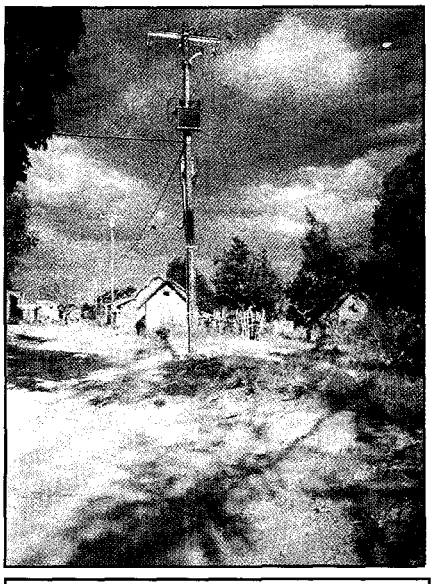

Montant du crédit : 46 millions US$
Montant décaissé : 1,53 million US$
Date de démarrage : Août 1996
Date de clôture : Juin 2001
Contrepartie gouvernementale : 20.000.000 US$ (incluant les taxes)

Responsable national du projet :
M. Solofonirina RAOBELINA,
Directeur de l'énergie,
Ministère de l'énergie et des mines
B.P. 527 Antananarivo 101 Madagascar
Tel (261-2) 407 70
Fax (261-2) 325 54

Superviseur de la Banque mondiale :
M. Angel BAIDE,
Coordinateur d'opérations
Washington D.C., USA
Tel (202) 473-3579
Fax (202) 473-8301

Objectifs

Comment étendre et vulgariser la consommation d'énergie tout en préservant l'environnement et les ressources énergétiques naturelles ? Les perspectives de croissance durable à Madagascar réclament un approvisionnement adéquat et ciblé en électricité des populations péri-urbaines et rurales. Après avoir initié une réforme du cadre institutionnel de la production et de la distribution de l'énergie électrique, en vue aussi, avant privatisation progressive du secteur, d'une meilleure efficacité économique et gestionnelle, ce programme vise à favoriser une production et une consommation d'électricité plus rentable pour tous afin de sauvegarder l'environnement.

Descriptif

Le projet comprend quatre grands volets :

Programme d'investissements électriques prioritaires de la "Jiro sy rano malagasy" (Jirama)

* Réhabilitation de centrales électriques, par la fourniture de nouveaux matériels et équipements, et d'une assistance technique pour superviser les travaux.

* Mise en place d'une gestion informatisée de la **Jirama**.

* Extension du réseau de transport de l'électricité par de nouveaux raccordements et la mise en place d'une nouvelle structure du réseau de distribution à Antananarivo.

(descriptif suite)

* Réhabilitation et renforcement des sous-stations de distribution.

* Etude puis mise en oeuvre d'un programme de réduction des pertes énergétiques.

* Elaboration d'un plan-directeur de gestion des ressources humaines pour un renforcement des capacités et des méthodes opérationnelles, comprenant également une mise à jour du "Manuel de description des postes", en vue d'une prévention et d'une sécurité accrues du personnel de la **Jirama**.

Programme d'électrification

* Enquête nationale sur l'extension de la distribution d'électricité à coût réduit dans tout le pays, puis élaboration d'un plan-directeur pour l'exécution d'un programme d'électrification.

Réforme institutionnelle

* Refonte du cadre légal et règlementaire régissant le secteur de l'électricité et création d'un organe de régulation.

* Préparation d'un programme de restructuration de la Jirama visant à l'adapter au cadre légal révisé et à ouvrir son capital aux actionnaires privés.

* Amélioration de la gestion du personnel et modernisation du plan-directeur informatique.

Programme d'amélioration des rendements énergétiques

* Lancement d'une campagne nationale pour l'amélioration des fourneaux au charbon de bois - "fatapera"- et d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie dans les secteurs de l'industrie et des transports.

* Lancement d'un programme intégré de mesures à prendre dans la région de Mahajanga comprenant :

- un plan-directeur d'approvisionnement en combustibles ligneux (bois);
- la création d'organismes et la mise en place de mécanismes en vue d'une meilleure gestion des forêts;
- l'identification de sources d'énergie alternatives et de substitution pour la cuisson des aliments, par la promotion de foyers au charbon de bois améliorés, la formation des bûcherons, charbonniers et par l'initiation des fabricants de fourneaux à de nouvelles techniques;

* Renforcement des capacités humaines et matérielles du bureau de coordination du projet.

Réalisations & Impacts (Mars 97)

Sur le plan de la formation

* Voyage d'information au Chili de spécialistes en électrification rurale et décideurs malgaches; formation de deux agents de la Direction de l'énergie (Den) sur le mode de passation des marchés de la Banque mondiale au Sénégal.

Sur le plan institutionnel

* Refonte du cadre légal et règlementaire; remise du premier rapport de diagnostic et entretiens préliminaires sur le projet de lois et les décrets d'application;

* Restructuration de la Jirama : programme en cours.

Sur le programme d'électrification

* La liste restreinte des bureaux d'études, ainsi que les termes de référence adoptés, ont été transmis à la Banque mondiale.

Sur le programme d'amélioration des rendements énergétiques

* Pour le Programme national d'économie de bois d'énergie (**Pnebe**), la liste restreinte des sociétés retenues, ainsi que les termes de référence adoptés, sont en cours d'approbation par la Banque mondiale.

* Pour le Programme-pilote intégré de Mahajanga (**Ppim**), la liste restreinte des sociétés retenues, ainsi que les termes de référence adoptés, sont en cours d'approbation par la Banque mondiale.

Deuxième Projet de Développement du Secteur Energie ENERGIE2 (Cr.2844-MAG)

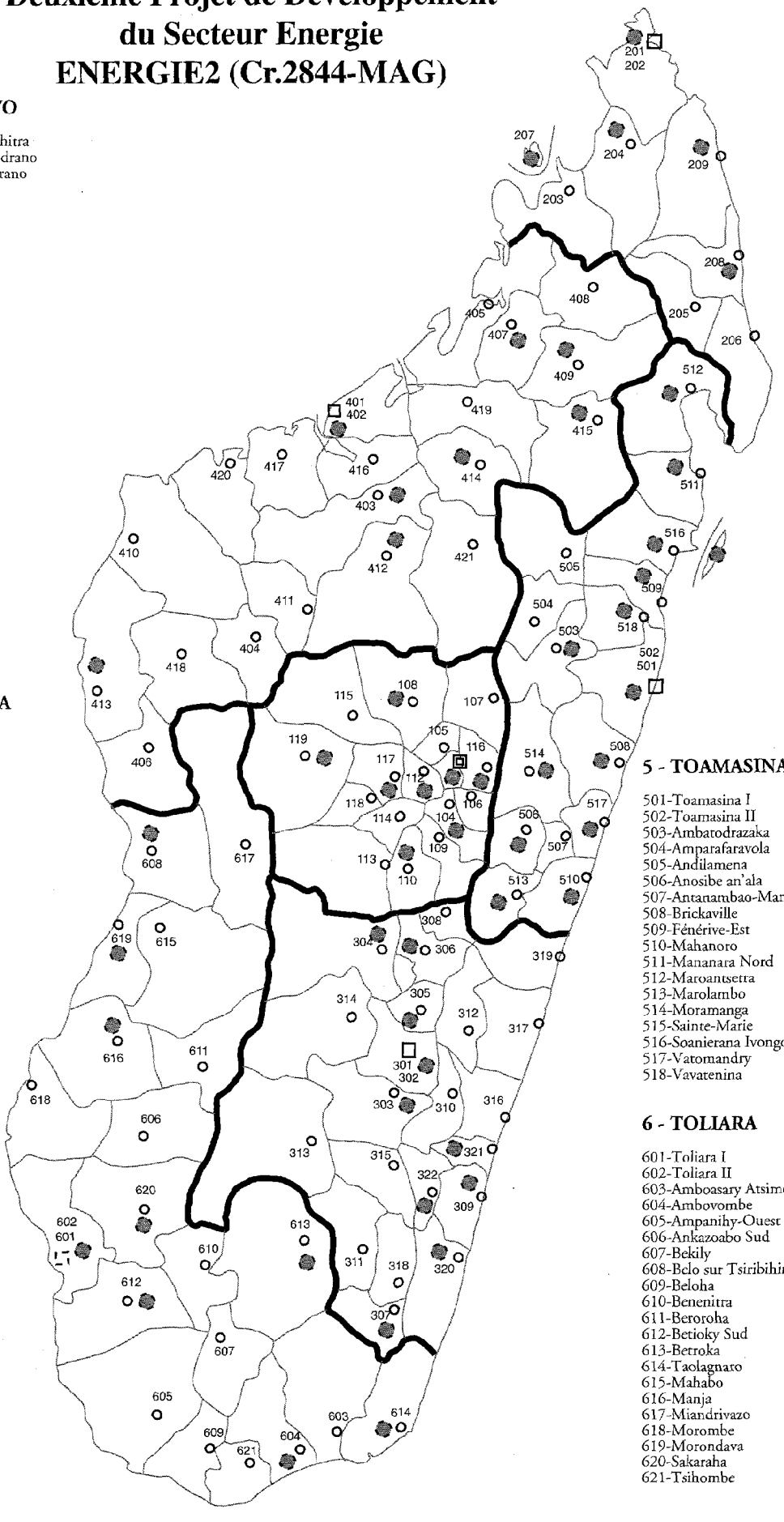

1- ANTANANARIVO

101-Antananarivo Renivohitra
102-Antananarivo Atsimodrano
103-Antananarivo Avaradrano
104-Ambatolampy
105-Ambohidratrimo
106-Andramasina
107-Anjozorobe
108-Ankazobe
109-Antanifotsy
110-Antsirabe I
111-Antsirabe II
112-Arivonimamo
113-Betafo
114-Faratsiho
115-Fenoarivo Centre
116-Manjakandriana
117-Miarinarivo
118-Soavinandriana
119-Tsiroanomandidy

2- ANTSIRANANA

201-Antsiranana I
202-Antsiranana II
203-Ambanja
204-Ambilobe
205-Andapa
206-Antalaha
207-Nosy-Be
208-Sambava
209-Vohémar

3- FIANARANTSOA

301-Fianarantsoa I
302-Fianarantsoa II
303-Ambalavao
304-Ambatofinandrahana
305-Ambohimahasoa
306-Ambositra
307-Befotaka
308-Fandriana
309-Farafangana
310-Fort-Carnot
311-Iakora
312-Ifanadiana
313-Ihosy
314-Ikalamavony
315-Ivohibe
316-Manakara
317-Mananjary
318-Midongy du Sud
319-Nosy Varika
320-Vangaindrano
321-Vohipeno
322-Vondrozo

4 - MAHAJANGA

401-Mahajanga I
402-Mahajanga II
403-Ambato-Boeni
404-Ambatomainty
405-Analalava
406-Antsalova
407-Antsohihy
408-Bealanana
409-Befandriana Nord
410-Besalampy
411-Kandreho
412-Maevatanana
413-Maintirano
414-Mampikony
415-Mandritsara
416-Marovoay
417-Mitsinjo
418-Morafenobe
419-Port Berger
420-Soalala
421-Tsaratanana

5 - TOAMASINA

501-Toamasina I
502-Toamasina II
503-Ambatodrazaka
504-Amparafaravola
505-Andilamena
506-Anosibe an'ala
507-Antanambao-Manampotsy
508-Brickaville
509-Fénérive-Est
510-Mahanoro
511-Mananara Nord
512-Maroantsetra
513-Marolambo
514-Moramanga
515-Sainte-Marie
516-Soanierana Ivongo
517-Vatomandry
518-Vavatenina

6 - TOLIARA

601-Toliara I
602-Toliara II
603-Amboasary Atsimo
604-Ambovombe
605-Ampanihy-Ouest
606-Ankazoabo Sud
607-Bekily
608-Belo sur Tsiribihina
609-Beloha
610-Benenitra
611-Beroroha
612-Betioky Sud
613-Betroka
614-Taolagnaro
615-Mahabo
616-Manja
617-Miandrivazo
618-Morombe
619-Morondava
620-Sakaraha
621-Tsihombe

Projet de Renforcement du Secteur Education (CRESED) Crédit 2094-MAG

Politique sectorielle
Une meilleure gestion des ressources humaines, financières et matérielles au sein du ministère de l'éducation nationale est attendue de ce programme.

Décentralisation et participation
Le Programme de renforcement et d'amélioration de la gestion administrative et pédagogique (**Pragap**), instauré depuis 1994, a comme points forts :
* la décentralisation du crédit au niveau de chaque direction provinciale;
* une approche participative pour pérenniser la réhabilitation des écoles par des contrats de partenariat avec les communautés villageoises.

Revue à mi-parcours
L'objectif du **Pragap** fixé à 20 circonscriptions scolaires (**Cisco**) fonctionnelles est atteint.

A venir
PNAE 2
* Dans la continuité de la phase **1** du Programme national d'amélioration de l'éducation (**Pnae 1**) et sur la base des résultats du **Cresed**, le **Pnae 2** est en cours d'élaboration. Son principal but est d'instaurer les réformes du système éducatif, à tous les niveaux, par l'intermédiaire d'un comité interministériel composé des départements de l'éducation de base, de l'enseignement supérieur et de la formation technique et professionnelle.
* Il est également prévu, dans le cadre du **Cresed 2**, d'étendre le **Pragap** aux 111 **Cisco**.

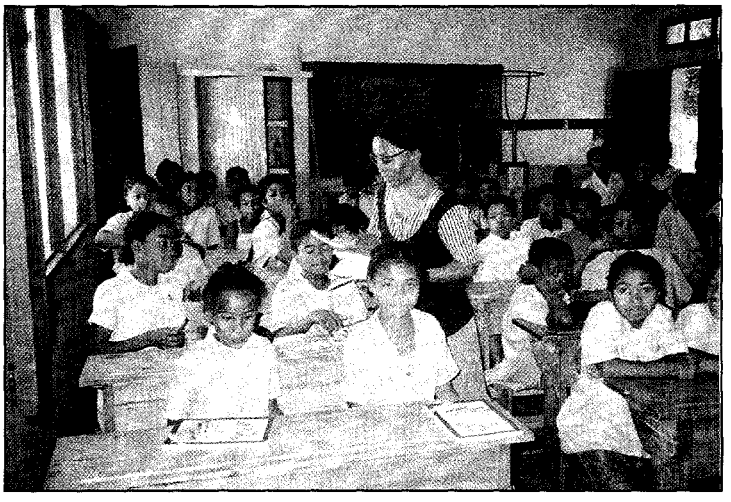

Montant du crédit : 39 millions US$
Montant décaissé : 31,46 millions US$
Date de démarrage : Juillet 1990
Date de clôture : Juin 1998
Contrepartie gouvernementale : 6.553.000 US$ (incluant les taxes)

Responsable national du projet :
M. Hugues RAHARIMANANTSOA,
Directeur du Crédit de renforcement du secteur éducation,
B.P. 331 Antananarivo 101 Madagascar
Tel (261-2) 264 64
Fax (261-2) 292 13

Superviseur de la Banque mondiale :
M. Daniel VIENS,
Coordinateur d'opérations,
Washington D.C., USA
Tel (202) 473 2947
Fax (202) 473 8216

Objectifs

Dans l'optique d'une valorisation des ressources humaines, qui est l'une des stratégies fondamentales de la Banque mondiale dans sa lutte contre la pauvreté, le projet du secteur éducation consiste à améliorer la qualité et l'efficacité internes et externes du système éducatif au niveau national.

Descriptif

Trois grands axes d'intervention pour ce programme à long terme :

Renforcement des capacités administratives de gestion et de planification du secteur

* Evaluation des mesures et actions nécessaires pour améliorer la qualité de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire et mise en application des résultats de l'étude;

* Formations et études sur :
- les méthodes de planification
- les statistiques
- la programmation des dépenses publiques, du budget et de la carte scolaire.

* Etudes relatives:
- à l'entretien des écoles et des bâtiments administratifs des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur;

ONG

Le projet est réalisé en collaboration avec une Ong internationale (cf. annexe)

(descriptif suite)

- au système de stockage et de distribution des livres scolaires et au recouvrement des coûts;
- à l'efficacité interne et externe du système éducatif et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

* Réhabilitation des équipements du bureau de coordination du projet et approvisionnement en matériel et équipements indispensables.

Amélioration de la qualité de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire

* Réhabilitation des installations, achats de fournitures et équipements et formation du personnel du bureau de coordination du projet;

* Préparation des programmes scolaires, des méthodes d'enseignement et formation des enseignants et du personnel éducatif, préparation de manuels scolaires et de guides du maître; préparation de tests d'évaluation des élèves; fournitures de véhicules, matériel et équipements;

* Renforcement du rôle et des capacités techniques des conseillers et des superviseurs pédagogiques;

* Formation pré-service des enseignants; fourniture de matériel, équipements scolaires (y compris les moyens de stockage des livres) et dotation en véhicules des enseignants des niveaux I et II; réhabilitation et équipement de 33 centres de formation des maîtres;

* Impression, publication et distribution de 9 livres scolaires et de 7 livres du maître;

* Réhabilitation et construction d'écoles secondaires et fournitures d'équipements de laboratoires.

Renforcement de l'enseignement supérieur

* Installation, réhabilitation et équipements de deux Instituts supérieurs de technologie (**Ist**);

* Etudes et propositions de réorganisation et de renforcement des procédures d'accès aux universités; impression et distribution de livres et fourniture d'équipement de laboratoires.

Réalisations (Mars 97)

* **Développement institutionnel portant sur :**
  - Création de l'Unité d'études et de recherches pédagogiques (**Uerp**);
  - Création de l'Institut national de formation pédagogique (**Infp**);
  - Création de 6 Ecoles normales pour instituteurs (**Eni**);
  - Création de 2 instituts supérieurs de technologie (**Ist**);
  - Création de 15 Centres provinciaux de recyclage (**Crpp**);
  - Création d'une filière de planification de l'éducation à l'institut malgache des techniques de planification (**Imatep**).
* **Formation octroyée à :**
  - 824 instituteurs et 58 conseillers pédagogiques dans le primaire;
  - 90 professeurs de collèges et 97 conseillers pédagogiques du secondaire;
  - 71 techniciens supérieurs;
  - 32 formateurs des **Ist**;
  - 260 agents du ministère en informatique.
* **Manuels scolaires et documents pédagogiques :**
  - 1.795.120 manuels et 116.600 cartes scolaires distribués dans 11.000 écoles primaires;
  - 153.000 ouvrages et 5.400 cartes dans 687 collèges;
  - 1.700 ouvrages spécialisés dans les deux **Ist**.
* **Réhabilitation et équipements de :**
  - 6 écoles normales pour instituteurs;
  - 15 centres de recyclage permanent;
  - 102 écoles primaires (suite à des dégâts cycloniques);
  - 6 directions provinciales de l'éducation.
* **Dans le cadre du Pragap :**
  - 2.060 écoles primaires réhabilitées, équipées et encadrées.
* **Formation en planification :**
  - 2.600 jours de formation en planification pour les directions provinciales et formation de 49 cadres de l'éducation nationale.

Impacts (Mars 97)

* Dans les **Cisco** sous **Pragap**, l'effectif des élèves a augmenté de 48,1%, soit 8,9% pour l'ensemble du pays. Le pourcentage des nouveaux inscrits en première année a augmenté de 73,8% dans les Cisco sous programme et de 24,6% à l'échelon national.

Projet de Renforcement du Secteur Education
CRESED (Cr.2094-MAG)

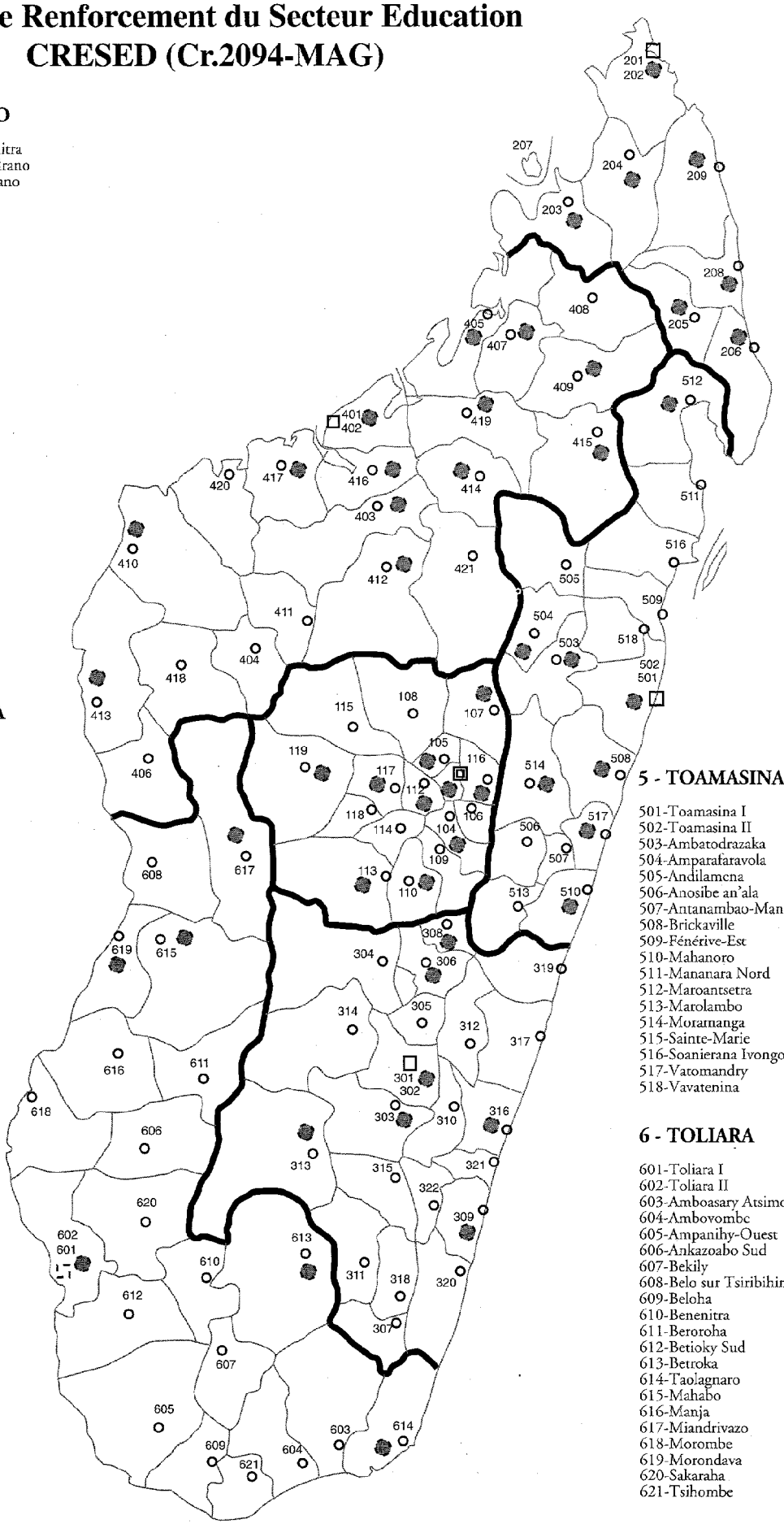

1- ANTANANARIVO

101-Antananarivo Renivohitra
102-Antananarivo Atsimodrano
103-Antananarivo Avaradrano
104-Ambatolampy
105-Ambohidratrimo
106-Andramasina
107-Anjozorobe
108-Ankazobe
109-Antanifotsy
110-Antsirabe I
111-Antsirabe II
112-Arivonimamo
113-Betafo
114-Faratsiho
115-Fenoarivo Centre
116-Manjakandriana
117-Miarinarivo
118-Soavinandriana
119-Tsiroanomandidy

2- ANTSIRANANA

201-Antsiranana I
202-Antsiranana II
203-Ambanja
204-Ambilobe
205-Andapa
206-Antalaha
207-Nosy-Be
208-Sambava
209-Vohémar

3- FIANARANTSOA

301-Fianarantsoa I
302-Fianarantsoa II
303-Ambalavao
304-Ambatofinandrahana
305-Ambohimahasoa
306-Ambositra
307-Befotaka
308-Fandriana
309-Farafangana
310-Fort-Carnot
311-Iakora
312-Ifanadiana
313-Ihosy
314-Ikalamavony
315-Ivohibe
316-Manakara
317-Mananjary
318-Midongy du Sud
319-Nosy Varika
320-Vangaindrano
321-Vohipeno
322-Vondrozo

4 - MAHAJANGA

401-Mahajanga I
402-Mahajanga II
403-Ambato-Boeni
404-Ambatomainty
405-Analalava
406-Antsalova
407-Antsohihy
408-Bealanana
409-Befandriana Nord
410-Besalampy
411-Kandreho
412-Maevatanana
413-Maintirano
414-Mampikony
415-Mandritsara
416-Marovoay
417-Mitsinjo
418-Morafenobe
419-Port Berger
420-Soalala
421-Tsaratanana

5 - TOAMASINA

501-Toamasina I
502-Toamasina II
503-Ambatodrazaka
504-Amparafaravola
505-Andilamena
506-Anosibe an'ala
507-Antanambao-Manampotsy
508-Brickaville
509-Fénérive-Est
510-Mahanoro
511-Mananara Nord
512-Maroantsetra
513-Marolambo
514-Moramanga
515-Sainte-Marie
516-Soanierana Ivongo
517-Vatomandry
518-Vavatenina

6 - TOLIARA

601-Toliara I
602-Toliara II
603-Amboasary Atsimo
604-Ambovombe
605-Ampanihy-Ouest
606-Ankazoabo Sud
607-Bekily
608-Belo sur Tsiribihina
609-Beloha
610-Benenitra
611-Beroroha
612-Betioky Sud
613-Betroka
614-Taolagnaro
615-Mahabo
616-Manja
617-Miandrivazo
618-Morombe
619-Morondava
620-Sakaraha
621-Tsihombe

Projet d'Amélioration du Secteur Santé (CRESAN) Crédit 2251-MAG

Politique sectorielle

En Mai 96, la politique nationale de santé a été finalisée, et à cette occasion, un large consensus s'est manifesté entre le Ministère de la santé (**Minsan**), d'une part, et les bailleurs de fonds, d'autre part. En Octobre 97, le **Minsan** présentera son plan-directeur, en cours de préparation, à tous les partenaires intervenant dans le secteur.

Revue à mi-parcours

En Juin et Décembre 95, le gouvernement et la Banque mondiale ont procédé à la restructuration du projet, afin de redéfinir les stratégies à mettre en oeuvre à la lumière des nouvelles orientations sectorielles du ministère et de l'appui des bailleurs de fonds. L'objectif général du projet demeure : contribuer à la mise en oeuvre du programme sectoriel santé.

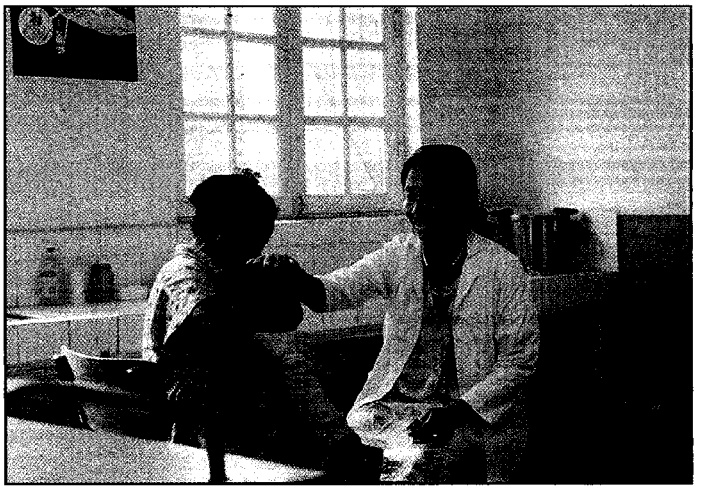

Montant du crédit : 31 millions US$
Montant décaissé : 19,81 millions US$
Date de démarrage : Août 1992
Date de clôture : Décembre 1998
Contrepartie gouvernementale : 2.280.655 US$ (incluant les taxes)

Responsable national du projet :
Le Coordinateur national du Projet sectoriel d'appui au programme santé,
B.P. 8555 Antananarivo 101 Madagascar
Tel (261-2) 325 44
Cel (261-3) 810 10
Fax (261-2) 325 24

Superviseur de la Banque mondiale :
Mme Marie-Odile WATY,
Coordinateur d'opérations,
Washington D.C., USA
Tel (202) 473 4085
Fax (202) 473 8216

Objectifs

Dans sa stratégie prioritaire de lutte contre la pauvreté, le secteur santé occupe une place prépondérante pour la Banque mondiale. Le projet s'est fixé comme objectifs, avec l'adhésion du Ministère et des bailleurs de fonds, d'améliorer la qualité des services des districts sanitaires, d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité aux médicaments essentiels grâce à la mise en place d'une Centrale d'achat en médicaments essentiels, de promouvoir la gestion communautaire du recouvrement des coûts des médicaments, de renforcer les programmes de lutte contre les maladies transmissibles et la surveillance épidémiologique et de renforcer les capacités de gestion et de planification du Minsan.

Descriptif

Le programme se développe sur quatre axes :

Appui aux programmes nationaux de lutte contre les maladies transmissibles

* Amélioration du diagnostic et de la prise en charge des malades :

* Fourniture de médicaments antituberculeux;

* Lutte antivectorielle contre le paludisme;

* Campagnes de dératisation et de désinsectisation dans les zones pesteuses;

ONG

Le projet est réalisé en collaboration avec une Ong internationale (cf. annexe)

(descriptif suite)

* Amélioration de la sécurité transfusionnelle;

* Développement d'activités d'Information / éducation / communication;

* Renforcement de la surveillance épidémiologique et de la recherche opérationnelle;

* Renforcement des capacités et des moyens des programmes nationaux.

Appui à la mise en place d'une Centrale d'achats (Ca) privée à but non lucratif financièrement autonome chargée d'approvisionner en médicaments génériques essentiels et en consommables médicaux les formations sanitaires publiques et le secteur privé à but non lucratif.

Appui au développement des districts de santé et au recouvrement des coûts axé sur la gestion communautaire

* Elaboration d'un document définissant l'organisation du système de santé, les normes et standards par niveau, la méthode de recouvrement des coûts axée sur la gestion communautaire avant l'organisation d'un séminaire national pour l'adoption d'une politique de santé.

* Mise en place, au niveau national et régional, de cellules d'appui chargées d'aider les districts sanitaires à définir des plans annuels de développement des districts (**Pdd**) et de mobiliser les communautés vers des systèmes de recouvrement.

* Financement des plans de développement des districts (**Pdd**) : réhabilitation, équipement et appui au fonctionnement des centres de santé de base et centres hospitaliers de district, et renforcement des activités de planification, de supervision et de formation des districts.

* Mise à disposition d'un fonds de roulement initial en médicaments aux formations sanitaires ayant mis au point un système de recouvrement des coûts à gestion communautaire.

Renforcement institutionnel

Le projet appuie le **MinSan** dans les domaines suivants:

* Gestion du personnel: informatisation de la gestion et renforcement du service du personnel du **MinSan**;

* Formation continue: élaboration d'une politique nationale et d'un plan directeur; harmonisation des modules de formation continue; formation des formateurs; et renforcement du service de la formation et du perfectionnement du personnel du **MinSan**.

Réalisations (Mars 97)

Lutte contre les maladies transmissibles

* Les objectifs opérationnels du projet ont été réalisés. Le projet a financé :
  - l'achat de microscopes et de consommables pour tous les programmes de lutte contre les maladies. Les laboratoires sont désormais opérationnels sur l'ensemble du pays;
  - en collaboration avec d'autres partenaires, la révision des protocoles de traitement, la formation continue de tous les agents de santé, les systèmes d'information des programmes et la recherche opérationnelle;
  - les motos et le matériel de protection pour la lutte contre la peste;
  - la réalisation de campagnes d'information, d'éducation et de communication sur la lutte contre les maladies transmissibles;
  - le renforcement des moyens logistiques et matériels des services de lutte contre les maladies transmissibles du Minsan et la formation du personnel.

* Dans le cadre de la lutte contre le paludisme, en collaboration avec l'**Oms** et la **Coopération italienne**, le projet a financé quatre campagnes de pulvérisation à domicile qui ont chacune touché 2,5 millions de personnes vivant sur les hautes terres centrales, zone de paludisme épidémique. La prévalence du paludisme dans les zones traitées a diminué de 80% (contre 25% seulement dans les zones non traitées). Le paludisme ne représentait plus que 10% du total des cas de décès en 94, contre 50% en 88. Le projet appuie également la vulgarisation de l'usage des moustiquaires imprégnées. Le projet a également financé la révision des protocoles de traitement et la formation des agents de santé dans les zones côtières où le paludisme est endémique.

* Dans le cadre de la lutte contre la tuberculose, en collaboration avec la **Coopération française**, le projet a financé l'achat de médicaments pour environ 12.000 tuberculeux, l'équipement de 160 centres de traitement et la formation intensifiée du personnel de santé. Ces interventions ont eu un impact très positif puisque le programme de lutte contre la tuberculose a dépassé en 1996 les objectifs fixés. Le taux de guérison a augmenté de 45 à 65% entre 92 et 96, alors que l'objectif initial pour 96 était de 55%. Le programme s'est fixé comme nouvel objectif d'atteindre des taux de 75% en 97 et de 85% en 98.

Projet d'Amélioration du Secteur Santé
CRESAN (Cr.2251-MAG)

1- ANTANANARIVO

101-Antananarivo Renivohitra
102-Antananarivo Atsimodrano
103-Antananarivo Avaradrano
104-Ambatolampy
105-Ambohidratrimo
106-Andramasina
107-Anjozorobe
108-Ankazobe
109-Antanifotsy
110-Antsirabe I
111-Antsirabe II
112-Arivonimamo
113-Betafo
114-Faratsiho
115-Fenoarivo Centre
116-Manjakandriana
117-Miarinarivo
118-Soavinandriana
119-Tsiroanomandidy

2- ANTSIRANANA

201-Antsiranana I
202-Antsiranana II
203-Ambanja
204-Ambilobe
205-Andapa
206-Antalaha
207-Nosy-Be
208-Sambava
209-Vohémar

3- FIANARANTSOA

301-Fianarantsoa I
302-Fianarantsoa II
303-Ambalavao
304-Ambatofinandrahana
305-Ambohimahasoa
306-Ambositra
307-Befotaka
308-Fandriana
309-Farafangana
310-Fort-Carnot
311-Iakora
312-Ifanadiana
313-Ihosy
314-Ikalamavony
315-Ivohibe
316-Manakara
317-Mananjary
318-Midongy du Sud
319-Nosy Varika
320-Vangaindrano
321-Vohipeno
322-Vondrozo

4 - MAHAJANGA

401-Mahajanga I
402-Mahajanga II
403-Ambato-Boeni
404-Ambatomainty
405-Analalava
406-Antsalova
407-Antsohihy
408-Bealanana
409-Befandriana Nord
410-Besalampy
411-Kandreho
412-Maevatanana
413-Maintirano
414-Mampikony
415-Mandritsara
416-Marovoay
417-Mitsinjo
418-Morafenobe
419-Port Berger
420-Soalala
421-Tsaratanana

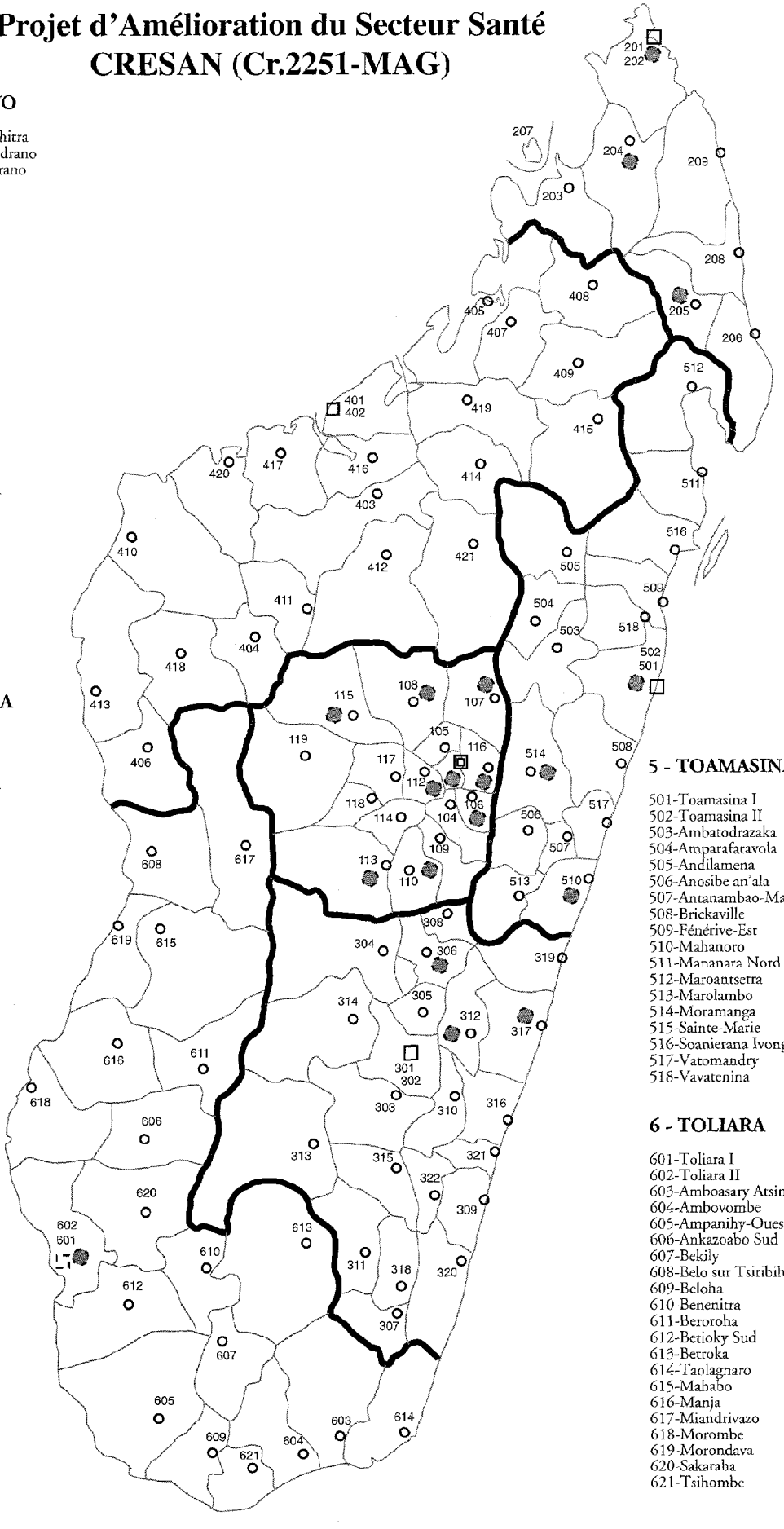

5 - TOAMASINA

501-Toamasina I
502-Toamasina II
503-Ambatodrazaka
504-Amparafaravola
505-Andilamena
506-Anosibe an'ala
507-Antanambao-Manampotsy
508-Brickaville
509-Fénérive-Est
510-Mahanoro
511-Mananara Nord
512-Maroantsetra
513-Marolambo
514-Moramanga
515-Sainte-Marie
516-Soanierana Ivongo
517-Vatomandry
518-Vavatenina

6 - TOLIARA

601-Toliara I
602-Toliara II
603-Amboasary Atsimo
604-Ambovombe
605-Ampanihy-Ouest
606-Ankazoabo Sud
607-Bekily
608-Belo sur Tsiribihina
609-Beloha
610-Benenitra
611-Beroroha
612-Betioky Sud
613-Betroka
614-Taolagnaro
615-Mahabo
616-Manja
617-Miandrivazo
618-Morombe
619-Morondava
620-Sakaraha
621-Tsihombe

(Réalisations suite)

* En collaboration avec la **Coopération française**, le programme a financé la mise en place et le fonctionnement de 9 station-sentinelles de surveillance épidémiologique (y compris la formation du personnel), la réalisation de plusieurs enquêtes d'investigation pour les épidémies, les enquêtes systématiques sur la filariose, la surveillance épidémiologique et la publication d'un bulletin épidémiologique.

* Le projet a financé la conception d'une campagne nationale multimédia de lutte contre le sida.

* Le projet a financé les campagnes de lutte contre la peste dans les zones à risques, avec les moyens insecticides nécessaires, ainsi que la recherche opérationnelle réalisée avec l'appui de l'**Institut Pasteur**.

Appui à la Centrale d'achats

L'année 96 a vu le démarrage de la Centrale d'achats de médicaments essentiels. En complément de l'aide fournie par d'autres bailleurs de fonds, le projet **Cresan** a financé le premier fonds de roulement en médicaments de la **Ca**, pour un montant de 2 millions de dollars. Les procédures d'achat transparentes et compétitives (appel d'offres international) et l'achat de médicaments essentiels génériques ont provoqué une baisse du coût des médicaments de 66% et ont permis d'acheter trois fois plus de médicaments avec le même budget.

Appui aux districts de santé

* En collaboration étroite avec les autres partenaires, le projet a appuyé le **MinSan** à élaborer la politique de santé et à définir les normes et standards des services de santé des districts (le document est en voie de finalisation).

* Le projet appuie depuis 1995 les directions nationale et régionales chargées d'aider les districts sanitaires à définir des plans annuels de développement des districts (**Pdd**) et à mobiliser les communautés. 32 districts de santé sur 110 ont été appuyés pour élaborer leur Plan de développement. L'inventaire des équipements a été réalisé et les plans architecturaux pour la réhabilitation de 117 formations sanitaires ont été finalisés. Ces **Pdd** seront soumis prochainement aux différents partenaires, y compris le projet **Cresan**, pour recevoir un appui financier.

Renforcement institutionnel

* Le projet a financé l'élaboration du système de gestion informatisée du personnel. Il a appuyé le **MinSan** à régulariser les 14.000 dossiers du personnel. Les travaux de réhabilitation du service du personnel du **MinSan** sont en cours et un nouvel organigramme a été élaboré. L'informatisation de la gestion du personnel aux niveaux national et régional et le recensement exhaustif du personnel sont prévus pour 1998.

* Le projet appuie, en collaboration avec d'autres partenaires, la conception

du Système national d'information et de gestion sanitaire (**Snigs**).

* Le projet a financé l'évaluation des stratégies actuelles de formation continue du personnel de santé.

* Le projet a renforcé le service central d'Information, éducation, communication (**Iec**) du ministère.

Partenariat

Plusieurs conventions financées par le projet ont été signées entre le **Minsan** et différents partenaires:

- l'Organisation mondiale de la santé (**Oms**) pour la gestion et la supervision technique, à l'échelon national, du programme de lutte contre le paludisme.
- l'**Institut Pasteur** pour les activités de recherche opérationnelle sur la peste et la formation d'un personnel de santé spécialisé.
- la **Gtz** (coopération allemande) pour l'extension de l'appui à d'autres districts de santé dans la région de Mahajanga (réhabilitation, équipement des formations sanitaires, appui au fonctionnement, développement des systèmes de recouvrement des coûts).

Projet de Renforcement de la Formation Technique et Professionnelle (PREFTEC) Crédit 2382-MAG

Revue à mi-parcours
En juillet 95, une revue à mi-parcours souligne que les objectifs du Projet de renforcement de la formation technique et professionnelle (**Preftec**) demeurent valables et adaptés à la situation du marché du travail à Madagascar. Cependant, une nouvelle rédaction des textes législatifs concernant:
* la Direction de la formation technique et professionnelle,
* le Conseil national de l'enseignement technique et professionnel (**Cnftp**),
* les Groupements provinciaux des établissements de formation technique et professionnelle (**Geftp**),
* l'Observatoire national des compétences et de l'emploi (**Once**),
* le Centre des ressources des personnels des établissements d'enseignement technique et professionnel (**Ceres**)
permet de les mettre en réelle concordance avec la stratégie de formation professionnelle telle qu'elle a été définie initialement.

Cnftp
Après avoir identifié leurs besoins en formations, les entreprises publiques et/ou privées, et les individus en situation de pré-emploi peuvent avoir accès à un co-financement du Fonds d'Intervention de Formation Professionnelle (**FFIP**), fonds géré par la **Cnftp**, pour la conception et la réalisation de ces formations.

Montant du crédit : 22,80 millions US$
Montant décaissé : 11,92 millions US$
Date de démarrage : Juin 1992
Date de clôture : Juin 1998
Contrepartie gouvernementale : 2.653.655 US$ (incluant les taxes)

Responsable national du projet :
M. André RALAITSIZAFY,
Directeur du Projet de renforcement de la formation technique et professionnelle
B.P. 4196 Antananarivo 101 Madagascar
Tel (261-2) 314 38
Fax (261-2) 314 38

Superviseur de la Banque mondiale :
M. Daniel VIENS,
Coordinateur d'opérations,
Washington D.C., USA
Tel (202) 473 2947
Fax (202) 473 8216

Objectifs

Adapter la formation technique et professionnelle aux besoins et aux attentes des employeurs, du secteur public et privé, en concertation permanente avec eux, est le principal objectif du projet.

Descriptif

Il s'agit d'un programme en cinq parties sur 6 ans :

Appui au Conseil national de l'enseignement technique et professionnel (Cnftp)

* Création du **Cnftp**, dotation en matériel, équipements et véhicules nécessaires à l'exécution de sous-projets de formation.

* Renforcement des capacités en personnel du **Cnftp** par des stages et séminaires.

* Etudes sur le financement ultérieur du **Cnftp**, les liens formation-emploi et la participation du secteur privé à la formation.

Enseignement technique

* Réforme de l'enseignement technique

ONG

15 Ong nationales travaillent en collaboration avec le Projet (cf. liste en annexe)

(descriptif suite)

avec l'introduction de modules de courte durée liés aux besoins de l'emploi.

* Réhabilitation d'ateliers, de laboratoires et de 7 lycées techniques, équipement de l'Institut national de promotion formation (Inpf) en matériel et véhicules.

* Création et renforcement :
  - de la gestion des données sur le personnel enseignant;
  - des programmes d'entretien et d'achats de la direction de l'enseignement technique;
  - des services de planification des besoins en formation technique et professionnelle;
  - d'un système de suivi des stagiaires dans les organismes de formation;
  - d'un centre de formation-recyclage des enseignants et du personnel administratif.

Informations sur le marché du travail

* Création d'un observatoire de l'emploi chargé de recueillir et d'analyser:
  - les statistiques et autres informations liées à l'emploi et au chômage;
  - les besoins en formation;
  - la création d'Observatoires régionaux.

Enseignement & formation agricoles

* Réforme du sous-secteur par :
  - une évaluation des priorités;
  - la préparation d'un plan d'action;
  - l'exécution d'un programme de formation agricole.

Formation des fonctionnaires

* Renforcement du service de l'Ecole nationale d'administration de Madagascar (Enam) chargé de l'évaluation des besoins en formation prioritaires de hauts fonctionnaires;

* Préparation et exécution de programmes de formation;

* Construction d'un internat et d'autres installations indispensables pour l'Enam, dotation en matériel, équipements divers et véhicules;

* Exécution de programmes de formation initiale et en cours d'emploi pour les fonctionnaires.

Réalisations & Impacts (Mars 97)

* Le dispositif de formation technique et professionnelle mis en place comprend quatre instances administratives, financièrement autonomes :
  - l'Observatoire national des compétences et de l'emploi (**Once**)
  - le Conseil national de formation technique et professionnelle (**Cnftp**)
  - le Centre de ressources des personnels des établissements d'enseignement technique et professionnel (**Ceres**);
  - six Groupements provinciaux des établissements de formation technique et professionnelle (**Geftp**).

* 267 sous-projets de formation par modules de courte durée, touchant 40 filières, ont été réalisés grâce au dispositif national: 9.100 personnes formées, 254 entreprises bénéficiaires, dont 237 privées et 17 publiques, 94 établissements de formation impliqués, dont 64 privés et 30 publics.

* Le Fonds d'intervention de formation professionnelle (**FIFP**), géré par le **Cnftp**, a cofinancé la conception et la formation en faveur de 269 sociétés privées et 23 entreprises publiques, pour un montant total d'environ 2 millions US$.

* 354 agents du dispositif national ont reçu une formation professionnelle.

* 15 bâtiments à usage d'ateliers, de salles de classe ou d'internat, sur les 25 prévus, ont été réhabilités pour un montant total de 1,3 million US$. Les autres sont en cours de travaux.

* 3 lycées techniques, l'**Inpf** et le **Ceres** ont reçu leur dotation en équipements didactiques, pour un montant d'environ 2 millions US$. Pour les autres lycées, l'appel d'offres a été lancé.

Projet de Renforcement de la Formation Technique et Professionnelle PREFTEC (Cr.2382-MAG)

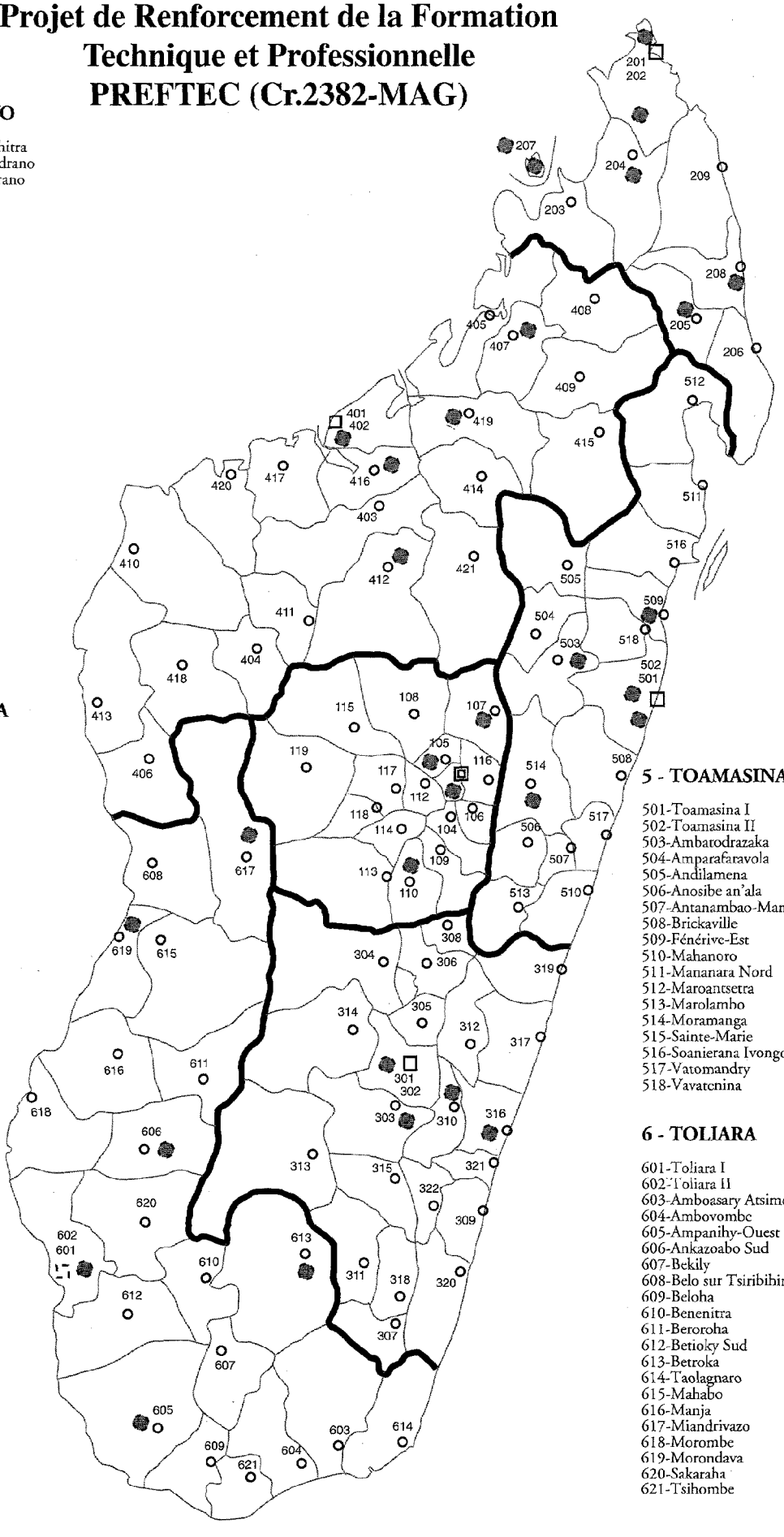

1- ANTANANARIVO

101-Antananarivo Renivohitra
102-Antananarivo Atsimodrano
103-Antananarivo Avaradrano
104-Ambatolampy
105-Ambohidratrimo
106-Andramasina
107-Anjozorobe
108-Ankazobe
109-Antanifotsy
110-Antsirabe I
111-Antsirabe II
112-Arivonimamo
113-Betafo
114-Faratsiho
115-Fenoarivo Centre
116-Manjakandriana
117-Miarinarivo
118-Soavinandriana
119-Tsiroanomandidy

2- ANTSIRANANA

201-Antsiranana I
202-Antsiranana II
203-Ambanja
204-Ambilobe
205-Andapa
206-Antalaha
207-Nosy-Be
208-Sambava
209-Vohémar

3- FIANARANTSOA

301-Fianarantsoa I
302-Fianarantsoa II
303-Ambalavao
304-Ambatofinandrahana
305-Ambohimahasoa
306-Ambositra
307-Befotaka
308-Fandriana
309-Farafangana
310-Fort-Carnot
311-Iakora
312-Ifanadiana
313-Ihosy
314-Ikalamavony
315-Ivohibe
316-Manakara
317-Mananjary
318-Midongy du Sud
319-Nosy Varika
320-Vangaindrano
321-Vohipeno
322-Vondrozo

4 - MAHAJANGA

401-Mahajanga I
402-Mahajanga II
403-Ambato-Boeni
404-Ambatomainty
405-Analalava
406-Antsalova
407-Antsohihy
408-Bealanana
409-Befandriana Nord
410-Besalampy
411-Kandreho
412-Maevatanana
413-Maintirano
414-Mampikony
415-Mandritsara
416-Marovoay
417-Mitsinjo
418-Morafenobe
419-Port Berger
420-Soalala
421-Tsaratanana

5 - TOAMASINA

501-Toamasina I
502-Toamasina II
503-Ambatodrazaka
504-Amparafaravola
505-Andilamena
506-Anosibe an'ala
507-Antanambao-Manampotsy
508-Brickaville
509-Fénérive-Est
510-Mahanoro
511-Mananara Nord
512-Maroantsetra
513-Marolambo
514-Moramanga
515-Sainte-Marie
516-Soanierana Ivongo
517-Vatomandry
518-Vavatenina

6 - TOLIARA

601-Toliara I
602-Toliara II
603-Amboasary Atsimo
604-Ambovombe
605-Ampanihy-Ouest
606-Ankazoabo Sud
607-Bekily
608-Belo sur Tsiribihina
609-Beloha
610-Benenitra
611-Beroroha
612-Betioky Sud
613-Betroka
614-Taolagnaro
615-Mahabo
616-Manja
617-Miandrivazo
618-Morombe
619-Morondava
620-Sakaraha
621-Tsihombe

Projet de Sécurité Alimentaire et de Nutrition (SECALINE) Crédit 2474-MAG

Une stratégie nationale
Les travaux d'élaboration des axes d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire sont terminés. Ils ont fait l'objet d'un document de base et de référence pour tous les organismes et bailleurs potentiels.

Campagnes d'Iec
La pérennisation des actions entreprises par la sensibilisation des communautés de base est assurée par des campagnes d'Information, d'éducation et de communication **(Iec)** chargées de sensibiliser les bénéficiaires et d'assurer la relève à la fin du projet Secaline.

Revue à mi-parcours
La possibilité d'atteindre un taux de couverture de 80% pour la composante nutrition est apparue en juin 96 lors d'une revue à mi-parcours du projet. Pour les provinces d'Antananarivo et Toliary, 200 sites ont été recommandés. Les efforts déployés dans le cadre des activités des campagnes Iec ont été encouragés, de même que la sensibilisation de la population aux nécessités de consommer du sel iodé.

Appui institutionnel
* L'utilisation de sel iodé, pour prévenir l'hypertrophie thyroïdienne (goître) répandue à Madagascar, a bénéficié d'une campagne de sensibilisation soutenue par les pouvoirs publics (Décret 95-857 du 5 septembre 95).

Montant du crédit : 21,3 millions US$
Montant décaissé : 16,39 millions US$
Date de démarrage : Avril 1993
Date de clôture : Juillet 1998
Contrepartie gouvernementale : 1.700.000 US$ (incluant les taxes)

Responsable national du projet :
Mme Michelle RATSIVALAKA,
Directeur national du Projet de sécurité alimentaire et de nutrition,
B.P. 3873 Antananarivo 101 Madagascar
Tel (261-2) 241 09
Fax (261-2) 241 09

Superviseur de la Banque mondiale :
Mme Eileen MURRAY,
Coordinateur d'opérations,
Washington D.C., USA
Tel (202) 473 5068
Fax (202) 473 8216

Objectifs

Dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté, la réduction de l'insécurité alimentaire et d'une malnutrition généralisée dans les provinces d'Antananarivo et Toliary, est apparue comme urgente à la Banque mondiale qui a lancé le projet **Secaline**.

Descriptif

Trois grandes parties pour ce projet qui se décompose comme suit :

Activités génératrices de revenus (Agr)

* Préparation et exécution de sous-projets dans les provinces d'Antananarivo et Toliary.
* Application des systèmes de Haute intensité de main d'oeuvre **(Himo)** et de Vivres contre travail **(Vct)** à 90 des fokontany les plus pauvres de la zone urbaine du Grand Antananarivo ravitaillés, à court terme, en vivres contre l'entretien, la réhabilitation ou la construction d'équipements communautaires.

ONG

Quarante Ong nationales et internationales travaillent en partenariat avec le projet (cf. liste en annexe)

(descriptif suite)

Programme de nutrition

* Exécution d'un Programme communautaire de nutrition (**Pcn**) par la création et le fonctionnement de 250 centres communautaires et la rénovation de 9 centres de réhabilitation nutritionnelle.

* Exécution d'un programme national de lutte contre les troubles dûs aux carences en iode par la distribution de capsules d'huile iodée aux enfants de 4 ans et aux femmes en âge de procréer et par la généralisation de la consommation de sel iodé.

Appui au développement institutionnel

* Exécution d'un programme **Iec** en appui de sensibilisation aux activités génératrices de revenus et aux actions nutritionnelles.

* Elaboration d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire.

Réalisations & Impacts (Mars 97)

Nutrition

* Le taux de malnutrition à Antananarivo qui était de 56% en 1994 au début du projet est descendu à 35% avec le projet **Secaline**; à Toliary, en deux ans, ce taux a baissé de 30 à 18%.

* Des efforts sont en cours pour étendre le taux de couverture du Programme communautaire de nutrition (**Pcn**) à environ 40% des enfants de ces deux provinces.

* Le projet Secaline se dégage progressivement de ses sites initiaux d'implantation, en s'assurant au préalable que des **Ong** peuvent en assurer la relève et poursuivre cette action.

Iodisation du sel et soutien institutionnel

* Grâce aux campagnes "**Iec**" en faveur de la consommation du sel iodé (environ 85% du sel disponible sur le marché national est désormais iodé) et à l'officialisation de cet usage par décret, on note une baisse sensible des cas de goitres et une meilleure protection de la mère et de l'enfant.

Activités génératrices de revenus (Agr)

* Le Fonds d'intervention pour le développement (**Fid**), un des volets du projet Secaline à ses débuts, a élaboré et publié un Manuel de procédures concernant les **Agr**. Sur cette base, il a réalisé l'évaluation de 43 dossiers transmis par le programme **Secaline**. Le financement des **Agr** est devenu une composante effective et à part entière du **Fid 2** à partir de juin 96.

A venir

* Le nombre des sites du **Pcn** sera augmenté de 200 dans chacune des deux provinces concernées.

* Des dossiers Agr viables seront soumis pour financement au **Fid** afin d'assurer la poursuite des actions entreprises en faveur des bénéficiaires du **Pcn**.

Projet de Sécurité Alimentaire et de Nutrition SECALINE (Cr.2474-MAG)

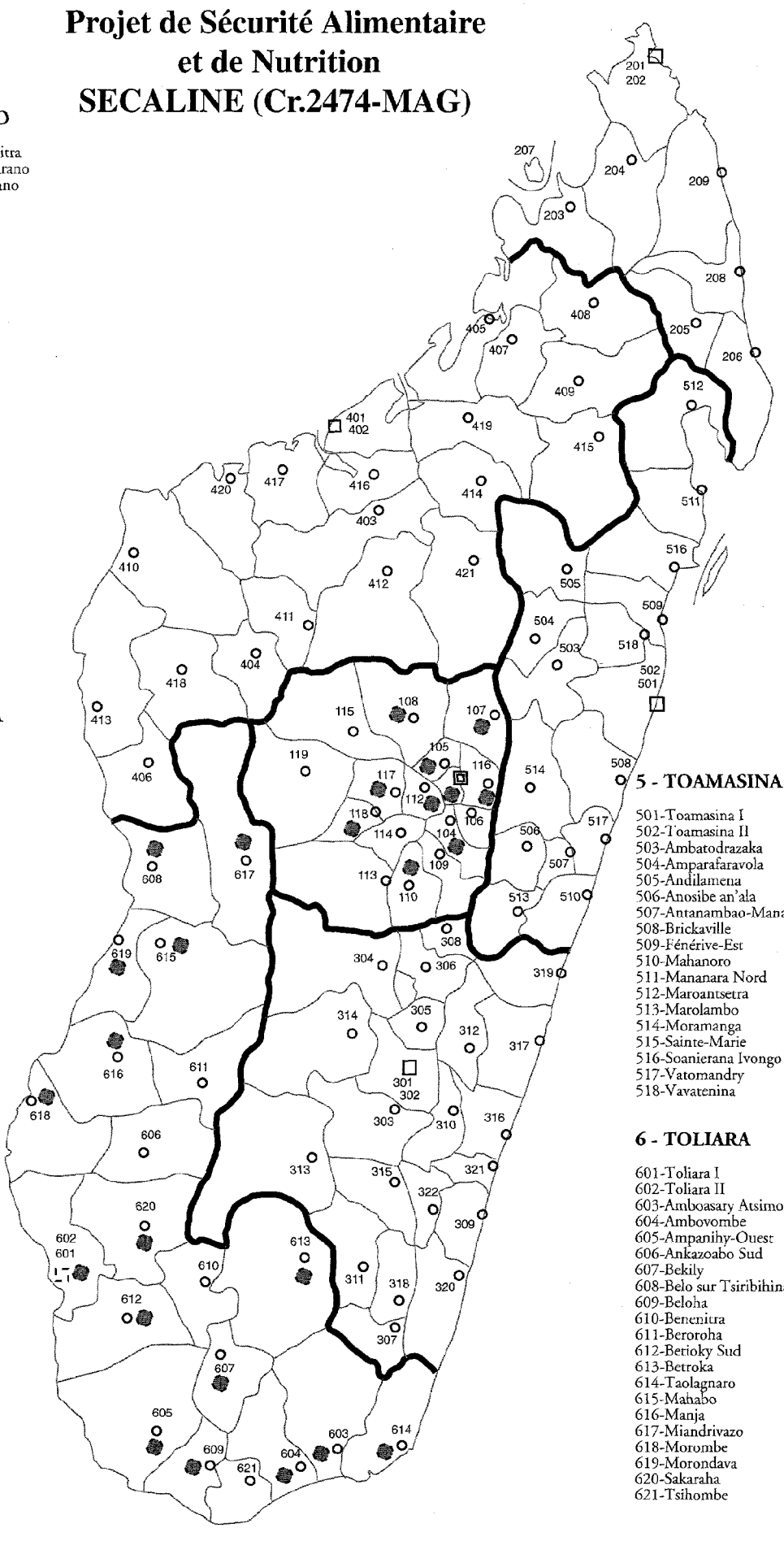

1- ANTANANARIVO

101-Antananarivo Renivohitra
102-Antananarivo Atsimodrano
103-Antananarivo Avaradrano
104-Ambatolampy
105-Ambohidratrimo
106-Andramasina
107-Anjozorobe
108-Ankazobe
109-Antanifotsy
110-Antsirabe I
111-Antsirabe II
112-Arivonimamo
113-Betafo
114-Faratsiho
115-Fenoarivo Centre
116-Manjakandriana
117-Miarinarivo
118-Soavinandriana
119-Tsiroanomandidy

2- ANTSIRANANA

201-Antsiranana I
202-Antsiranana II
203-Ambanja
204-Ambilobe
205-Andapa
206-Antalaha
207-Nosy-Be
208-Sambava
209-Vohémar

3- FIANARANTSOA

301-Fianarantsoa I
302-Fianarantsoa II
303-Ambalavao
304-Ambatofinandrahana
305-Ambohimahasoa
306-Ambositra
307-Befotaka
308-Fandriana
309-Farafangana
310-Fort-Carnot
311-Iakora
312-Ifanadiana
313-Ihosy
314-Ikalamavony
315-Ivohibe
316-Manakara
317-Mananjary
318-Midongy du Sud
319-Nosy Varika
320-Vangaindrano
321-Vohipeno
322-Vondrozo

4 - MAHAJANGA

401-Mahajanga I
402-Mahajanga II
403-Ambato-Boeni
404-Ambatomainty
405-Analalava
406-Antsalova
407-Antsohihy
408-Bealanana
409-Befandriana Nord
410-Besalampy
411-Kandreho
412-Maevatanana
413-Maintirano
414-Mampikony
415-Mandritsara
416-Marovoay
417-Mitsinjo
418-Morafenobe
419-Port Berger
420-Soalala
421-Tsaratanana

5 - TOAMASINA

501-Toamasina I
502-Toamasina II
503-Ambatodrazaka
504-Amparafaravola
505-Andilamena
506-Anosibe an'ala
507-Antanambao-Manampotsy
508-Brickaville
509-Fénérive-Est
510-Mahanoro
511-Mananara Nord
512-Maroantsetra
513-Marolambo
514-Moramanga
515-Sainte-Marie
516-Soanierana Ivongo
517-Vatomandry
518-Vavatenina

6 - TOLIARA

601-Toliara I
602-Toliara II
603-Amboasary Atsimo
604-Ambovombe
605-Ampanihy-Ouest
606-Ankazoabo Sud
607-Bekily
608-Belo sur Tsiribihina
609-Beloha
610-Benenitra
611-Beroroha
612-Betioky Sud
613-Betroka
614-Taolagnaro
615-Mahabo
616-Manja
617-Miandrivazo
618-Morombe
619-Morondava
620-Sakaraha
621-Tsihombe

Fonds d'Intervention pour le Développement (FID 2) Crédit 2778-MAG

Approche participative
Le Projet Fonds d'intervention pour le développement (**Fid**) finance des micro-projets identifiés par les bénéficiaires eux-mêmes, collectivités territoriales et communautés de base.

Contribution des bénéficiaires aux coûts d'investissement
Une contribution des bénéficiaires aux coûts d'investissement d'un minimum de 5% de leurs montants est demandée par le **Fid** qui soutient, en priorité, les programmes pour lesquels cette participation est la plus élevée.

Manuel de procédures
Un manuel des procédures du **Fid** est disponible, en trois volumes, selon qu'il s'agit d'infrastructures de base, d'activités génératrices de revenus ou d'appui au secteur privé.

Pérenniser les investissements
Le **Fid** s'emploie à inculquer et à favoriser un comportement d'entretien des investissements qu'il finance, pour en assurer la pérennisation.

Une approche concertée
Les interventions du **Fid** se font en accord avec les politiques sectorielles des ministères techniques concernés.

Une forte demande
Environ 300 projets ont été financés ou sont en cours de réalisation sur les 4.500 demandes reçues.

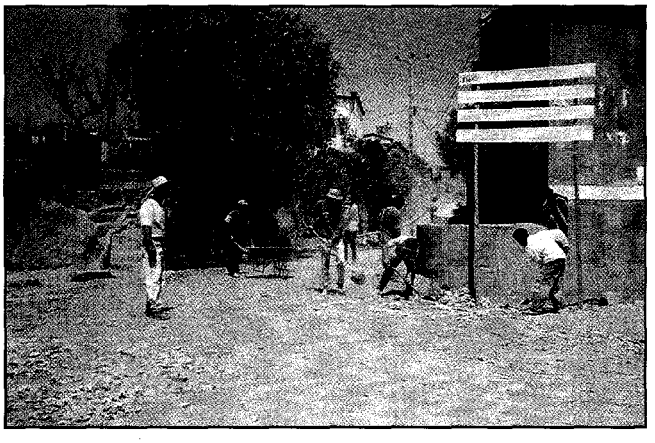

Montant du crédit : 40 millions US$
Montant décaissé : 9,65 millions US$
Date de démarrage : Juin 1996
Date de clôture : Juin 2000
Contrepartie gouvernementale : 974.000 US$ (incluant les taxes)

Responsable national du projet :
M. Arsène RANDRIAMAMONJY,
Directeur général du Fonds d'intervention pour le développement,
B.P. 8831 Antananarivo 101 Madagascar
Tel (261-2) 423 77 & 420 74 & 423 70
Fax (261-2) 426 89

Superviseur de la Banque mondiale :
Mme Eileen MURRAY,
Coordinateur d'opérations,
Washington D.C., USA
Tel (202) 473 5068
Fax (202) 473 8216

Objectifs

Pour lutter contre la pauvreté et favoriser une croissance durable, par une participation consciente et active des populations, le projet Fonds d'intervention pour le développement apporte aux communautés responsables et motivées des ressources financières, leur permettant de lancer des sous-projets dont elles sont les bénéficiaires directs.

Descriptif

Ce programme d'injections financières en faveur de micro-réalisations locales et communautaires de développement comprend deux grandes parties :

Financement de sous-projets

* Provision de capitaux destinés au **Fid** pour lui permettre de financer, à des conditions et des fins précises, sur l'ensemble des six provinces de Madagascar, des sous-projets orientés vers :

- la construction ou la réhabilitation d'infrastructures de base, comme des écoles, des centres de santé, des adductions d'eau, de petits périmètres d'irrigation, des pistes rurales et de petits ouvrages d'art, ainsi que des activités de reforestation et de protection de l'environnement;

- des activités génératrices de revenus (**Agr**) comme l'élevage et la pêche, les transformations agro-alimentaires, l'artisanat et les petits métiers, le

ONG

30 Ong nationales et internationales contribuent à la bonne exécution du projet, dans les six provinces de Madagascar (cf. liste en annexe)

(descriptif suite)

stockage et, dans le secteur financier, des mutuelles d'épargne et de crédit, des prestations de services de cabinets d'études ou de consultants, pour assister les promoteurs de projets;

- des appuis au secteur privé, qui peuvent inclure des activités de formation aux petites et moyennes entreprises, d'ingénierie-conseils, de contrôles techniques ou de développement d'associations communautaires de base et d'**Ong** locales.

Etudes

* Financement d'une étude d'identification du marché et d'évaluation de la demande, afin d'évaluer le potentiel d'activités, simples, génératrices de revenus, répondant aux critères d'accès du **Fid**;

* Etude sur l'évaluation des besoins en formation et d'un plan de formation pour les entrepreneurs et les bureaux de consultants;

* Mise en place, après évaluation, des procédures techniques d'accès au **Fid** et de passations de marchés de sous-projets pour mieux encadrer leur processus d'exécution par les différents intervenants et bénéficiaires.

Réalisations & Impacts (Mars 97)

Lancé dans les deux provinces d'Antananarivo et de Toliary dans le courant de 1993, avant d'être étendu à l'ensemble du pays en 1995, le **Fid** a, à son actif, des centaines de réalisations répondant aux aspirations des collectivités territoriales et des communautés de base, et à leur demande :

* 296 projets d'écoles, de centres de santé, d'adductions d'eau, de micro-périmètres irrigués, de marchés, de pistes rurales, de ponts et radiers ont été réalisés et réceptionnés;

* 322 sont en cours d'exécution.

D'autres activités bénéficient du concours financier du **Fid** :

* 85 projets d'activités génératrices de revenus;

* 9 projets de formation au profit de 52 bureaux d'études et de 60 micro et petites entreprises de bâtiments et travaux publics.

Les résultats de ces interventions sont, semble-t-il, appréciés des populations bénéficiaires qui contribuent, en espèces ou en nature, au financement des travaux, à hauteur de 5% au minimum, et qui s'engagent par ailleurs à participer à l'entretien des infrastructures réhabilitées ou construites.

La conception et la réalisation des projets ont procuré des revenus ou un complément de revenus :

* à 58 bureaux d'études et 216 micro et petites entreprises qui se sont développées ou ont été créées;

* à 84.711 hommes/mois employés comme main-d'oeuvre pendant les travaux;

* à des artisans locaux et aux fournisseurs de matériaux de construction, d'équipements et d'outils.

Au total, près de 70 milliards de Fmg ont été engagés et injectés vers des réalisations locales, dont plus de 45 milliards Fmg ont été décaissés.

Ces résultats ont été obtenus avec une structure légère de 134 personnes réparties dans les six provinces, sans assistance étrangère à long terme et avec des frais de fonctionnement raisonnables, à savoir 15% environ du montant des contrats signés. Il est prévu d'abaisser ce taux à 10% fin 97.

Le **Fid** est donc un bel exemple de succès d'un projet national. Une approche différente de développement, ne reposant plus sur l'idée d'Etat-providence, est non seulement acceptée mais attendue et voulue par les populations dont l'engagement se traduit par leur participation active aux phases de conception, de réalisation des travaux et d'entretien, mais également par une contribution financière à leurs coûts.

Fonds d'Intervention pour le Développement
FID2 (Cr.2778-MAG)

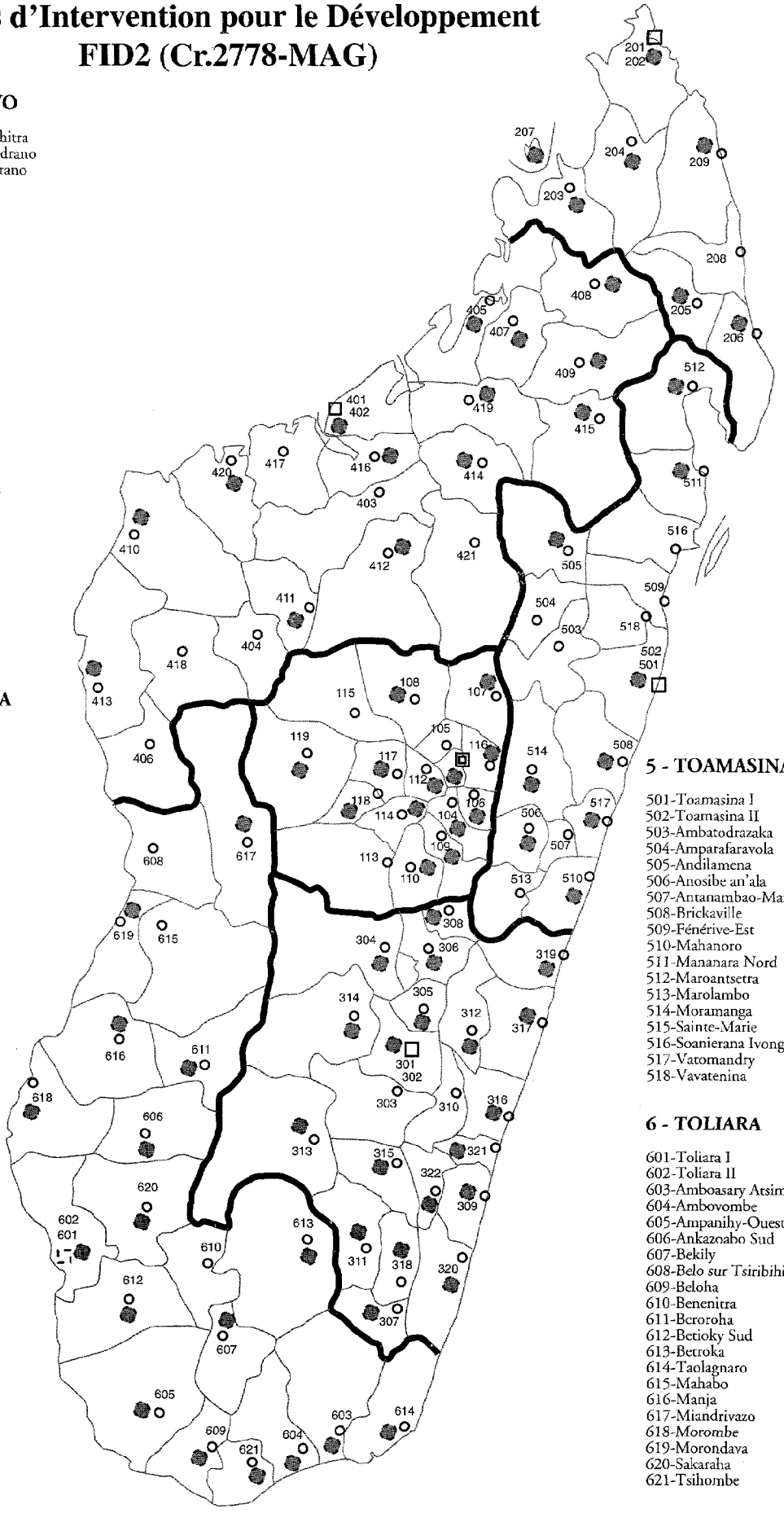

1- ANTANANARIVO

101-Antananarivo Renivohitra
102-Antananarivo Atsimodrano
103-Antananarivo Avaradrano
104-Ambarolampy
105-Ambohidratrimo
106-Andramasina
107-Anjozorobe
108-Ankazobe
109-Antanifotsy
110-Antsirabe I
111-Antsirabe II
112-Arivonimamo
113-Betafo
114-Saratsiho
115-Fenoarivo Centre
116-Manjakandriana
117-Miarinarivo
118-Soavinandriana
119-Tsiroanomandidy

2- ANTSIRANANA

201-Antsiranana I
202-Antsiranana II
203-Ambanja
204-Ambilobe
205-Andapa
206-Antalaha
207-Nosy-Be
208-Sambava
209-Vohémar

3- FIANARANTSOA

301-Fianarantsoa I
302-Fianarantsoa II
303-Ambalavao
304-Ambatofinandrahana
305-Ambohimahasoa
306-Ambositra
307-Befotaka
308-Fandriana
309-Farafangana
310-Fort-Carnot
311-Iakora
312-Ifanadiana
313-Ihosy
314-Ikalamavony
315-Ivohibe
316-Manakara
317-Mananjary
318-Midongy du Sud
319-Nosy Varika
320-Vangaindrano
321-Vohipeno
322-Vondrozo

4 - MAHAJANGA

401-Mahajanga I
402-Mahajanga II
403-Ambato-Boeni
404-Ambatomainty
405-Analalava
406-Antsalova
407-Antsohihy
408-Bealanana
409-Befandriana Nord
410-Besalampy
411-Kandreho
412-Maevatanana
413-Maintirano
414-Mampikony
415-Mandritsara
416-Marovoay
417-Mitsinjo
418-Morafenobe
419-Port Berger
420-Soalala
421-Tsaratanana

5 - TOAMASINA

501-Toamasina I
502-Toamasina II
503-Ambatodrazaka
504-Amparafaravola
505-Andilamena
506-Anosibe an'ala
507-Antanambao-Manampotsy
508-Brickaville
509-Fénérive-Est
510-Mahanoro
511-Mananara Nord
512-Maroantsetra
513-Marolambo
514-Moramanga
515-Sainte-Marie
516-Soanierana Ivongo
517-Vatomandry
518-Vavatenina

6 - TOLIARA

601-Toliara I
602-Toliara II
603-Amboasary Atsimo
604-Ambovombe
605-Ampanihy-Ouest
606-Ankazoabo Sud
607-Bekily
608-Belo sur Tsiribihina
609-Beloha
610-Benenitra
611-Betroroha
612-Betioky Sud
613-Betroka
614-Taolagnaro
615-Mahabo
616-Manja
617-Miandrivazo
618-Morombe
619-Morondava
620-Sakaraha
621-Tsihombe

Projets Négociés et/ou en Cours de Négociations (mars 1997)

1. Programme Environnemental, phase 2 (PE2)

Objectifs : Eduquer et faire participer les communautés locales et les régions à la gestion des ressources naturelles (eau, air, sol, faune, flore), de façon durable; et faire en sorte que la protection de l'environnement fasse partie de la politique globale du pays.

Montant du crédit : 30.000.000 US$

Situation :
- négocié en Septembre 96
- présenté au Conseil BM en Décembre 96
- mise en vigueur probable en Juin 97

2. Projet de développement et de renforcement des capacités du secteur privé (PATESP)

Objectifs : Aider le gouvernement à promouvoir une croîssance plus rapide, à développer le secteur privé (participation des entreprises étrangères et renforcement des capacités des entreprises malagasy), et à privatiser les entreprises publiques.

Montant du crédit : 23.758.000 US$

Situation :
- négociations en Mai 97
- présentation au Conseil BM en Mai 97
- mise en vigueur probable en Octobre 97

3. Projet d'Infrastructures Urbaines 2 (AGETIP 2)

Objectifs : En plus d'Antananarivo, étendre les zones d'application du système AGETIP (ou système de maîtrise d'ouvrage déléguée) à d'autres communes urbaines : Antsiranana, Antsirabe, Toamasina, Mahajanga, Toliary et Fianarantsoa.

Montant du crédit : 35.000.000 US$

Situation :
- négociations en Juin 97
- présentation au Conseil BM en Juin 97
- mise en vigueur probable en Octobre 97

Projets en Préparation (mars 97)

1. Crédit de renforcement du secteur éducation, phase 2

Objectifs : Fournir les appuis techniques et financiers au Programme national d'amélioration de l'éducation, phase 2 (ou PNAE 2 qui vise à améliorer la qualité de l'éducation et de la formation, en réponse aux besoins de la croîssance économique et sociale), en complément des investissements du gouvernement et des autres bailleurs de fonds dans les trois sous-secteurs: primaire, secondaire et supérieur.

Montant prévisionnel du crédit : à définir

Situation :
- pré-évaluation en Juillet 97
- négociations en Décembre 97

2. Projet d'alimentation en eau rurale

Objectifs : Identifier les zones rurales à eau potable et approvisionner 300.000 habitants; apprendre aux communautés locales à participer à la préparation, la gestion, l'entretien et aux frais des installations (ex : bornes-fontaines), de façon durable; et définir une stratégie et les moyens pour développer le secteur.

Montant prévisionnel du crédit : à définir

Situation :
- pré-évaluation en Juin 97
- négociations en Septembre 97

3. Projet d'appui à la gestion décentralisée des infrastructures

Objectifs : Renforcer les capacités des collectivités décentralisées dans la gestion des infrastructures et des services qui ont un impact important sur le développement économique, la lutte contre la pauvreté et l'assainissement de l'environnement des communes urbaines et régions de Madagascar.

Montant prévisionnel du crédit : à définir

Situation :
- pré-évaluation en Novembre 97
- évaluation en Mars 98

5

LA BANQUE MONDIALE ET LE SECTEUR PRIVE

Si la Banque mondiale attache autant d'importance, dans tous les pays où elle est active, à l'émergence d'un secteur privé, national ou à capitaux extérieurs, performant, c'est qu'il participe de deux manières aux perspectives de croissance et de développement. Il stimule, d'abord, les forces créatrices et la compétitivité : facteurs de croissance de l'économie. Il évite, ensuite, à l'Etat de disperser ses ressources souvent insuffisantes dans des actions pour lesquelles il n'est pas performant, la marge budgétaire ainsi dégagée pouvant être affectée à d'autres priorités sociales ou vers des infrastructures.

Pour encourager le secteur privé à se développer, la Banque mondiale assiste ou intervient à deux niveaux : celui des projets et celui des réformes. Avec son concours technique, au niveau de l'élaboration et de l'étude des projets, la Banque mondiale contribue au choix des meilleures options possibles, car elle connaît bien, à la fois, le contexte économique ou macro-économique domestique, mais aussi l'environnement international dans lequel doivent s'insérer toutes les activités nouvelles.

Un soutien pour les projets d'investissement

La Banque mondiale, pour les projets soumis à son financement, veille à ce que ces derniers, outre leurs objectifs propres, liés à une demande intérieure, soient réellement destinés à favoriser le développement d'une capacité nationale de production de biens et services aux normes internationales. Les procédures de passation de marché (voir Chapitre 7) prévoient, en effet, soit une clause de préférence nationale en cas de compétition internationale, soit des appels d'offres limités aux seules entreprises locales pour favoriser le secteur privé national. L'amélioration générale à Madagascar, ces cinq dernières années, des prestations de services et d'exécution des marchés a multiplié les opportunités offertes au secteur privé de se valoriser.

Au cas où des projets sont spécialement conçus pour favoriser ou redynamiser tel ou tel sous-secteur d'activités, la majorité des fonds destinés au financement des travaux et des services est dirigée vers des entreprises spécialistes locales, tout en maintenant une compétition entre elles par le recours systématique à l'appel d'offres. C'est le cas pour les crédits affectés au PASAGE, à l'AGETIPA et au FID qui ont aussi pour vocation de créer des emplois, d'améliorer les capacités de production de biens et de services des petites et moyennes entreprises et d'étendre le marché sur des bases stables qui leur assureront une existence pérenne.

D'autres outils opérationnels sont utilisés par la Banque mondiale pour inciter le secteur privé à se réaliser, par exemple quand l'épargne nationale n'est pas suffisante pour soutenir des projets à long terme. Dans ce cas, les banques primaires sont dotées des moyens financiers nécessaires.

La BNI a bénéficié, en 1981, d'une ligne de crédit de 5 millions US$, puis d'une autre de 6 millions US$ en 1985 pour financer des investissements industriels privés plafonnés à 500.000 US$ chacun. Pour le secteur agricole, c'est la BTM qui a servi de relais, toujours en 1981, avec 11 millions US$, puis d'une deuxième tranche de 10 millions US$ plus spécialement dirigés vers l'agro-industrie de transformation des produits agricoles. Ce dernier a permis la création d'une vingtaine d'entreprises à travers l'île. Plus récemment, enfin, dans le cadre du crédit APEX, 30 millions US$ ont été mis à la disposition de toutes les banques commerciales et ont permis le financement de 45 nouvelles entreprises privées, de toutes tailles, dans tous les secteurs et dans toutes les régions de Madagascar.

Le 29 mai 1997, le Conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé un nouveau crédit d'appui

technique au secteur privé (PATESP), qui soutiendra trois types d'actions.

Le premier volet concerne la privatisation des entreprises publiques. Il aidera à la mise en place du cadre législatif et réglementaire nécessaire ainsi que des organismes chargés d'exécuter la privatisation. Ce volet prévoit la création d'un Fonds social de redéploiement pour faciliter la réinsertion professionnelle des travailleurs concernés par ce désengagement de l'Etat du secteur public productif.

Le second volet vient en aide au secteur privé national pour lui permettre de faire face aux problèmes de compétitivité sur le marché international. Les actions seront plus particulièrement axées sur :

- la préparation et l'exécution de politiques économiques en faveur du développement accéléré du secteur;
- la promotion du dialogue entre le secteur privé et le gouvernement;
- le développement des services d'appui technique;
- le développement du partenariat privé entre investisseurs étrangers et malgaches.

Le troisième volet, enfin, concerne la réforme de l'administration fiscale par :

- la modernisation de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA);
- la rénovation des services fiscaux et la mise en place, dans un premier temps, d'un Centre fiscal pilote des entreprises et la réorganisation progressive des services de la Direction des impôts;
- le renforcement de l'administration douanière avec la dotation des bureaux d'Antananarivo et de Toamasina en nouveaux équipements informatiques et la création, dans la capitale, d'un nouveau service de contrôle des entreprises franches.

Un soutien direct de la SFI au secteur privé

Moins connue du grand public, la Société financière internationale (SFI), filiale de la Banque mondiale, finance le secteur privé, soit par des prêts directs, soit par des prises de participation. A Madagascar, ses interventions s'élèvent à 44,8 millions US$, dont 90% de prêts directs. La SFI a aidé à la création et au développement de la Société des Pêcheries de Nosy be - le plus ancien exportateur de crevettes - mais aussi de sa filiale Aqualma - première unité de production de crevettes d'élevage. Actionnaire de la BNI et de la Financière ARO (FIARO), la SFI contribue aussi indirectement au financement des entreprises privées.

Une filiale de la SFI basée à Nairobi (Kenya), l'African Project Development Facility (APDF), a pour but d'assister les promoteurs privés dans le montage de leurs projets et la recherche de financements. Très active, l'APDF est bien connue à Madagascar où elle a déjà permis à plus d'une centaine d'entreprises privées de voir le jour ou de se développer, comme La Hutte canadienne et l'Hôtel Plaza à Antananarivo, la PROBO à Mahajanga, etc.

Soutien par les réformes économiques

Cet appui de la Banque mondiale au développement du secteur privé à Madagascar n'aurait aucun sens et aucune chance d'aboutir à une implantation durable, s'il n'était également soutenu par l'ensemble des réformes économiques engagées dans le cadre de l'ajustement structurel de l'économie de Madagascar, secteur par secteur.

Le secteur privé est, en effet, le principal bénéficiaire, pour peu qu'il en saisisse toutes les opportunités, de toutes les mesures de libéralisation économique prises depuis quelques années, dans le secteur commercial, industriel, financier et fiscal. Les résultats obtenus dans les secteurs d'activités les plus divers, témoignent que le secteur privé à Madagascar (sur ses fonds propres, avec l'aide de la SFI, du secteur bancaire primaire ou en partenariat avec des investisseurs étrangers), est prêt et apte à contribuer à la croissance économique du pays, à condition qu'un environnement propice et favorable lui soit assuré.

Cette libéralisation a d'ailleurs largement débordé le cadre législatif ou réglementaire de l'activité économique. Elle est également omniprésente, désormais, gage certain d'optimisme dans la mentalité nouvelle d'opérateurs économiques nouveaux. Le développement du secteur informel, dans des conditions qui ne sont certes pas toujours idéales, démontre, lui aussi, une faculté d'adaptation, de créativité et de réactions encourageantes et prometteuses. Il importe désormais que cet ensemble d'opérateurs contribue, par plus de valeur ajoutée, au processus global de croissance économique.

6

LA BANQUE MONDIALE ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Depuis 1970, la Banque mondiale cherche à intensifier sa coopération avec les Organisations non gouvernementales (Ong) et à stimuler les possibilités de collaboration entre celles-ci et les pouvoirs publics. Leurs capacités à toucher les communautés locales, à les faire participer à l'élaboration et à l'exécution des programmes d'auto-développement font désormais des Ong des partenaires incontournables, indispensables de la Banque mondiale. Cette stratégie a fait l'objet d'une directive opérationnelle de la Banque, enjoignant aux départements exécutifs de faire participer les Ong, notamment nationales, aux activités qu'elle finance.

Ces deux dernières décennies, cette collaboration a été relativement limitée. Seulement 6% des projets financés par la Banque mondiale prévoyaient une collaboration avec les Ong. Depuis le début des années 90, ce pourcentage augmente régulièrement : 30% en 1993, 40% en 1994 et 50% en 1995. Au début cette collaboration s'effectuait principalement avec des Ong internationales. Cette tendance est aujourd'hui inversée. Pour l'exercice 1994, 70% des projets ont eu recours à des Ong nationales et 10% seulement à des Ong internationales.

Ce mouvement en faveur des Ong a pris une nouvelle ampleur en juin 1995 avec l'arrivée à la présidence de la Banque mondiale de M. James Wolfenson. Il s'est, en effet, fixé comme objectif prioritaire l'obtention de meilleurs résultats sur le terrain, ce qui demande une collaboration renforcée avec les Ong. Dans ce but, un poste de responsable des relations avec les Ong a été créé au niveau de chaque mission résidente.

A Madagascar, cette politique de collaboration avec les Ong est réellement appliquée et fait désormais partie intégrante de la stratégie d'aide de la Banque mondiale, en particulier dans tous les secteurs sociaux. A l'heure actuelle, quelques 250 Ong participent activement à l'élaboration, à la conception et à l'exécution de la plupart des projets.

Pour permettre aux Ong d'apporter leur pleine contribution à la résolution des problèmes sociaux et économiques de développement, la Banque mondiale a initié un processus visant à améliorer le cadre juridique et réglementaire dans lequel elles travaillent. L'élaboration de cette législation s'est faite en concertation et avec la participation active des Ong elles-mêmes, nationales et internationales représentées à Madagascar, mais également avec l'administration, le secteur privé et les principaux bailleurs de fonds. Ce processus a permis l'adoption par l'Assemblée nationale, en novembre 1996, d'une nouvelle loi mieux adaptée que celle de 1960 qui régissait encore les "organisations non rattachées au gouvernement" à Madagascar.

Selon ce nouveau texte, une Ong se définit comme "un groupement de personnes physiques ou morales, autonome, privé, structuré, légalement déclaré et agréé à but non lucratif, à vocation humanitaire, exerçant de façon professionnelle et permanente des activités à caractère caritatif, socio-économique, socio-éducatif et culturel sous forme de prestation de services en vue du développement humain durable, de l'auto-promotion de la communauté ainsi que de la protection de l'environnement". Cette définition, plus précise et plus claire que celle datant de 1960, devrait permettre aux Ong de s'épanouir normalement et ne plus se trouver, comme cela se produit parfois, en situation conflictuelle avec des organismes similaires, l'administration ou le secteur privé.

La Banque mondiale, par des actions-pilotes ou des interventions directes, teste régulièrement la capacité des Ong à initier et à mettre en oeuvre des programmes et des projets de développement dans les secteurs les plus divers et sur l'ensemble du territoire

national. C'est une façon, pour elle, par le biais de chefs de projets, d'être au contact des réalités, des attentes et des besoins de la population et d'estimer, en cours d'exécution, les impacts concrets des projets directement auprès des bénéficiaires.

Au cours des exercices 1996 et 1997, quelques 250 Ong, dont 18 seulement ayant un statut international, ont collaboré avec la Banque mondiale aux projets qu'elle finance. Les secteurs qui bénéficient le plus de cette collaboration sont le développement humain, l'éducation et la santé en particulier avec 85 Ong impliquées, soit 35% de l'ensemble, l'environnement avec 84 Ong soit 34% et l'agriculture avec 70 Ong soit 28%. Sept Ong seulement, soit 3% du total, interviennent dans les autres secteurs (politique, économique, finances et développement du secteur privé, transports, eau, développement urbain et énergie).

Nombre d'Ong financées sur crédits IDA par secteur

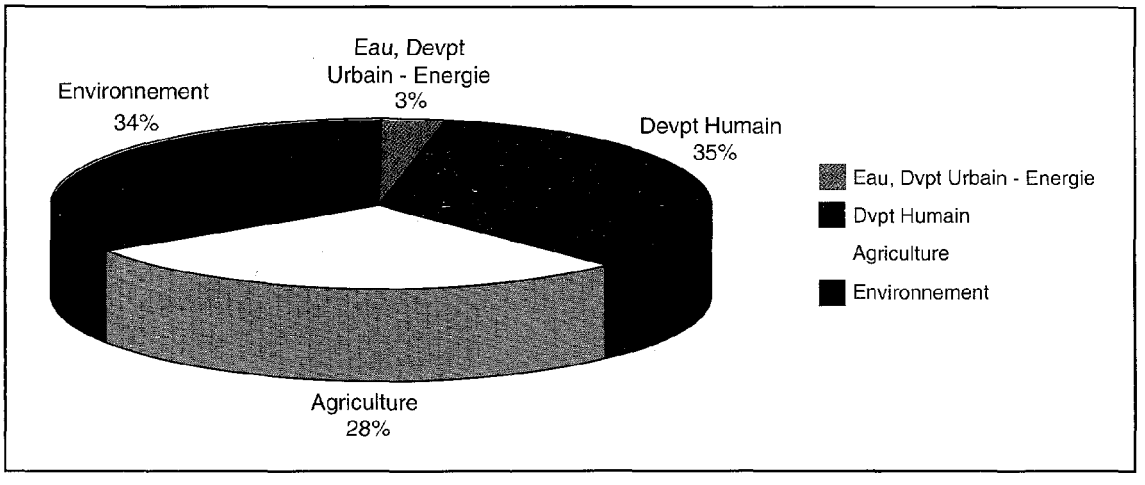

L'implantation géographique sur le territoire national des Ong travaillant à des projets financés par la Banque mondiale est encore inégale bien qu'elle tende à s'équilibrer entre chaque province. Avec 143 Ong, soit 52% de l'ensemble, la province d'Antananarivo est la principale bénéficiaire. Elle est suivie par la province de Fianarantsoa avec 42 Ong soit 16%, par celle de Toliara avec 38 Ong pour 14%, puis par celles d'Antsiranana et de Toamasina avec 15 Ong pour 6% et, enfin, 14 Ong sont en activités dans la province de Mahajanga pour 5% du total. A noter que 3 Ong seulement sont actives à l'échelon national.

Nombre d'Ong financées sur crédits IDA

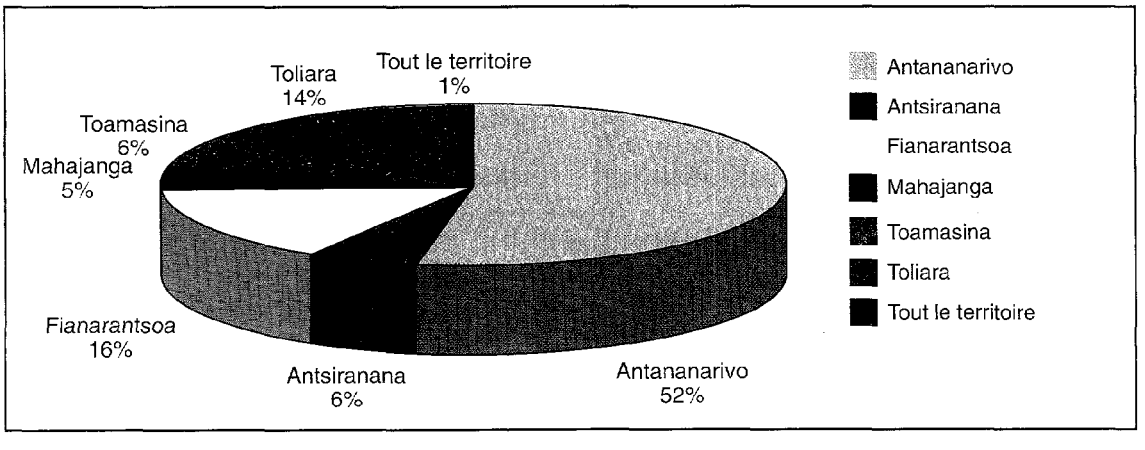

Pour ces mêmes exercices 1996 et 1997, un total de 28,3 milliards Fmg (soit l'équivalent de 7 millions US$) a été alloué aux Ong. Ce montant élevé ne représente, toutefois, que 6,7% de l'ensemble des décaissements pendant la même période. Sur cette enveloppe, les Ong nationales se sont vues octroyer 13,2 milliards Fmg (ou 3,3 millions US$), avec une moyenne de 57,6 millions Fmg (14.400 US$) par Ong, ce qui représente 46,6% du montant alloué aux Ong. Avec en moyenne 840 millions Fmg chacune (ou 210.000 US$), les Ong internationales ont bénéficié de 53,4% du montant total alloué aux Ong soit 15 milliards Fmg (ou 3,750 millions US$).

La répartition financière par secteur place l'agriculture en tête avec 12,6 milliards Fmg (ou 3,150 millions US$) représentant 44% du montant total affecté aux Ong. Le secteur de l'environnement vient ensuite avec 11 milliards Fmg (2,750 millions US$) soit 39%, tandis que celui du développement humain a bénéficié de 3,3 milliards Fmg (ou 825.000 US$) pour 12% du total.

Sur ses fonds propres, la Banque mondiale, au cours de l'exercice 1996, a financé une série d'interventions directes auprès de trois Ong nationales pour évaluer leurs capacités d'initiation de projets et d'intervention dans leur exécution :

- le Conseil de développement d'Andohatapenaka (CDA) a bénéficié de 10 millions Fmg (ou 2.000 US$) pour son projet d'amélioration d'un atelier de couture;
- la Confédération des Associations Femme et Développement (CAFED) s'est vue allouer 20 millions Fmg (ou 4.000 US$) pour son projet de création d'une "banque de développement pour les femmes".
- l'Ong Akamasoa a obtenu 15 millions Fmg (ou 3.000 US$) pour démarrer un atelier de fabrication de chaussures.

Enfin, depuis 1989, la mission résidente de la Banque mondiale à Madagascar parraine, conjointement avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), une opération de levée de fonds baptisée "Opération Noël, Regard sur l'avenir". Ces fonds sont ensuite repartis entre des établissements, des Ong ou des institutions caritatives pour permettre aux plus démunis de recevoir un cadeau à l'occasion des fêtes. Ils sont également affectés à de petits projets de développement dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la planification familiale.

Ce partenariat soutenu et durable avec diverses Ong a permis à la Banque mondiale de déterminer les points forts et les points faibles de cette collaboration :

Points forts : les structures légères de type Ong sont les plus appropriées pour initier et gérer des micro-projets à l'échellon des communautés villageoises pauvres des régions enclavées. Les Ong y jouent le rôle de catalyseur des initiatives auprès des populations locales, afin de les faire participer réellement à l'identification, l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des projets;

Points faibles : des lacunes sont apparues au niveau des Ong quant à la pérénnisation de leurs actions auprès des bénéficiaires. Rares sont, en effet, les Ong qui ont une démarche visant à rendre les activités d'un projet viables à terme. Curieusement aussi, la plupart des Ong sont incapables de démultiplier, voire de transposer sur un autre lieu, l'expérience acquise et les succès obtenus en un endroit donné. Enfin, la gestion des Ong est souvent défaillante, en l'absence de systèmes comptables conformes aux normes, d'audit et de suivi-évaluation.

7

QU'EST CE QUE L'AJUSTEMENT STRUCTUREL ?

Au début des années 60, les interventions de la Banque mondiale dans les pays nouvellement indépendants qui font appel à ses ressources financières sont inspirées par une "approche intégrée" du développement.

Vingt ans plus tard, au début des années 80, il est apparu qu'il était illusoire de pouvoir croire à l'existence de foyers de croissance durable soumis aux pressions de désordres institutionnels et structurels. La Banque mondiale prit alors conscience que le redressement des économies déstabilisées par la crise mondiale, fragilisées par les clivages idéologiques de l'époque, ne pouvait se concevoir sans une réorganisation institutionnelle profonde et une participation effective de leur population.

C'est ainsi que le mot "ajustement" apparaît pour désigner une série de mesures jugées indispensables pour permettre aux économies déstabilisées, de l'extérieur et de l'intérieur, de s'adapter aux réalités de l'économie de marché, aux défis prévisibles.

Entre 1979 et 1982, le prix du pétrole a été multiplié par deux. Il en est résulté un ralentissement de l'activité économique mondiale, une hausse des taux d'intérêt et la baisse des cours des produits de base et des matières premières. Ces chocs ont mis à nu les faiblesses structurelles des pays en développement et révélé leur difficultés à réagir.

Cette crise s'est rapidement traduite par une impossibilité des pays en développement à faire face à leurs engagements extérieurs, du fait de l'augmentation de leurs factures pétrolières et de la chute de leurs recettes d'exportation. La hausse des taux d'intérêts les a, par ailleurs, empêchés de s'endetter "facilement" sur le marché extérieur, alors que les pays industrialisés, eux mêmes frappés de récession, limitaient leurs transferts.

Dès lors, l'enchaînement est irréversible. Le déséquilibre de la balance des paiements se répercute sur le niveau des finances publiques, trop dépendantes de recettes fiscales tirées, dans le cas de Madagascar, à plus de 40% du commerce extérieur. Pour combler les déficits budgétaires, le recours à la création monétaire devient inéluctable, avec pour conséquence une forte augmentation de l'inflation.

Deux types de stratégie sont alors développés pour endiguer la crise. Le premier consiste à décourager la demande domestique, pour ramener à un niveau soutenable le recours aux ressources extérieures. C'est la phase de stabilisation. Le second est l'ajustement structurel. A partir d'une situation mauvaise mais stabilisée, il s'agit de reconstruire, de restructurer sur des bases nouvelles, d'initier des réformes profondes pour rendre l'économie plus efficace, plus flexible, plus compétitive.

Les changements institutionnels s'imposent pour améliorer l'utilisation optimale des ressources publiques afin d'assurer, à long terme, une croissance soutenue et durable. La cohérence des actions est indispensable car l'expérience a démontré que les effets négatifs de la stabilisation sont limités, et moins durs à supporter, si toutes les mesures de l'ajustement structurel sont mises en place au moment voulu.

Comment le FMI et la Banque mondiale se complètent-ils sur l'ajustement structurel ?

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont été créés à Bretton Woods, en 1944, aux Etats-Unis. L'objectif commun de ces deux institutions financières était la reconstruction, sur des bases solides, de l'économie mondiale

ravagée par la seconde guerre mondiale. Leur vocation est donc semblable mais leurs domaines d'intervention propres diffèrent et sont complémentaires.

Comme on l'a vu précédemment, la Banque mondiale est un organisme de crédits. Elle aide ses pays membres à s'intégrer dans l'économie mondiale, à promouvoir, sur des principes économiques unanimement reconnus, une croissance durable afin de réduire la pauvreté dans les pays en développement. Elle consent des prêts dirigés vers des réformes économiques et des investissements de développement.

Le FMI, lui, a un rôle de régulateur des équilibres financiers inter-étatiques à l'échelle mondiale. Il prête de l'argent à ses pays membres qui connaissent de sérieux déficits de leur balance des paiements, en vue de maintenir, à l'échelon mondial, un système harmonieux et équilibré dans les relations financières entre ses Etats membres. Il n'intervient qu'en soutien à la gestion macro-économique, sans autre destination possible de ses fonds qu'une aide aux réserves de la Banque centrale. Depuis 1973 et l'adoption d'un régime de change flexible à l'échelon mondial, le FMI demande à ses membres d'accepter et d'appliquer une convertibilité totale de leurs devises entre eux.

La complémentarité de ces deux institutions financières tient au fait que le FMI concentre son action sur des politiques de contrôle et de restructuration de la "demande globale", alors que l'action de la Banque mondiale est dirigée vers des "politiques d'offres". Ces actions conjointes sont indispensables pour assurer une croissance durable.

Par "demande globale", on entend la maîtrise des dépenses totales d'un pays. Quand ces dépenses sont supérieures à la création de richesses, il y a nécessairement déficit de la balance des paiements. Ce déséquilibre extérieur trouve sa contrepartie dans un déficit budgétaire et (ou) une politique monétaire trop laxiste et (ou) un taux de change surévalué.

Pour contenir l'excès de la demande globale, le FMI conseille à ses membres de maîtriser leur déficit budgétaire, par une plus grande rigueur financière, sans recours à la création monétaire ou une appréciation artificielle, ou dirigiste, du taux de change de leur monnaie. Cette politique, qui ne doit rien aux artifices financiers ou monétaires mais au contraire découle naturellement de la réalité économique nationale, est nécessaire, mais non suffisante, pour assurer une croissance régulière et durable.

Une faible inflation, par exemple, qui traduit normalement une politique financière prudente, est une condition nécessaire pour rassurer les investisseurs. De même qu'un taux de change réaliste favorise les exportations, la libre convertibilité de la monnaie est un moyen puissant pour combattre toutes sortes de distorsions économiques et favoriser l'investissement.

Toutefois, dans une économie qui souffre de multiples blocages institutionnels et structurels, qui par conséquent ne réagit pas, ou plus, normalement aux mécanismes naturels du marché, la seule maîtrise de la demande globale - c'est-à-dire ni inflation, ni déficit - ne suffit pas toujours à assurer la croissance, mais plutôt un statu quo sous la forme d'une stabilité financière stérile, improductive. C'est là que l'ajustement structurel, qui n'est rien d'autre que la traduction de politiques d'offres, devient nécessaire.

La Banque mondiale, qui a pour principal objectif de créer les conditions nécessaires à la croissance économique durable, se doit donc de favoriser l'augmentation de la productivité de l'économie et d'assurer une répartition rationnelle et rentable des ressources financières dont dispose un pays. Dans ce but, le champ d'application de ses stratégies est très vaste puisqu'il vise à éliminer tous les facteurs de blocage de la croissance par :

- la suppression des contrôles des prix, y compris le taux de change;
- l'élimination des situations de monopoles sectoriels;
- la privatisation des entreprises publiques;
- l'instauration d'un système financier sain et concurrentiel;
- la rationalisation des dépenses publiques;
- l'élaboration d'un système fiscal, y compris au niveau des tarifs douaniers, qui ne créé pas de distorsions commerciales;
- l'établissement d'un environnement juridique - état de droit - favorable à l'épanouissement économique;
- le développement d'une fonction publique efficace, etc.

Comme l'économie est un système complexe aux innombrables paramètres étroitement interdépendants, sur le plan

national mais aussi, et de plus en plus, mondial, les deux institutions de Bretton Woods, en concertation permanente, se sont lancées, au début les années 80 pour la Banque mondiale et à la fin de cette décennie pour le FMI, dans des crédits d'ajustement structurel pour l'une, dans des programmes dépassant le court terme pour l'autre. Ainsi, Banque mondiale et FMI, qui gardent leur rôle respectif, travaillent de plus en plus étroitement.

Dans le cas de Madagascar, le DCPE, signé en 1996, a été établi pour trois ans, avec une mise à jour annuelle. Il est accompagné d'une déclaration d'adhésion du gouvernement en faveur de l'ajustement structurel, des grandes lignes de son programme économique à moyen terme, de la définition de sa politique de développement, des plans et des objectifs pour les réaliser. Son existence et son adoption ouvrent ensuite l'accès aux Facilités d'ajustement structurel renforcé (FASR) du FMI ou aux Crédits d'ajustement structurel (CAS) de la Banque mondiale, ainsi qu'aux soutiens d'autres bailleurs de fonds, négociés sur le plan multilatéral ou bilatéral, mis en confiance sur le bon usage qui en sera normalement fait. Le "Club de Paris", qui est l'organisme où se négocie l'endettement public, contribue par ses aménagements du service de la dette à le rendre supportable et conforme aux performances prévues.

Pourquoi l'ajustement structurel est-il si impopulaire et considéré comme voué à l'échec ?

Si l'ajustement structurel est parfois impopulaire, ou considéré comme voué à l'échec, c'est qu'il conduit à d'importantes réformes institutionnelles et structurelles, bouscule et perturbe des habitudes. Il remet de l'ordre dans les pratiques économiques, ce qui n'est pas toujours du goût de tout le monde, surtout de ceux qui bénéficient du statu quo.

Tous les pays qui ont engagé l'ajustement structurel de leur économie et poursuivent vigoureusement les réformes nécessaires obtiennent des résultats encourageants. Les réalisations dans ce sens entreprises en Asie de l'Est, celles en cours en Inde, dans certains pays d'Afrique et d'Europe de l'Est sont des succès indiscutables. Les pays qui, aujourd'hui, sont les mieux placés pour profiter de la mondialisation de l'économie sont ceux qui ont réussi à transformer leur économie, à la mettre aux normes requises, par des réformes institutionnelles et structurelles.

Du Botswana au Chili, en passant par l'Indonésie, les pays qui ont persévéré dans l'ajustement structurel global de leur économie et pendant la durée requise en récoltent aujourd'hui des bénéfices évidents, en terme de croissance accélérée, d'élévation du niveau de vie et de réduction de la pauvreté. C'est le résultat tangible, évident, irréfutable obtenu par des économies stables, ouvertes sur le marché qui ont, aussi, investi dans leurs ressources humaines.

Dans les pays d'Asie du sud-est, le "miracle" s'exprime par une augmentation de 5 à 20% de leur part dans le marché mondial, par une augmentation de 250% des salaires de leurs ouvriers et par une diminution des deux tiers de la population pauvre. L'ajustement continue et pragmatique de l'économie, sans interruption ni perturbations, a permis que soit aussi investi dans les secteurs de base de la santé et de l'éducation les bénéfices d'une croissance d'environ 7% par an ces trois dernières années.

Jusqu'à il y 4 ans, l'Inde avait une croissance faible et n'accueillait pratiquement aucun investissement étranger. Après la libéralisation de son économie, sa croissance annuelle est aujourd'hui de 5% et les investissements étrangers y ont atteint 6 milliards US$ en 1995. En Europe de l'Est, des pays comme la Hongrie et la Pologne vivent quotidiennement la réalité des réformes économiques entreprises et affichent des taux de croissance en hausse spectaculaire. Il en est de même pour certaines économies africaines, comme celle du Ghana et de l'Ouganda.

Si le flux de capitaux privés en direction des pays sous développés a quadruplé ces dernières années pour atteindre 170 milliards US$ en 1995, les pays qui en ont profité le plus sont bien évidemment ceux qui ont une économie libérale, ouverte à la mondialisation, orientée vers le marché, le développement du commerce, la création d'emplois et l'accueil des investissements extérieurs.

Cela dit, l'ajustement structurel n'est pas

une panacée. S'il y a flux de capitaux, il peut y avoir reflux aussi. Pour que la mondialisation des mouvements de capitaux contribue effectivement et efficacement à la productivité et à la croissance, les gouvernements doivent veiller aux subtiles distinctions entre investissements privés directs, prises de participation, endettement nouveaux et biens d'autres données, car par nature les capitaux extérieurs sont volatiles.

La mondialisation de l'économie, qui n'est rien d'autre qu'une interdépendance accrue des mouvements commerciaux et financiers, représente une opportunité importante pour développer le bien-être des pays en voie de développement, tout en stabilisant à long terme l'économie des pays industrialisés dont ils dépendent souvent. Contrairement aux slogans populistes, l'intégration plus poussée des économies en croissance des pays en développement dans le commerce international et les finances mondiales profite aussi aux pays industrialisés et représente une opportunité pour développer une coopération mutuellement bénéfique à long terme.

Est-ce que les réformes économiques seules suffisent ?

Les réformes économiques, seules, ne suffisent pas à propulser des économies retardataires à une meilleure place. Une économie plus libérale et un système politique plus démocratique se renforcent et s'assistent mutuellement. Quand un pays n'a pas de système de prise de décision démocratique, de bonne gouvernance et de réglementation transparente, les risques de perturbations sont plus importants. Il est donc essentiel que des flux d'informations s'échangent librement et réciproquement entre les gouvernements et les marchés, que la fluidité de l'information soit totale.

En 1990, la Thaïlande et le Brésil ont fait face à des difficultés économiques. Avec 30% de sa population pauvre, contre 17% au Brésil, la Thaïlande a paradoxalement mieux surmonté, plus vite, sa crise. Son ajustement structurel était mieux engagé et la Banque mondiale a pu augmenter ses prêts en direction du secteur social, qui sont passés de 7% en 1989 à 15% en 1995.

De bons résultats sur le plan politique et social renforcent évidemment la crédibilité d'un pays sur ses performances économiques possibles. L'ajustement structurel est un tout indissociable : il n'est conçu, ni pour provoquer une flambée de croissance éphémère, ni pour créer des foyers de prospérité. Il s'inscrit, par la diversité et l'ensemble des secteurs qu'il touche, dans la durée pour faire face aux défis économiques d'aujourd'hui et de demain.

Pourquoi la Banque mondiale est-elle attachée à un modèle de développement simpliste, qui ignore les bienfaits d'une politique d'industrialisation volontariste ou les risques d'une intégration trop poussée dans une économie mondiale fragile, par exemple ?

Le développement est une affaire complexe. Il n'y a pas de recette simple. Il y a cependant un consensus croissant de la communauté internationale et des décideurs des pays en développement sur au moins un point : le marché est le moyen le plus efficace pour produire et distribuer des biens et des services.

La concurrence, aussi bien au niveau domestique que sur le plan international, est seule capable d'assurer l'utilisation optimale des ressources et de favoriser le progrès technologique. Cela étant admis, il est également reconnu que le marché ne peut pas opérer dans le vide, qu'il requiert un cadre réglementaire légal et un environnement social que seuls les gouvernements peuvent définir et mettre en place. Chaque pays a sa richesse propre, exploitée ou potentielle. Le défi est donc de délimiter, pour chaque pays, en fonction aussi de ses ressources humaines, la ligne de démarcation entre le marché et l'Etat, de déterminer avec précision et subtilité où et quand l'Etat constitue une pesanteur et où, au contraire, il peut et doit agir comme stimulant.

Le volontarisme industriel est, par exemple, sujet à controverse. Il a contribué à la croissance du Japon, à celle de la Corée

du sud en raison de leur administration très compétente, très attentive, justement, aux flux du marché, capable de consulter en permanence le secteur privé, sans en être "l'otage" et d'ajuster -on retrouve le mot-clé- de façon régulière, leurs politiques économiques et financières. Dans d'autres pays du Sud-est asiatique, cette politique volontariste a échoué et la croissance, en Thaïlande, en Malaisie, en Indonésie et en Inde, par exemple, est venue de la dérégularisation et de la libéralisation.

L'environnement économique mondial, enfin, n'a jamais été aussi favorable depuis 1960. Si plusieurs pays en développement, ceux notamment qui poursuivent une politique macro-économique stable, des réformes orientées vers l'exportation et s'ouvrent résolument au commerce et aux investissements internationaux, obtiennent aujourd'hui de meilleures performances, de grands défis et des risques restent à maîtriser. La crise mexicaine l'a récemment montré. Plus l'intégration est poussée dans le marché mondial, plus est grande la nécessité d'une rigoureuse discipline économique. La marge de manoeuvre devient effectivement très étroite, en raison de la rapidité avec laquelle les capitaux peuvent se déplacer. La mondialisation de l'économie exige donc une attention de tous les instants pour capter les signes avant-coureurs des perturbations auxquelles elle n'échappe pas elle-même, en raison de la mobilité des capitaux.

8

LES PROJETS DE LA BANQUE MONDIALE : MODE D'EMPLOI

CYCLE DES PROJETS

La réponse à la question "Comment préparer et exécuter un Projet ?" nous amène à étudier le cycle d'un projet notamment les différentes étapes à travers lesquelles un projet doit passer depuis la phase d'identification jusqu'à la phase d'évaluation. Dans le cadre des projets financés par la Banque mondiale, le cycle d'un projet, à quelques différences près, est le même pour tous. D'une manière générale, ce cycle comporte six phases : identification, préparation, évaluation, négociation et présentation au Conseil des Administrateurs, mise en vigueur, exécution et supervision, et évaluation rétrospective.

Identification

La phase d'identification consiste à la prospection de projets jugés prioritaires et susceptibles de bénéficier de l'appui de la Banque. Cette identification se fait principalement sur la base des analyses économiques et sectorielles que la Banque effectue périodiquement ou ponctuellement dans le but d'évaluer le potentiel de développement du pays et sa capacité à contracter un prêt auprès de la Banque. Ces analyses économiques et sectorielles sont les documents de support utilisés par la Banque dans le processus de dialogue instauré avec le pays concerné pour l'élaboration d'une stratégie de développement appropriée et pour la détermination des réformes politiques et institutionnelles nécessaires. Ce dialogue doit en principe déboucher sur l'identification de projets réalisables à tous points de vue (technique et institutionnel) pouvant bénéficier de l'accord des deux parties et répondant aux critères d'une stratégie de développement rationnelle.

Préparation

La phase de préparation, d'une durée approximative de un ou deux ans, englobe l'ensemble des éléments techniques, institutionnels, économiques et financiers nécessaires à la réalisation des objectifs du projet. Cette phase consiste donc à mener des études sectorielles plus approfondies ou des études de faisabilité pour des projets spécifiques. En effet, la préparation d'un projet exige la réalisation d'études de faisabilité permettant de dégager les différentes options qui se présentent sur les plans technique et institutionnel et de préparer les avant-projets qui s'y rapportent afin de comparer les coûts et les avantages respectifs. Ce n'est qu'ensuite qu'on peut procéder à une analyse plus approfondie des solutions les plus avantageuses et déterminer celle qui est la plus satisfaisante.

Evaluation

La phase d'évaluation débute lorsque les diverses études sont terminées et que le projet en question commence à prendre forme. Cette phase, qui va servir de base aux deux phases suivantes (exécution et évaluation rétrospective), consiste à réexaminer dans les détails tous les aspects du projet et couvrir quatre aspects essentiels : aspect technique, aspect institutionnel, aspect économique et aspect financier.

La phase d'évaluation se termine par la présentation par la mission d'évaluation de ses conclusions et recommandations quant aux conditions et modalités d'octroi du prêt. Ce document fera alors l'objet d'un examen approfondi et de multiples changements avant que la Banque ne se déclare prête à entamer les négociations avec l'emprunteur. Les dossiers arrivés au stade de l'évaluation sont rarement rejetés, bien que de profondes modifications et des réagencements peuvent encore les affecter de façon à les rendre acceptables par les deux parties

Négociations et Présentation du Projet au Conseil d'Administration

La phase de négociation consiste à

trouver un terrain d'entente entre la Banque et l'Emprunteur sur les mesures précises à prendre pour la réussite du projet. Une fois arrêtées, ces mesures deviennent des obligations contractuelles, qui seront énoncées dans l'accord de prêt. Après les négociations, les décisions arrêtées par l'emprunteur et la Banque sont incorporées dans le rapport d'évaluation qui sera soumis à l'examen des Administrateurs de la Banque en même temps que le rapport du Président et les documents constitutifs du prêt. Si les Administrateurs approuvent le dossier, le prêt est alors signé au cours d'une simple cérémonie.

Mise en vigueur et Supervision

La mise en vigueur du projet intervient généralement dans les 90 jours qui suivent la signature de l'accord de prêt et marque le début de la phase d'exécution. Il s'agit alors d'exécuter ce qui a été convenu dans l'accord de crédit. Si l'exécution du projet incombe naturellement à l'emprunteur, la fonction de supervision revient aussi à la Banque. La fonction de supervision consiste à veiller à ce que les objectifs de développement soient atteints et à cerner et résoudre les problèmes qui peuvent survenir lors de l'exécution. Concrètement, les activités de supervision portent non seulement sur le suivi, par rapport au calendrier établi, de l'exécution matérielle du projet et de son état d'avancement, du rythme de décaissement, et de l'évolution des résultats, mais aussi sur le respect des règles et procédures relatives à l'exécution des projets financés par la Banque (recrutement, passation de marchés, décaissement, etc.). A la fin de la période de décaissement, le personnel chargé du projet rédige un rapport d'achèvement du projet qui marque l'étape finale de la phase de supervision.

Audits

L'utilisation des fonds du projet est soumise annuellement à un audit, effectué par des cabinets nationaux agréés par l'Etat ou par des cabinets étrangers de renommée internationale, pour s'assurer que les dépenses effectuées correspondent à celles qui ont été prévues dans l'accord de crédit et qu'elles contribuent réellement à la réalisation du projet. Les rapports d'audit du projet doivent parvenir à la Banque avant la fin de l'année fiscale (fin Juin) sous peine de suspension des crédits correspondants.

Evaluation Rétrospective

Cette phase constitue le stade final du cycle des projets. Tous les projets financés par la Banque sont soumis à une évaluation rétrospective qui est confiée à un département relevant directement des Administrateurs de la Banque. L'évaluation rétrospective est fondée sur un examen de tous les documents se rapportant au projet, complété au besoin par une visite sur le terrain. On procède, entre autres, durant cette phase, à une réestimation du taux de rentabilité économique sur la base des coûts effectifs de l'exécution du projet et les données les plus récentes concernant les coûts d'exploitation et les bénéfices projetés. Une analyse d'impact est également effectuée, pour certains projets bien ciblés, à l'issue d'une période minimale de cinq ans après le dernier décaissement.

PRINCIPES GENERAUX DE PASSATION DE MARCHES

Dans le cadre des crédits en cours, la Banque mondiale finance le paiement d'équipements, de travaux ou de services suivant des procédures qui lui sont propres. Celles-ci sont décrites dans les **Directives pour la Passation des Marchés Financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA**, pour les équipements et travaux, et dans les **Directives pour l'Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale et par la Banque mondiale en tant qu'Agence d'Exécution** pour les consultants.

Les principes généraux de passation de marchés peuvent être résumés de la manière suivante :

Marchés d'équipements et de travaux :

La règle générale est de faire des regroupements d'éléments à acheter permettant de lancer des appels à la concurrence internationale. Cependant l'Accord de Crédit peut autoriser l'emprunteur à acheter à travers des appels à la concurrence dont la publicité est faite localement (publicité nationale) ou des quotations de prix auprès de trois fournisseurs potentiels. L'appel à la concurrence internationale étant la règle de base, les deux autres procédures font l'objet de limitation en montant par contrat et en montant total des contrats passés pendant la vie du projet. Lorsque ces limites sont atteintes, on retombe dans le cas général de l'appel à la concurrence internationale.

1. Appel à la concurrence internationale

Le dossier d'appel d'offres est rédigé suivant les dossiers types que la Banque mondiale a préparé et mis à la disposition des emprunteurs (travaux, équipements, médicaments, manuels scolaires, matériel informatique, etc.). L'avis d'appel d'offres est publié dans le journal bi-mensuel "Development Business" publié par la Banque mondiale, dans les journaux internationaux et locaux, et diffusé dans les représentations commerciales des ambassades présentes dans le pays de l'emprunteur. La consultation dure au minimum 45 jours. Le dépouillement des offres est public et le marché est attribué au moins-disant, sous réserve que sa soumission satisfasse aux conditions et spécifications techniques du dossier de consultation.

L'ouverture des plis se fait en séance publique, **en une seule fois** et le montant des offres et le nom des soumissionnaires est proclamé à haute voix. Lors de l'analyse des offres qui suit l'ouverture des plis, les industries et entreprises nationales peuvent, sous certaines conditions, obtenir une marge de préférence, aux fins d'évaluation et de comparaison. Celle-ci est de 15% pour les équipements et de 7,5% pour les travaux.

Dans le cas de travaux importants ou complexes et, exceptionnellement, de fourniture de matériel devant être fabriqué sur commande et de services spécialisés, la Banque recommande de procéder à une présélection afin de n'adresser l'avis d'appel d'offres qu'à des entreprises compétentes. Le choix des soumissionnaires se fait uniquement en fonction de leur aptitude à exécuter le marché (références, effectifs, matériels, installations, situation financière, etc.). L'avis de présélection sera publié comme indiqué plus haut. Le dossier d'appel d'offres sera envoyé uniquement aux candidats retenus à l'issue de la présélection.

2. Appel à la concurrence dont la publicité est faite localement

Dans ce type de consultation, les règles nationales (Code des Marchés Publics) sont appliquées. Cependant, au minimum les principes suivants doivent être respectés lors de la séance d'ouverture des plis : ouverture publique, une seule enveloppe et lecture à haute voix du nom du soumissionnaire et du prix de toutes les offres.

3. Consultation de fournisseurs à l'échelon national ou international

Cette procédure reste limitée à des achats de fournitures faciles à obtenir, des produits standards de faible valeur ou des travaux simples. Elle consiste à consulter trois fournisseurs simultanément sur la base d'une description détaillée de l'équipement que l'on veut acheter ou des travaux que l'on veut réaliser. Il n'est pas nécessaire de constituer un dossier d'appel d'offres. Bien que la procédure soit simplifiée, elle doit rester confidentielle : les offres pro-forma doivent être cachetées, ouvertes en séance de dépouillement et faire l'objet d'un procès verbal signé par au moins trois personnes.

4. Non-Objections

Au dessus de certains montants fixés par l'Accord de Crédit, l'emprunteur doit obtenir de la Banque mondiale un avis de non-objection sur le dossier d'appel d'offres et la proposition d'attribution de marché. Si les marchés n'atteignent pas les montants précités, l'emprunteur peut décider des attributions de marché. Le dossier complet de la consultation fera l'objet d'une analyse à posteriori au cours d'une mission de supervision de la Banque mondiale.

Marchés de consultants :

Le principe de sélection est basé sur la rédaction de termes de références précis et une liste pré-établie comprenant entre trois et six consultants sur lesquels l'emprunteur et la Banque se mettent d'accord.

La sélection elle-même se fait sous forme de lettre d'invitation-type comprenant en particulier la procédure détaillée d'évaluation des offres. Celle-ci se fait en deux temps (contrairement aux consultations pour équipements et travaux): lors du dépôt des offres, l'enveloppe déposée contient deux enveloppes fermées, l'une pour l'offre technique et l'autre pour l'offre financière. L'ouverture des plis n'est pas nécessairement publique. L'offre technique est évaluée sur 80 points environ et l'offre financière sur 20 points environ; cette répartition peut être modulée en fonction du type de recrutement ou d'étude à réaliser. Lors de l'évaluation, on procède : (i) à l'évaluation technique des offres, par les techniciens du projet plus les spécialistes compétents nécessaires, qui fait l'objet d'un procès verbal signé à soumettre à la Banque mondiale pour avis; et, (ii) à l'ouverture et à l'évaluation des offres financières, le moins disant obtenant le maximum de points. Le total des points (offre technique plus offre financière) est consigné dans un procès verbal, le consultant ayant obtenu le maximum de points est proposé comme adjudicataire du marché. La Banque mondiale donne son avis définitif dès réception du procès verbal. Le consultant est alors invité à négocier son contrat en vue de l'exécution de sa mission. Il n'y a pas de marge de préférence nationale dans le recrutement des consultants.

Durée de la procédure, problèmes rencontrés

Généralement la procédure entre le lancement de la consultation et la signature du marché, varie de 1 mois pour les consultations de fournisseurs à environ 4 mois pour les appels à la concurrence nationale ou internationale, auxquels il faut ajouter 2 à 4 mois pour la livraison (dans le cas d'équipements par exemple). Cependant il y a des passation de marchés qui durent plus de douze mois et quelquefois sont annulés sans décision finale. Dans la plupart des cas, les problèmes qui engendrent ces délais ou blocage importants sont : (i) la proposition d'attribution du marché à une société qui n'est pas moins-disante (différence d'opinion entre l'emprunteur et la Banque); (ii) des délais très long dans l'évaluation des offres; et, (iii) des délais importants dans la signature des marchés.

PROCEDURES DE DECAISSEMENTS

Durant les négociations du crédit, l'Emprunteur et la Banque mondiale se mettent d'accord sur les modalités et les conditions financières (catégories de décaissement et pourcentage des dépenses éligibles...), fixent les méthodes à suivre pour la passation de marchés et indiquent les fournitures, services ou travaux à financer par la Banque.

Une fois le crédit en vigueur, les décaissements peuvent commencer. Etant donné qu'un projet décaisse suivant son programme de travail annuel, approuvé conjointement par le Gouvernement et la Banque, et son planning de passation de marchés, le volume et le rythme des décaissements peuvent être considérés comme un des indicateurs mesurant la performance d'exécution du projet.

La Banque met à la disposition de l'Emprunteur le montant du crédit négocié et en contrepartie, le Gouvernement s'engage à participer à l'exécution du projet en finançant certaines dépenses, à raison d'environ l'équivalent de cinq pour cent (5%) du montant total du projet. C'est ce fonds, dit fonds de contrepartie, que le Gouvernement verse alors dans le compte de projet, à réapprovisionner tous les trois mois. Cette contrepartie vise surtout à financer les dépenses non-eligibles sur le crédit IDA tels que les droits de douanes, impots, taxes diverses...

Le crédit que la Banque a alloué au Gouvernement est disponible dans un compte dit compte de crédit, au siège à Washington. Il sera décaissé en fonction des demandes et selon les prévisions annuelles de décaissement arrétées lors de l'évaluation du projet.

Quant aux procédures de décaissements des fonds IDA proprements dites, il existe trois types de décaissements : paiement sur compte spécial, paiement direct, et remboursement.

Afin de faciliter et d'activer le flux de dépenses, la Banque a demandé au Gouvernement d'ouvrir des comptes spéciaux dans les banques commerciales du pays emprunteur, comptes dans lesquels ils peuvent payer directement les fournisseurs et autres prestataires de service sans passer par le compte au siège. Ces comptes spéciaux fonctionnent comme un compte d'avance et seront réapprovisionnés mensuellement par le service de décaissement de la Banque sur présentation de pièces justificatives des dépenses effectuées.

Pour les dépenses plus élevées (dépassant 20% du montant initialement déposé dans le compte spécial), les paiements se feront obligatoirement par le siège qui virera directement les montants requis dans le compte du fournisseur, sur demande et au vue des pièces justificatives (contrats) transmises par le projet.

Pour les montants très élevés pour lesquels les fournisseurs demandent des garanties et dont les paiements se font par lettre de crédit, la Banque peut émettre un engagement spécial en faveur du fournisseur.

Enfin, la dernière procédure consiste au remboursement par la Banque de dépenses avancée par le Gouvernement relatives à des marchés volumineux. C'est le cas la plupart du temps pour des dépenses encourues sur des crédits d'ajustement structurels. Le type de founitures dont le remboursement est demandé ne doit pas être en contradiction avec la liste des fournitures non éligibles ou prohibées figurant dans l'accord de crédit d'ajustement structurel (matières radioactives, fournitures militaires, tabac, boissons alcooliques, etc.).

Toutes les dépenses prévues dans l'Accord de Crédit signé entre le Gouvernement et la Banque mondiale sont payées selon les catégories et les pourcentages prévus, et sur des marchés ayant obtenu la non-objection de la Banque lorsque cette non-objection est obligatoire (suivant le volume et le type de marché : veuillez vous référer à la section "Passation de marchés".)

ANNEXES

Madagascar
Liste des Projets Financés par la Banque Mondiale
(Juillet 1997)

N°	Nom du Projet	Début	Fin	Montant million US$
90	Premier Projet Routier	Oct-66	Déc-74	11.64
134	Second Projet Routier (Fonds IDA)	Aug-69	Déc-72	5.43
200	Port Autonome de Toamasina-A	Nov-70	Déc-77	9.85
200	Port Autonome de Toamasina-B	Jan-74	Déc-79	1.80
214	Irrigation Lac Alaotra	Nov-70	Jun-76	5.16
322	Irrigation et Dévelop. Rural Morondava	Apr-73	Déc-81	14.14
351	Troisième Projet Routier	Apr-73	Déc-77	15.00
351	Troisième Projet Routier (Fonds IDA)	Fév-76	Mar-79	5.58
488	Premier Projet Ferroviaire	Sep-74	Jul-79	6.00
506	Premier Projet Elevage Villageois et Dev. Rural	Jun-75	Déc-82	9.60
510	Premier Projet Education (Fonds BIRD)	Oct-67	Jan-74	4.53
525	Projet Forestier Mangoro (Fonds BIRD)	Aug-75	Déc-80	6.75
570	Second Projet Routier (Fonds BIRD)	Apr-69	Déc-73	3.50
585	Ferme d'Etat Omby (Fonds BIRD)	Fév-69	Jun-75	2.80
641	Quatrième Projet Routier	Aug-76	Déc-83	22.00
663	Deuxième Projet Education	Aug-77	Déc-84	13.72
817	Barrage Hydroélectrique Andekaleka-1	May-79	Déc-83	33.00
817	Barrage Hydroélectrique Andekaleka-2	Déc-80	Sep-86	7.57
876	Troisième Projet Routier (Fonds BIRD)	Apr-73	Déc-77	15.00
881	Développement Agricole Mangoky	Mar-80	Aug-86	10.84
903	Second Projet Ferroviaire	May-80	Jun-84	12.98
938	Cinquième Projet Routier	Mar-80	Jun-86	24.00
977	Crédit Secteur Industriel	Fév-81	Déc-85	4.99
1002	Eau et Assainissement Antananarivo	Déc-80	Jun-86	13.50
1016	Promotion Exploration Pétrolière	Aug-80	Déc-85	12.39
1064	Prêt Agricole	Aug-81	Déc-86	10.94
1065	Premier Projet Forestier Mangoro (Fonds BIRD)	Déc-74	Déc-81	6.75
1086	Etude de la Plaine de Tana	Oct-81	Déc-86	2.30
1155	Organisation et Formation Comptable	May-82	Jun-89	11.50
1161	Second Projet Forestier Mangoro	Déc-82	Jun-87	20.00
1211	Second Projet Elevage Villageois	Mar-83	Déc-88	8.14
1249	Appui aux Institutions Agricoles	Déc-82	Jun-87	5.70
1298	Exploration Huile Lourde Tsimiroro	Jan-83	Déc-89	11.50
1337	Intensification Culture du Riz Lac Alaotra	Mar-84	Sep-91	18.00
1391	Sixième Projet Routier + Fonds Spécial	Fév-84	Jun-90	45.00
1433	Développement du Secteur Coton + Fonds Spécial	Aug-84	Jun-90	17.80
1497	Projet de Développement Urbain	Fév-85	Déc-92	12.80
1526	Premier Projet Réhabilitation Dégâts Cycloniques-A	Fév-85	Déc-89	15.00
1526	Premier Projet Réhabilitation Dégâts Cycloniques-B	Déc-86	Déc-89	10.00
1541	Crédit d'Ajustement Sect. Industrie (CASI) + Fonds Spécial	Aug-85	Sep-90	60.00
1589	Réhabilitation Petits Périmètres Irrigués	Fév-86	Jun-92	10.57
1661	Formation en Compta. et Gestion (INSCAE)	Oct-86	Déc-92	10.30
1691	Crédit Ajustement Sect. Agricole (CASA) + Fonds Spécial	Nov-86	Jun-90	53.00
1694	Troisième Projet Ferroviaire	Oct-86	Jun-92	12.00

1709	Appui aux Institutions Agricoles 2	Fév-87	Jun-92	10.00
1752	Réhabilitation Portuaire	Sep-87	Mar-93	16.00
1787	Energie 1	Jul-88	Déc-92	25.00
1804	Second Crédit Agricole (BTM 2)	Oct-87	Jun-94	10.00
1834	Crédit Ajust. Sect. Poli. Comm.et Ind. (CASPIC)+Fonds Sp	Sep-87	Déc-90	83.00
1878	Projet Forestier 3 : Gestion et Protection des Forêts	Déc-88	Jan-96	7.00
1905	Septième Projet Routier	Jan-89	Jun-93	40.00
1928	Préparation Projet Minier Titane	Déc-88	Jun-92	8.55
1941	Crédit Ajustement Secteur Public (CASEP)	Déc-88	Sep-92	127.60
1967	Action Sociale et Appui Gestion Economique (PASAGE)	Mar-89	Jun-96	22.00
2042	Projet National de Recherche Agricole (PNRA)	Jun-90		11.69
2094	Renforcement du Secteur Education (CRESED)	Jul-90		39.00
2104	Développement Secteur Financier et des Entreprises privées (APEX)	Sep-90		48.00
2117	Développement de la Plaine d'Antananarivo (BPPA)	Jan-91		30.50
2125	Projet Environnemental 1 (PE1)	Fév-91	Jun-96	26.00
2150	Projet d'Appui au Programme de Vulgarisation Agricole (PNVA)	Mar-91	Jun-95	3.60
2243	Programme Sectoriel Elevage (PSE)	Jun-92		19.80
2251	Amélioration du Secteur Santé (CRESAN)	Aug-92		31.00
2382	Renforcement de la Formation Technique et Professionnelle (PREFTEC)	Jun-92		22.80
2459	Assistance Technique en Finances Rurales (ADMMEC)	Apr-94		3.70
2474	Sécurité Alimentaire et Nutrition (SECALINE)	Apr-93		21.30
2497	Développement des Institutions Financières (PRODIF)	Jun-94		6.30
2538	Réforme du Sectoriel Pétrolier	Sep-94		38.90
2591	Voiries Urbaines d'Antananarivo (AGETIPA)	Aug-94		18.30
2625	Réhabilitation d'Urgence suite aux Dégâts Cycloniques	Sep-94		13.10
2644	Second Projet de Réhabilitation des Périmètres Irrigués (PPI2)	Déc-94		21.20
2729	Appui au Programme de Vulgarisation Agricole (PNVA)	Jan-96		25.20
2778	Fonds d'Intervention pour le Développement (FID2)	Jun-96		40.00
2844	Deuxième Projet de Développement du Secteur Energie (Energie 2)	Aug-96		46.00
2911	Appui Institutionnel à la Gestion Publique (PAIGEP)	Déc-96		13.80
2937	Crédit d'Ajustement Structurel	Avr-97		68.00

LISTE DES ONG TRAVAILLANT AVEC LES PROJETS

Secteur Agriculture

o Second Projet de Réhabilitation des Périmètres Irrigués (PPI 2)

- SOAN'ALAOTRA
- TANY TSARA
- VOAHARY SOA
- HASINA
- SANTATRA

o Projet d'Appui au Programme de Vulgarisation Agricole (PNVA)

- Fondation pour l'Epanouissement et la Rénovation du Territoire (FERT)
- RAMILAMINA
- Fanamariahana ny vokatry ny Fikarohana momban'ny ala sy ala vadim-boly (FAFIALA)
- Appui à l'auto-promotion paysanne (P. A. A. P.)
- Solidarité Coopération des Agriculteurs et Eleveurs (S. C. A. E.)
- Orimbato Mampiroborobo ny Kojakojan'Ala (ORIMPKAKA)
- Projet de Développement Forestier Intégré du Vakinakaratra (PDFIV)
- Association Des amis pour le développement du Monde Rural (ROVANALA/ADMR)
- Fonds d'Intervention pour le Développement (F I D)
- Société pour le Développement Ampefy Agro-Alimentaire des Plateaux (S D A A P)
- Fifanampiana Kristiana ho an'ny Fampandrosoana eto Madagasikara (FIKRIFAMA)
- Fiompiana Fambolena Malagasy Norvezianina (FIFAMANOR)
- Programme Communautaire de Nutrition (PCN/SECALINE)
- Centre de Formation d'Androvakely (C F A)
- Ronono Malagasy (R O M A)
- Centre d'Appui et de Recherche pour le Développement (CARD/CORDAMA)
- Association pour le Sauvegarde de l'Environnement (A S E)
- Institut pour le Développement et l'Environnement d'Antsiranana (I D E A)
- Association pour le Développement de la Région de Diégo (A D R D)
- Sampan'Asa momban'ny Fampandrosoana/FJKM (SAF/FJKM)
- Association des Amis d'Handicapés dans la Région de Mahavavy (A A H R M)
- Association Nosy-béenne pour le Développement et l'Environnement (ANODE)
- World Wide Funds (W. W. F.)
- Care International
- Union des Artisans Malgaches (UAMA)
- Terre- Environnement- Développement (T E D)
- AVANA-IREDEC
- Tany sy Fampandrosoana (TAFA)
- Fianakaviana Sambatra (FISA)
- CARITAS DIOCESAINE
- Ferme Ecole TOMBONTSOA
- Fanentanana momba ny Fambolena sy Fiompiana (FA. FA. FI/SPAM)

o Programme Sectoriel Elevage (PSE)

- RAMILAMINA
- Fondation pour l'Epanouissement et la Rénovation du Territoire (FERT)
- Développement International Desjardins (DID)
- World Coucil of Credit Union (WOCCU)
- Association Nationale pour les Actions Environnementales (ANAE)
- Entreprendre à Madagascar

o Projet d'Assistance Technique en Finances Rurales (ADMMEC)

- ACECA/WOCCU
- Développement International Desjardins (D I D)
- Fondation pour l'Epanouissement et la Rénovation du Territoire (FERT)
- Association des femmes Rurales de Farafangana (AFRF)
- Solidarité Coorporative des Agriculteurs et Eleveurs (SCAE)
- IARIVO MANDROSO
- Centre International de Développement et de Recherche de Marovoay (CIDR Marovoay)

Secteur Environnement

o Programme Environnemental 1 (PE1)

Volet ANGAP :

- Société Française de Réalisation d'Etudes et de Conseil (SOFRECO)

- Organisation Ressources humaines Gestion et Appui en développement Système Informatique (ORGASYS)
- Conservation Internationale

Volet ANAE :

- Association pour un Développement Economique et Social Intégré et Durable (A.D.I.D.)
- Actions aux Cibles du Sud-Est (A.C.S.E.)
- Association pour le Développement Agricole de Fenoarivo be (ADAFE)
- Association pour le Développement Intégré de l'Androna (ADINA)
- Association Des Amis pour le Développement du Monde Rural (ADMR)
- AGAPAO- Fiangonana Loterana Malagasy
- Association pour la Gestion du Capital Naturel (AGCN)
- AINGA
- Aron'ny Tontolo Iainana (AROTIA)
- ELY
- EZAKA
- Jeunes Unis pour le Développement Intégré (JUDI)
- KOLO
- TSIRY
- AVOTRA
- Bureau d'Etudes pour le Développement (BELD)
- Centre Artisanal de Promotion Rurale (CAPR Tsinjoezaka)
- CLEM
- Centre National de Recherches Industrielles et Technologiques (CNRIT)
- Comité pour le Développement du Mahabo (CODEMA)
- TAFITA/C J P
- Comité de Coordination Régionale des projets petits périmètres irrigués (CR/PPI)
- Entreprise Marofotsy Tsaratanana (F M. T.)
- Ecole Primaire Publique (E. P. P.)
- Eglise Catholique Apostolique Romaine (ECAR Iakora)
- Eglizy Katolika Apostolika Romana (EKAR Ambohimandry)
- Eglizy Katokika Apostolika Romana (EKAR Ihazolava)
- Eglizy Katolika Apostolika Romana (EKAR Isorana)
- E/se MANANTENA
- Société de Construction et d'Apllication des Matériaux (E/se SCOAM)
- Fanantenana momba ny Fambolena sy Fiompiana (FAFAFI)
- Fanarenana Ambalavao
- FANARENANA Ikalamavony
- FANIRY
- Formation des Cadres et d'Animateurs pour les Collectivités Décentralisés (FCACD)
- Fikajiana-Fiarovana-Fampandrosoana (FI. FI.. FA)
- FILANTSOA
- FINARITRA
- Fikambanan'ny Tantsaha Mpamokatra Avaratry ny Faraony (FTMAF)
- Gpt EZAKA
- Gpt EZAKA 1
- Gpt HASINA
- Gpt MISTINJO
- Gpt SANTATRA
- Gpt SOAVADIA
- Gpt VONONA
- Itasy Mandroso (I. M. A.)
- IMAITSOFIANATSA
- Lycée Miarinarivo
- MAITSO RIRININA
- NIKAJY
- Nature et Progrès (N. E. P.)
- Zatovo Hanarina izay Tratra (Ny ZAHATRA)
- Ny HAFATRA
- Organisation de Conception Environnementale et du Développement Intégré (O.C.E.D.I.)
- Organisation d'Appui au Développement et à l'Environnement (ODADE)
- Orimbato Mampiroborobo ny Kojakojan'Ala (ORIMPAKA)
- OTITSARA
- ROVANALA
- Sampan'Asa Fambolena Fiompiana (SA. FA. FI)
- Sampan'Asa momban'ny Fampandrosoana/FJKM (SAF/FJKM)
- SAHAMADIO
- SAKILO
- Stratégie d'Action pour la Protection de l'Environnement et le Développement Rural Intégré (SAPEDR)I
- Sauvegarde pour l'Environnement et le Développement (SED)
- Société Commerciale de Fianarantsoa (SO. CO. FIA)

- SOAFANIRY
- SOAN'ALAOTRA
- Tantsaha Andry Fitaratra (T. A. F.)
- Tontolo Iainana Voaaro (T. I. V.)
- Tantsaha Ho Soavina (TAHOSOA)
- TANJONA
- Tantsaha Ambatomanga
- TANY TSARA
- TARATRA
- Terre Environnement Développement (TED)
- Tantsaha Miara Mivoatra (TMM)
- TONTOLO MAGNEVA
- TSIRY
- TSIRY IAINANA
- VOAHARY SOA

Secteur Eau, Développement Urbain, & Energie

o Projet Sectoriel d'Alimentation en Eau Potable (EAU)

- CARITAS
- TARATRA
- Fifanampiana Kristiana ho an'ny Fampandrosoana eto Madagasikara (FIKRIFAMA)
- SAF/FJKM
- Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP)

o Projet de Développement de la Plaine d'Antananarivo (BPPA)

- ANTOKA
- Association Service Actions Sociaux (ASAS)
- Collectif des ONGs de Madagascar (COM)

o Projet d'Appui à la Gestion Décentralisée des Infrastructures (PAGDI)

- Médiation Internationale

Secteurs Sociaux

o Projet de Renforcement Formation Technique et Professionnelle (PREFTEC)

- Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructure Publique d'Antananarivo (AGETIPA)
- Centre de Promotion Sociale et Féminine (CPSF)
- Andry Fanofanana ny Tantsaha (FIFATA)
- Harmosiation des Actions pour la Réalisation d'un Développement intégré (HARDI)
- Conseil et Formation (CONFOR)
- Syndicat professionnel de Producteurs d'Extraits aromatiques et Médicinaux de Madagascar (SYPEAM)
- RAMILAMINA
- Institut de Recherche et d'Application des méthodes de Développement Communautaires (IREDEC)
- Bureau d'Etudes Luthérien pour le Développement (BELD)
- Centre Artisanal de Promotion Rural (CAPR)
- Victoire Rasoamanarivo
- Sécurité Alimentaire et de Nutrition (SECALINE)
- Centre Automatisé de Gestion (CAG)
- Centre de Formation pour l'Entreprenariat (CFE)

o Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)

- MIHARY
- Union pour le Développement Agro-PatoraleUDAPA
- Association pour le Développement Agricole de Fenoarivo BE (ADAFE)
- CARITAS
- SALOHY
- Tantsaha Kristianina Mikatsaka Fivoarana (TAKRIMIFI)
- Groupement d'Etudes de Documentations et d'Informations sur le Développement (GEDID)
- SOMPITRA IOMBONANA
- CARITAS Jeunes Chrétiens
- Projet d'Assistance Technique/Programme Communautaire de Nutrition/SECALINE
- SOANAVELA
- Solidarité Coorporative des Agriculteurs et Eleveurs
- Association Nationale pour un Développement Régional Actif (ANDRA)
- Comité Diocésien pour le Développement/Eglise Catholique Apostolique Romaine (CDD ECAR)
- VIS DON BOSCO
- Hasy Malagasy (HASYMA)
- Fiangonana Loterana Malagasy (FLM Toliara)
- CARITAS Beloha
- Fiangonana Loterana Malagasy (FLM Ambovombe)

- Sampan'Asa momban'ny Fampandrosoana (SAF/FJKM)
- Fondation MIEZAKA
- Fampandrosoana Anglikana
- Fivondronan' ny Tantsaha Manatsara Velon-tena (F T M V)

o Projet de Sécurité Alimentaire et de Nutrition (SECALINE)

- Action - Santé - Organisation - Secours (A.S.O..S)
- ECO Développement Initiatives Services Madagascar (ECO. D. I. SM)
- SOA LAZAINA
- Fikambam-behivavy Mikololkolo ne Reny sy ne Zaza (F.M.R.Z.)
- Tsy Atokotokon'ny Antoko (T.A.A.)
- Sampan'Asa momban'ny Fampandrosoana/FJKM
- Antilin'i Madagasikara (A.i.M/A.N.T.S.A)
- Fianakaviana Ankohonana Mandroso (F.A.M.)
- Orimbato Mpampiroborobo ny Kojakojan'Ala (ORIMPAKA)
- Croix-Rouge Malagasy (C.R.M.)
- IARIVO Mandroso
- Mères-Médecins et Educateurs du Vakinankaratra (M. E. V. A)
- Tsiky- Salama- Kanto (T. S. K.)
- Association Miharisoa (A. Mi)
- Groupement Economique pour le Développement de la Région d'Imerintsiatosika (G. E. D. R. IM)
- Volontaire International/Eglise Catholique Romaine (V. I. S./ECAR)
- Fikambanana Fampandrosoana ny Tantsaha (F. F. F. T)
- Fambolena- Asa Tanana- Fiompiana (F. A. FI)
- Comité de Coordination des Actions de Développement de l'Itasy (C. A. D. I.)
- Andry Fanofanana ny Tantsaha (A. F. T.)
- Eglise Catholique Apostolique Romaine (ECAR)
- Fiangonana Loterana Malagasy (FLM Toliara)
- MAHARETA
- Fiangoanan Loterana Malagasy Betioky (FLM Betioky)
- Fiangonana Loterana Malagasy Ambovombe (FLM Ambovombe)
- CARITAS Ambovombe
- Fikambanana Mitady Fivoarana (FMF) Tsihombe
- CARITAS Beloha
- Vehivavy Malagasy Mandroso (VMM) Ambondro
- Action- Santé- Organisation- Secours Antanimora (ASOS Antanimora)
- Fiangonana Loterana Malagasy Tolagnaro (FLM Tolagnaro)
- CARITAS Mahabo
- Fikambanana'ny Vehivavy Miray Hina (FVMH)
- Femme et Développement Betroka
- Fikambanana Mpanao Asa Soa (FMAS)
- Fikambanana Mpiaro ny Ala Zomitse (FMPIAZO) Sakaraha
- VONONA

LEXIQUE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ADMMEC	Association pour le développement du mouvement mutualiste d'épargne et de crédit
AGETIPA	Agence d'exécution des travaux d'infrastructures publiques d'Antananarivo
AGETIP	Projet d'infrastructures urbaines
AGR	Activités génératrices de revenus
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements
ANAE	Association nationale d'actions environnementales
ANGAP	Association nationale de gestion des aires protégées
AP	Aires protégées
APDF	Africa project development facility
APIPA	Autorité pour la protection contre les inondations de la plaine d'Antananarivo
BCRM	Banque centrale de la république de Madagascar
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BPPA	Bureau du projet de développement de la plaine d'Antananarivo
CA	Centrale d'achat
CASA	Crédit d'ajustement du secteur agricole
CASEP	Crédit d'ajustement du secteur public
CASI	Crédit d'ajustement du secteur de l'industrie
CASPIC	Crédit d'ajustement de la politique industrielle et commerciale
CAS	Crédit d'ajustement structurel
CCCE	Caisse centrale de coopération économique
CCI	Centre de commerce et d'industrie
CERES	Centre des ressources des personnels des établissements d'enseignement technique et professionnel
CETE	Centre d'études technique pour l'équipement
CEPROVET	Centre de promotion des vétérinaires
CFD	Caisse française de développement
CIRDI	Centre international pour le règlement des différents relatifs aux investissements
CISCO	Circonscription scolaire
CNFTP	Centre national de formation technique et professionnelle
CNRE	Centre national de recherche environnementale
CNS	Centre national de secours
COMODEL	Comité de mise en oeuvre de l'engagement de l'Etat
CRC	Comité de réflexion sur la compétitivité
CRPP	Centres provinciaux de recyclage
CSP	Comité de suivi des projets
CSBF	Commission de supervision bancaire et financière
DCPE	Document de cadre de politique économique
DD	Direction des domaines
DEED	Développement énergétique écologiquement durable
DEF	Direction des eaux et forêts
DEN	Direction de l'énergie
DIP	Direction des investissements publics
EESSA	Etablissement d'enseignement supérieur des sciences agronomiques
ENAM	Ecole nationale d'administration de Madagascar
ENI	Ecole normale pour instituteurs
FAD	Fonds africain de développement
FASR	Facilités d'ajustement structurel renforcé
FFIP	Fonds d'intervention de formation professionnelle
FID	Fonds pour le développement
FMI	Fonds monétaire international
FSA	Fonds spécial pour l'Afrique
FTM	Foibe Taosarintan'i Madagasikara
GEFTP	Groupements provinciaux des établissements de formation technique et professionnelle
HIMO	Haute intensité de main d'oeuvre
IDA	Association internationale de développement
IEC	Information, éducation, communication
IFP	Institutions financières participantes
IMATEP	Institut malgache des techniques de planification
INFP	Institut national de formation pédagogique
INPF	Institut national de promotion/formation
INSTAT	Institut national de statistiques
IST	Institut supérieur de technologie

JIRAMA	Jiro sy rano malagasy
MAT	Ministère de l'aménagement du territoire
MEC	Mutuelles d'épargne et de crédit
MEP	Ministère de l'économie et du plan
MFB	Ministère des finances et du budget
MID	Marché interbancaire de devises
MINSAN	Ministère de santé
MOD	Maîtrise d'ouvrage déléguée
MTP	Ministère des travaux publics
OFMATA	Office malgache du tabac
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONCE	Observatoire national des compétences et de l'emploi
ONE	Office national pour l'environnement
ONG	Organisation non gouvernementale
PAE	Programme d'actions environnementales
PASAGE	Programme d'action sociale à la gestion économique
PATESP	Projet de renforcement des capacités et de développement du secteur privé
PATFR	Projet d'assistance technique en finances rurales
PCN	Programme communautaire de nutrition
PDD	Développement des districts
PDP	Programme des dépenses publiques
PE	Programme environnemental
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'investissements publics
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PNAE	Programme national d'amélioration de l'éducation
PNB	Produit national brut
PNBE	Programme national d'économie de bois d'énergie
PNRA	Projet national de recherche et de vulgarisation agricole
PNVA	Projet national de vulgarisation agricole
PPIM	Programme-pilote intégré de Mahajanga
PRAGAP	Programme de renforcement et d'amélioration de la gestion administrative et pédagogique
PRODIF	Projet de développement des institutions financières
PSE	Projet sectoriel élevage
PTA	Programme de travail annuel
PREFTEC	Projet de renforcement de l'enseignement technique et professionnel
PVUA	Projet de voiries urbaines d'Antananarivo
RN	Route nationale
RIL	Régime d'importation libéralisée
SAMVA	Service autonome de maintenance de la ville d'Antananarivo
SECALINE	Projet de sécurité alimentaire et de nutrition élargi
SFI	Société financière internationale
SILI	Système d'importation libéralisée
SNVA	Système national de vulgarisation agricole
SNIGS	Système national d'information et de gestion sanitaire
STA	Secrétariat technique à l'ajustement
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UERP	Unité d'études et de recherches pédagogiques
VCT	Vivre contre travail

BANQUE MONDIALE SIEGE
1818 H Street, N.W.
Washington, D.C. 20433, USA
Tél : (202) 477 1234
Fax : (202) 477 6391
Telex : 248423 WORLDBANK

MISSION RESIDENTE A MADAGASCAR
1 bis, rue Patrice Lumumba
BP 4140
Tsaralalana Antananarivo 101
Madagascar
Tél : (261) 20 2228917 / 2228777
Fax : (261) 20 2232902
Telex : 22456 WRLDBK MG